École d'éducation permanente

Programmes, cours et politiques de l'Université

2012-2013

L'extrait en version PDF de la publication Programmes, cours et politiques de l'Université est une image instantanée et archivée du contenu en ligne, en date du jour indiqué dans le titre de bas de page du document PDF. Les documents d'archives sont accessibles au site suivant : www.mcgill.ca/study/fr.

Cette publication sert de guide aux candidats, futurs étudiants, étudiants actuels ainsi qu'aux membres du personnel enseignant et de l'administration.

1. L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication en ligne, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.
2. Le Sénat constitue l'autorité finale en ce qui a trait à l'interprétation des politiques universitaires.
3. Les étudiants sont tenus de se renseigner au sujet des règlements, procédures et politiques de l'Université ainsi qu'au sujet des exigences spécifiques relatives à leur grade, diplôme ou certificat.
4. Tous les étudiants inscrits à l'Université McGill s'engagent à respecter les règlements, les procédures et les politiques en vigueur.
5. Bien qu'ils aient droit aux services d'aide pédagogique disponibles sur demande, les étudiants sont néanmoins tenus de sélectionner les cours pertinents en vue de satisfaire aux exigences du programme menant à l'obtention de leur diplôme.
6. Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à cette publication sont possibles. Pour consulter les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://banweb.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.
7. L'année universitaire comprend le début du trimestre d'automne et se poursuit jusqu'à la fin du trimestre d'hiver d'une année donnée. Les étudiants qui débutent leurs études au cours de cette période devront respecter les règlements énoncés dans la présente publication, ceux-ci étant en vigueur à partir du début du trimestre d'automne.
8. Sous réserve de toute autre clause stipulée dans la présente publication, il est expressément entendu par l'ensemble des étudiants que l'Université McGill n'accepte aucune responsabilité d'offrir des cours de formation, des programmes, des services de résidence ou autres, y compris les services réguliers ayant trait à la vie scolaire, de résidence ou autres issus de circonstances d'interruption de services, d'incendie, d'inondation, de grève, d'arrêt ou de conflit de travail, de guerre ou d'insurrection, à la suite de l'adoption d'une loi, d'une catastrophe naturelle ou de cause (similaire ou non aux cas susmentionnés) qui, à juste titre, empêcherait d'offrir ces cours.

Nota : Dans la présente publication, « vous » se rapporte aux étudiants nouvellement admis, réadmis ou en renouvellement d'inscription à McGill.

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l’effectif étudiant
Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2012 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L’Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d’admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l’horaire des cours sur Minerva à https://banweb.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.

1 Ressources et politiques de l'Université (École d'éducation permanente), page 15

1.1 Politiques et information d'ordre général, page 15

1.1.1 Autorisation, reconnaissance et consentement, page 15

1.1.2 Droits et responsabilités des étudiants, page 15

1.1.3 Politique linguistique, page 15

1.1.4 Intégrité universitaire, page 15

1.1.5 Politique de l’Université relative à l’évaluation des étudiants, page 16

1.1.6 Politique sur l'accès aux dossiers, page 16

1.1.7 Communication par courrier électronique, page 16

1.1.8 Bon usage des ressources informatiques de McGill, page 16

1.1.9 Règlement relatif à l'usage du tabac, page 17

1.1.10 Assurance-maladie – étudiants étrangers, page 17

1.1.11 Assurance-maladie –

Assur

1.3.4 Abandons de cours et remboursements, page 26

1.3.4.1 Comment changer (ajouter/abandonner) un cours, page 26

1.3.4.2 Calendrier des inscriptions sur Minerva 2012–2013, page 26

1.3.5 Date d'entrée en vigueur pour les remboursements, page 27

1.3.6 Cours contingentés, page 27

1.3.7 Inscription à des cours administrés par d'autres facultés, page 27

1.3.8 Inscription à des cours de l'École d'éducation permanente pour les étudiants inscrits à un programme de grade de McGill à temps plein, page 27

1.3.9 Inscription tardive, page 27

1.3.10 Information et règlements sur les cours : horaire des cours, page 28

1.3.11 Information et règlements sur les cours, page 28

1.3.12 Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec : étudiants de McGill, page 28

1.3.13 Entente entre universités québécoises : étudiants à statut de visiteur, page 29

1.3.14 Auditeur libre, page 29

1.4 Droits pour les étudiants de l'éducation permanente, page 29

1.4.1 Accès aux renseignements sur les droits, page 29

1.4.2 Droits de scolarité, page 29

1.4.2.1 Étudiants du Québec et hors Québec (citoyens canadiens ou résidents permanents), page 29

1.4.2.2 Étudiants étrangers, page 29

1.4.2.3 Droits pour les étudiants de l'éducation permanente: Droits applicables aux cours non assortis d'unités, page 30

1.4.2.4 Droits pour les étudiants de l'éducation permanente: Personnes du troisième âge, page 30

1.4.2.5 Aide financière destinée aux membres du personnel de l'Université McGill, page 30

1.4.2.6 Exonération des droits de scolarité pour les personnes à charge des membres du personnel, page 30

1.4.3 Droits obligatoires pour les étudiants de l'éducation permanente, page 30

1.4.3.1 Frais d'administration, page 30

1.4.4 Autres droits pour les étudiants de l'éducation permanente, page 31

1.4.5 Facturation et dates d'échéance pour les étudiants de l'éducation permanente, page 32

1.4.6 Autres politiques relatives aux droits pour les étudiants de l'éducation permanente : Comptes en souffrance, page 32

1.4.7 Autres politiques relatives aux droits pour les étudiants de l'éducation permanente : Acceptation des droits de scolarité vs résultats universitaires, page 32

1.4.8 Autres politiques relatives aux droits pour les étudiants de l'éducation permanente : Droits pour les étudiants inscrits à deux programmes, page 33

1.4.9 Autres politiques relatives aux droits pour les étudiants de l'éducation permanente : Ententes relatives aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec, page 33

1.4.10 Report de paiement pour les étudiants de l'éducation permanente, page 33

1.4.11 Prêts et bourses pour les étudiants de l'éducation permanente, page 33

1.4.12 Avantages fiscaux accordés aux entrepri1 99.893 540.812 Tm(1.3.12)Tj1 0 0 1 134.543 540.812 Tm(39c60t a(v)Tj1 0 0 1 a240.032 Tm(m(9.c98a7

1.5.1 Résultats universitaires, page 34
1.5.1.1 Résultats universitaires : Facultés des arts et des sciences (y compris le B.A. & Sc. interfacultaire), page 34
1.5.1.2 Résultats universitaires : Faculté de génie, page 36
1.5.1.3 Résultats universitaires : Faculté de droit, page 37
1.5.1.4 Résultats universitaires : Éducation permanente, page 37
1.5.2 Système d'unités, page 37
1.5.3 Unités d'éducation permanente (unités EP), page 37
1.5.4 Notation et moyennes pondérées s'appliquant à l'éducation permanente, page 37
1.5.5 Autres notes s'appliquant à l'éducation permanente, page 39
1.5.6 Absence non justifiée s'appliquant aux étudiants de l'éducation permanente, page 39
1.5.7 Cours incomplets pour les étudiants de l'éducation permanente, page 39
1.5.8 Travaux non évalués pour les étudiants de l'éducation permanente, page 40
1.5.9 Vérification du dossier de l'étudiant : relevés de notes non officiels, page 40
1.5.10 Changements relatifs au dossier étudiant ultérieurs aux échéances établies, page 40
1.5.10.1 Changements au dossier étudiant, page 40
1.5.10.2 Échéances de la registraire, page 40
1.5.10.3 Avant les échéances de la registraire, page 40
1.5.10.4 Après les échéances de la registraire, page 40
1.5.10.5 Répercussions sur le calcul des droits de scolarité, page 41
1.5.10.6 Changements relatifs à la citoyenneté, à l'immigration ou à l'exonération des droits, page 41
1.5.11 Relevés de notes non officiels, page 41
1.5.12 Relevés de notes officiels, page 41
1.5.13 Relevé de notes : information d'ordre général, page 41
1.5.14 Numérotation des cours sur le relevé de notes, page 41
1.5.15 Attestation d'études pour les étudiants de l'éducation permanente, page 42
1.6 Examens : renseignements généraux, page 42
1.6.1 Épreuves en classe, page 43
1.6.2 Installations adaptées pour personnes handicapées, page 43
1.6.3 Obtention d'unités à l'issue d'un examen, page 43
1.6.4 Examens finals, page 43
1.6.4.1 Règlements de l'Université relatifs aux examens finals pour les étudiants de l'éducation permanente, page 43
1.6.4.2 Report d'examens pour les étudiants de l'éducation permanente, page 44
1.6.4.3 Conflits d'horaire d'examens pour les étudiants de l'éducation permanente, page 44
1.6.4.4 Examens de reprise, page 44
1.6.4.5 Vérification des notes et relecture des copies d'examen pour l'éducation permanente, page 45
1.6.5 Surveillance (examens d'autres universités), page 46
1.6.5.1 Frais, page 46
1.6.5.2 Organisation, page 46
1.6.5.3 Adresse de correspondance pour les examens, page 46
1.7

4.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel, page 95

4.1.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel à l'École d'éducation permanente, page 95

4.1.1.1 Coordonnées, page 95

4.1.1.2 Personnel administratif, page 95

4.1.1.3 Perfectionnement professionnel et perspectives d'emploi, page 96

4.1.2 Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certificat de premier cycle et B. Com. à temps partiel), page 96

4.1.2.1 Programmes de certificat, page 96

4.1.2.2 Programmes réservés, page 108

4.1.2.3 Baccalauréat en commerce pour les étudiants à temps partiel, page 109

4.1.2.4 Structure du baccalauréat en commerce à temps partiel, page 110

4.1.2.5 Concentrations, page 112

4.1.2.6 Programmes de majeure, page 115

4.1.2.7 Au sujet des conditions générales d'admission aux programmes de certificat, page 118

4.1.2.8 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels, page 122

4.1.3 Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes d'études supérieures, diplômes et certificats d'études supérieures), page 122

4.1.3.1 Programmes d'études supérieures, page 122

4.1.3.2 Exigences générales, page 147

4.1.3.3 Génie - études supérieures, page 151

4.1.3.4 Exigences linguistiques s’appliquant aux ordres professionnels, page 151

4.1.3.5 Programmes du Développement de carrière et perfectionnement professionnel exigeant une MPC minimale, page 151

4.1.4 Cours de perfectionnement professionnel (UEC reconnues et autres), page 152

4.1.4.1 Perfectionnement professionnel, page 152

4.1.4.2 Information d’ordre général, page 152

4.1.4.3 Cours non assortis d'unités, page 153

4.1.4.4 Séminaires de perfectionnement professionnel, page 153

4.2 DELF/DALF, page 154

4.2.1 DELF (Diplôme d’études en langue française) / DALF (Diplôme approfondi de langue française), page 154

4.2.2 Coordonnées, page 154

4.2.3 Personnel administratif, page 154

4.2.4 Introduction, page 154

4.2.5 Diplôme d'études en langue française (DELF) / Diplôme approfondi de langue française (DALF), page 154

4.3 Sciences de l'éducation, page 155

4.3.1 Sciences de l'éducation (École d'éducation permanente) à McGill, page 155

4.3.2 Coordonnées, page 156

4.3.3 Les programmes des Sciences de l'éducation, page 156

4.3.3.1 Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants, page 156

4.3.3.2 Critères et modalités d'admission, page 156

4.3.3.3 Perfectionnement professionnel, page 157

4.3.3.4 Baccalauréat en sciences de l'éducation (enseignement professionnel) (90 unités), page 157

4.3.3.5 Diplôme en relations humaines et éducation à la vie familiale, page 157

4.3.3.6 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement, page 158

4.3.3.7 Certificat en intégration scolaire, page 159

4.3.3.8 Programmes pour les Premières nations et les Inuits, page

4.6.4.5 Cotisations, page 184

4.6.4.6 Inscription, page 184

4.7 Programmes de perfectionnement personnel et culturel, page 184

4.7.1 Activités d'enrichissement personnel et culturel (PACE), page 184

4.7.2 Série de conférences CREOR, page 185

4.8 Traduction et expression écrite, page 185

4.8.1 Traduction et expression écrite, page 185

4.8.2 Coordonnées, page 185

4.8.3 Personnel administratif, page 185

4.8.4 Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite, page 186

4.8.4.1 Perfectionnement professionnel et perspectives d'emploi, page 186

4.8.4.2 Programmes et cours, page 186

4.8.4.3 Programmes et cours de langue espagnole, page 186

4.8.4.4 Programmes de traduction, page 189

4.9 Le Centre de communication écrite de McGill, page 199

4.9.1 Le Centre de communication écrite de McGill, page 199

4.9.1.1 Emplacement, page 200

4.9.1.2 Membres du corps enseignant, page 200

1 Ressources et politiques de l'Université (École d'éducation permanente)

1.1 Politiques et information d'ordre général

Les étudiants doivent s'informer des règles et règlements de l'Université et se tenir au courant des modifications susceptibles d'y être apportées. La section *Politiques et information d'ordre général* de la présente publication contient des renseignements importants qui serviront aux étudiants dans le cadre de leurs études à McGill et doit, par conséquent, être consultée régulièrement, tout comme d'autres sections et publications connexes.

1.1.1 Autorisation, reconnaissance et consentement

Si vous souhaitez être admis à l'Université, vous vous engagez à respecter scrupuleusement l'ensemble des statuts, règlements et politiques en vigueur à l'Université en général et au sein de la ou des facultés où vous avez l'intention de vous inscrire. Cet engagement concerne tout ce qui figure dans les annuaires de l'Université et dans les documents relatifs aux droits de scolarité et autres. Vos obligations débutent au moment de l'inscription et elles prennent fin de la manière prévue dans les statuts, règlements et politiques de l'Université.

Vous devez par ailleurs vérifier l'authenticité et l'exhaustivité de toute l'information fournie dans votre demande d'admission. Toute fausse représentation peut compromettre votre admission. L'Université se réserve le droit de révoquer toute admission fondée sur des informations incorrectes ou fausses dans une demande d'admission ou dans ses pièces justificatives.

1.1.2 Droits et responsabilités des étudiants

Le Recueil des droits et obligations de l'étudiant est une publication conjointe du Bureau de la doyenne à la vie étudiante et du Secrétariat de l'Université. Il comprend les règlements et politiques qui régissent vos droits et vos responsabilités en tant qu'étudiant à McGill. Il est disponible à *www.mcgill.ca/secretariat/policies/students*.

Pour en sa6.Tj1o3ù.6 e 165 494.016 Tm(es.)Tj/F0 8.6 3Tm(6 0 1 80.407 641.277 prv)T3Tm(6 0 1 8 Tm(gle linguis(gleités des étudiants3Tm(6 0 1 843.53 574.765 Tm

1.1.5 Politique de l’Université relative à l’évaluation des étudiants

La *Politique de l’Université relative à l’évaluation des étudiants* regroupe toutes les politiques concernant les différentes méthodes d'évaluation des étudiants. Cette politique vise à protéger les étudiants de charges de travail excessiv

1.1.9 Règlement relatif à l'usage du tabac

Selon la législation du Québec, il est interdit de fumer à l'intérieur de tout édifice public. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter : *Politique relative à l'usage du tabac*.

1.1.10 Assurance-maladie – étudiants étrangers

En vertu d'un règlement du Sénat, tous les étudiants étrangers (à temps plein, à temps partiel, à statut particulier, visiteurs, inscrits à un trimestre supplémentaire ou admis dans le cadre d'un échange) de même que les personnes à charge qui les accompagnent, doivent obligatoirement cotiser au régime d'assurance-maladie et accident administré par l'Université. L'Université et le ministère de l'Éducation, du Loisir, et du Sport du Québec exigent une preuve d'assurance-maladie à votre dossier. **Les étudiants ayant une couverture d'assurance-maladie privée ne sont pas dispensés du régime d'assurance de McGill**. Dès votre arrivée à l'Université McGill, vous êtes tenu de vous procurer votre carte d'assurance-maladie au Point de service.

Les étudiants qui répondent à certains critères peuvent être *exonérés* de ces droits. Si vous croyez que v

- Consulter votre code permanent, votre statut de citoyenneté et de résidence au Québec, ainsi que le montant de vos droits de scolarité
- Mettre à jour v

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Les changements à des renseignements personnels importants qui nécessitent la vérification de documents officiels par l'Université (entre autres : changement de nom ou de nationalité, correction apportée à la date de naissance) devront être communiqués (le plus tôt possible) en personne aux Services aux clients de l'École d'éducation permanente. Ces changements peuvent être effectués en personne seulement aux Services aux clients de l'École d'éducation permanente, située au 688, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1199.

1.2.2 Pourquoi soumettre des documents légaux à McGill ?

Le montant de vos droits de scolarité à McGill varient selon votre statut actuel de résidence au Canada. Dans le but d'établir les droits qui s'appliquent à votre situation (selon votre statut d'étudiant québécois, canadien hors Québec ou étranger), vous êtes tenu de soumettre les documents légaux confirmant votre statut actuel. Ces documents sont également requis afin de confirmer votre statut de citoyenneté ou d'immigration valide. Pour connaître les documents exigés, veuillez consulter *section 1.2.3: Quels documents dois-je soumettre à McGill ?*.

Certains des documents exigés nous permettent d'obtenir votre **code permanent** du gouvernement du Québec. Ce code unique de 12 caractères, émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (MELS) est obligatoire pour tout étudiant inscrit dans un établissement d'études au Québec.

Si vous avez déjà suivi des cours dans une école du Québec, vous possédez déjà un code permanent qui figure sur votre bulletin scolaire ou sur votre relevé de notes de cégep ou d'université. Après avoir accepté l'offre d'admission de l'Université, vous pourrez aussi vérifier sur Minerva, dans le menu personnel (*Personal menu*), si McGill a reçu votre code permanent.

Vous pouvez vérifier vos droits de scolarité et votre statut légal (y compris votre code permanent) sur Minerva (*www.mcgill.ca/fr/minerva*). Pour ce faire, veuillez sélectionner *Student Menu > Student Accounts Menu > View your Tuition and Legal Status*.

1.2.3 Quels documents dois-je soumettre à McGill ?

Reportez-vous à la première rangée du tableau ci-dessous qui correspond à votre situation. **Envoyez des copies claires et lisibles des documents qui y sont indiqués (conservez les originaux)**.

Étudiants du Québec et étudiants canadiens hors Québec	
Vous présentez une demande d'admission à McGill après avoir suivi des cours au cégep ou vous avez déjà un dossier étudiant à McGill	• **Dans la plupart des cas**, aucun document à fournir pour votre statut canadien ou québécois, car McGill peut vérifier votre statut dans votre dossier ou auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
Vous présentez une demande d'admission à McGill après avoir suivi des cours dans une autre université du Québec	• Certificat de naissance canadien ou carte de citoyenneté canadienne (recto verso) ou certificat du statut d'Indien ou carte de Société Makivik ou statut de résident permanent valide au Canada (Note 3) ou carte valide de résident permanent canadienne (recto verso); • Pour votre statut de résidence au Québec, aucun document n'est **normalement** requis, sauf si McGill est dans l'impossibilité de le vérifier auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
Vous êtes né(e) au Québec	• **Certificat de naissance** du Québec (Notes 1 et 5); • Formulaire de code permanent (Notes 2 et 6).
Vous êtes né(e) dans une province canadienne autre que le Québec (ou vous êtes devenu(e) résident permanent de cette province)	• Certificat de naissance canadien ou carte de citoyenneté canadienne (recto verso) ou certificat du statut d'Indien ou carte de Société Makivik ou statut de résident permanent valide au Canada (Note 3) ou carte valide de résident permanent canadienne (recto verso); • Formulaire de code permanent (Notes 2 et 6).
Vous avez le statut de résident du Québec conformément à l'un des cas prévus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	• Certificat de naissance canadien ou carte de citoyenneté canadienne (recto verso) ou certificat du statut d'Indien ou carte de Société Makivik ou confirmation de résidence permanence canadienne valide (Note 3) ou carte valide de résident permanent canadienne (recto verso); • Formulaire de code permanent (Notes 2 et 6); • Formulaire d'attestation de résidence au Québec (Note 6); • **Autres documents justificatifs**, selon la situation que vous avez cochée

- Vérifiez votre code permanent sur Minerva : *Personal Menu* > *Name Change* ou dans le menu de votre compte étudiant : *Student Menu* > *Student Accounts Menu* > *View your Tuition and Legal Status*. Si le code permanent de 12 chiffres y figure, votre dossier est en règle. S'il n'y figure pas, c'est que vous ne nous avez pas encore fourni les documents susmentionnés à *section 1.2.3: Quels documents dois-je soumettre à McGill ?* ou que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ne nous a pas encore confirmé que vos documents satisfont aux conditions de délivrance d'un code permanent.

1.2.5 Que risque-t-il d'arriver si vous tardez à envoyer vos documents ?

La date limite pour soumettre vos documents en vue d'une modification du montant de vos droits de scolarité est le dernier jour de cours du trimestre en cours.

McGill ne déli

Université McGill
École d'éducation permanente
688, rue Sherbrooke Ouest, 11e étage

Un **Supplément au calendrier des dates importantes** est publié trois fois par an par l'École et contient des renseignements précis sur les dates d'inscription ainsi que l'information concernant le trimestre à venir. En cas de contradiction, l'information qui y figure aura préséance sur celle de cette publication.

1.3.1 Qui peut utiliser Minerva ?

Vous devez utiliser Minerva si vous étiez inscrit à l'École d'éducation permanente l'année précédente ou si vous avez été récemment admis à un programme.

Exceptions

Vous ne pourrez pas utiliser Minerva si :

- Il vous reste des droits à acquitter;
- Vous ne disposez pas d'un code permanent;
- Votre dossier indique que votre inscription est bloquée, pour des motifs d'ordre administratif ou scolaire;
- Vous vous inscrivez à un cours de langue et, selon votre dossier, vous n'avez pas réussi le cours du niveau précédent;
- Vous n'avez pas suivi les cours préalables permettant de suivre le ou les cours qui vous intéressent.

Si une ou plusieurs de ces conditions s'appliquent à votre situation, vous devriez prendre rendez-vous avec un conseiller et vous inscrire en personne (voir *section 1.3.3.1: Inscription en personne*).

1.3.2 Comment s'inscrire à l'aide de Minerva ?

Rendez-vous au site *Minerva* et suivez les instructions détaillées. Vous pouvez vous inscrire ou faire des changements de cours à l'aide de Minerva SEULEMENT durant les périodes mentionnées dans le calendrier des inscriptions sur Minerva. Pour plus de renseignements, voir *section 1.3.4.2: Calendrier des inscriptions sur Minerva 2012–2013*.

Avant d'accéder à Minerva :

- Lisez attentivement l'horaire des cours et la marche à suivre pour l'inscription. Prenez note que certains cours ne sont pas offerts tous les trimestres. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à un trimestre à la fois.
- Consultez un conseiller. Si vous souhaitez remplacer des cours obligatoires ou vous inscrire à des cours hors programme, une confirmation écrite de votre unité d'enseignement est requise, sans quoi il se peut qu'on ne vous accorde pas d'unités pour ces cours dans le cadre de votre programme. Si vous devez discuter de votre situation avec un conseiller, prenez rendez-vous avec votre unité d'enseignement avant de vous inscrire.

Problèmes avec *Minerva* ?

Pour toute question concernant l'inscription à un cours ou à un programme, communiquez avec les Services aux clients au 514-398-6200. Pour tout autre problème lié à l'utilisation de Minerva, appelez la ligne d'assistance téléphonique de Minerva au 514-398-7878.

Vous avez oublié votre NIP ?

S'il vous arrivait d'oublier votre NIP, vous pouvez le réinitialiser en cliquant sur le bouton « Vous avez oublié votre NIP? » sur la page d'accueil de *Minerva*. Si vous n'êtes pas en mesure de réinitialiser votre NIP

Nouveaux étudiants admis à un programme

1. Votre lettre d'admission.
2. Preuve de réussite des cours préalables.
3. Si vous étiez un étudiant à statut particulier (lors d'un trimestre antérieur), votre carte d'étudiant.
4. Documents légaux attestant votre statut d'étudiant québécois, canadien hors Québec ou étranger (s'ils n'ont pas encore été fournis). Pour de plus amples renseignements, voir *section 1.2.2: Pourquoi soumettre des documents légaux à McGill ?*.

Nouveaux étudiants à statut particulier

(Voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > section 3.10: Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle* et *section 3.11: Étudiants à statut particulier : Cours d'études supérieures*).

1. Documents légaux attestant votre statut d'étudiant québécois, canadien hors Québec ou étranger.

   Pour de plus amples renseignements, voir *section 1.2.2: Pourquoi soumettre des documents légaux à McGill ?*.
2. Code permanent du gouvernement du Québec (voir *section 1.2.2: Pourquoi soumettre des documents légaux à McGill ?*).
3. Preuve de réussite aux cours préalables.
4. Preuve de compétence en anglais, s'il y a lieu (voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Développement de carrière et perfectionnement professionnel > Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certificat de premier cycle et B. Com. à temps partiel) > Au sujet des conditions générales d'admission aux programmes de certificat > section 4.1.2.7.2: Preuve de compétence en anglais*).

Étudiants à statut particulier qui s'inscrivent à des cours de 2e ou de 3e cycle

1. Un relevé de notes non officiel en anglais ou en français confirmant l'achèvement du diplôme, et le cas échéant, un avis d'études du gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
2. Si votre diplôme ne vous a pas encore été octroyé, une lettre de votre université d'origine confirmant la date escomptée d'achèvement du diplôme. N'oubliez pas de prendre les dispositions nécessaires pour que votre relevé de notes officiel nous parvienne avant la fin du trimestre.
3. Preuve de compétence en anglais, le cas échéant (voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente* >

1.3.3.3 Inscription par procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de vous inscrire vous-même pendant les périodes prévues, vous pouvez le faire par procuration. Pour cela, vous devez obtenir un formulaire d'inscription par procuration à l'École d'éducation permanente ou sur le site : *www.mcgill.ca/conted/studentres/forms*. Ce formulaire doit être dûment rempli et signé par vous et par la personne à qui vous donnez une procuration. Les formulaires d'inscription par procuration expédiés à l'École par télécopieur ne sont pas acceptés. Le mandataire doit soumettre ledit formulaire ainsi que tous les documents d'appoint lors de l'inscription en personne et devra être en mesure de régler intégralement les droits de scolarité (voir *section 1.3.3.1: Inscription en personne*).

1.3.3.4 Inscription par courrier, par télécopieur ou par Internet

Si vous souhaitez vous inscrire à des cours, à des ateliers ou à des séminaires des unités de *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* ou du *Partenariats universitaires et études d'été*, veuillez vous reporter au cours correspondant sur le site Internet suivant : *www.mcgill.ca/conted/fr/prodep*. Dans certains cas, vous aurez peut-être l'option de vous inscrire par la poste, par télécopieur ou en ligne.

1.3.4 Abandons de cours et remboursements

V

1.3.13 Entente entre universités québécoises : étudiants à statut de visiteur

L'entente relative aux autorisations d'études hors-établissement entre les universités du Québec permet aux étudiants de s'inscrire simultanément à McGill et dans un autre établissement universitaire du Québec.

Si vous étudiez dans une autre université du Québec et souhaitez étudier à McGill dans le cadre de l'entente interuniversitaire, vous devez faire votre demande en ligne pour demander les autorisations nécessaires sur *http://francais.mcgill.ca/students/transfercredit/current/iut*. Vous devriez également vous reporter au site Internet de votre université d'attache pour prendre connaissance des règlements applicables au nombre d'unités autorisé, ainsi qu'aux politiques de transfert d'unités.

Nota : lorsque la demande d'études hors établissement est approuvée par l'université d'accueil et l'université d'attache, vous êtes tenu de vous inscrire aux cours qui ont été approuvés. À McGill, vous devez vous inscrire à l'aide de Minerva (*www.mcgill.ca/fr/minerva*). Vous serez informé par courrier électronique des étapes à suivre pour vous inscrire une fois votre demande approuvée. **Vous devez remplir et soumettre votre demande électronique dans un délai permettant de respecter les dates limites d'inscription établies par McGill**. Si vous souhaitez par la suite abandonner ou vous retirer des cours qui ont été approuvés, vous devrez le faire par le biais de Minerva ET soumettre le changement sur la demande d'autorisation d'études hors établissement en ligne.

Vos notes seront transmises automatiquement à l'université d'attache par McGill.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Si vous êtes un étudiant visiteur dans le cadre d'une entente d'études hors-établissement, et si votre demande a été approuvée, vous devrez vous inscrire sur rendez-vous et en personne seulement (veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente* *section 1.3.3.1: Inscription en personne*.

1.3.14 Auditeur libre

À l'Université McGill, il est interdit d'assister à un cours à titre d'auditeur libre. 618.481 Tm(v)Tj1 0 0 0 1 43.52 48rs à titre d'Ttre4s8 cmq0 Tw 0 Tc21 52 r

pertinente. Pour plus d'information à propos des réductions accordées par le gouvernement du Québec sur les droits de scolarité applicables aux étudiants étrangers, consultez le site *Comptes étudiants* sous *Droits et frais > Renseignements généraux*.

Pour de plus amples renseignements sur l'exonération des droits, veuillez communiquer avec le Point de service à : *http://francais.mcgill.ca/students/records/contact*.

1.4.2.3 Droits pour les étudiants de l'éducation permanente: Droits applicables aux cours non assortis d'unités

Les droits applicables aux cours non assortis d'unités, aux séminaires ou aux cours de courte durée non indiqués sur le relevé officiel de notes de McGill sont indiqués à *section 1.3.11: Information et règlements sur les cours* ou sur le site Internet de l'École d'éducation permanente à *www.mcgill.ca/conted/fr*. S'il y a lieu, les frais de l'Awr

Frais administratifs d'ordre général – Dans le cadre de l'application des règlements du gouvernement du Québec concernant l'augmentation des frais administratifs, l'Université a le droit d'augmenter ses frais administratifs d'un maximum de 15,00 $ pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver et d'un maximum de 7,50 $ pour le trimestre d'été. Conformément à cette réglementation, les étudiants devront acquitter des frais de 22,50 $ au trimestre d'été 2012 et un montant maximal de 45,00 $ aux trimestres d'automne et d'hiver. Une partie de ce montant (soit jusqu'à 3,00 $ aux trimestres d'automne et d'hiver) est affectée aux activités sportives (sauf à l'École d'éducation permanente). Les frais administratifs généraux pourraient donc diminuer afin de compenser la contribution supplémentaire des étudiants aux activités sportives. En conséquence, les autres frais administratifs ne feront pas l'objet d'augmentation. Il s'agit des frais suivant : frais d'inscription, frais des technologies de l'information, frais de relevé de notes et de diplôme et redevances de droits d'auteur.

Le barème des droits est accessible sur le site *www.mcgill.ca/student-accounts/fr/droits-et-frais/frais-autres/droits-obligatoires*.

Révision, avril 2012. Fin de la révision.

1.4.4 Autres droits pour les étudiants de l'éducation permanente

Autres droits	
Assurance-maladie et accident pour les étudiants étrangers (obligatoire) (selon les tarifs de 2011-2012)	
Protection individuelle	651 $
Personnes à charge	1 869 $
Protection familiale (2 personnes à charge ou plus)	3 549 $
Demande d'admission (programmes assortis d'unités)	65 $
Inscription tardive (non remboursable)	25 $
Test de classement pour les cours de langue	25 $
Changement de cours	20 $
Abandon de cours avant la date limite fixée pour le remboursement	20 $
Relecture d'examen (remboursable si la note alphabétique est plus élevée)	35 $
Examens de reprise	35 $
Remplacement de la carte d'étudiant	25 $
Supplément de retard (facturé fin octobre pour le trimestre d'automne ou fin février pour le trimestre d'hiver) :	
solde impayé entre 100,01 $ et 300 $	25 $
solde impayé entre 300,01 $ et 1 000 $	50 $
solde impayé supérieur à 1 000 $	75 $
Intérêts courus sur les soldes impayés (le taux, établi en février, entre en vigueur le 1er juin au taux mensuel de 1,24 % ou 14,88 % par année)	
Paiement par prélèvement automatique ou chèque sans provision	35 $
Frais de remboursement par chèque :	
solde inférieur à 100 $1 861 8de infde0 $	5 $

1.4.5 Facturation et dates d'échéance pour les étudiants de l'éducation permanente

Facturation

Le montant des droits est calculé chaque trimestre.

La facturation électronique est le moyen officiel d'émission des relevés de droits de scolarité à l'intention des étudiants de l'Université McGill. Tous les frais imputés à votre compte, notamment les droits de scolarité, les droits d'assurance-maladie ou tout autre supplément, figurent sur la facture électronique. Les factures électroniques sont généralement produites au début du mois et un courriel avisant que celles-ci sont disponibles sur Minerva est envoyé à votre adresse de courriel officielle de McGill. Les frais qui se produisent après la date de facturation figureront sur le relevé du mois suivant, mais il sera possible de les consulter immédiatement sur la page *Account Summary by Term* de Minerva sous le menu des comptes étudiants (*Student Menu*) (l'écran d'accès direct au solde de compte).

La non-lecture des courriels *ne représente en aucun cas une raison valable* pour l'annulation des intérêts et des suppléments de retard. Veuillez consulter le site Internet du Service des comptes étudiants (*www.mcgill.ca/student-accounts/fr*) pour connaître les dates limites de paiement.

Suppléments de retard

Si vous avez un solde supérieur à 100 $ à votre compte à la fin du mois d'octobre (à la fin du mois de février pour le trimestre d'hiver), vous devrez acquitter un supplément de retard selon la grille des droits publiée sous *section 1.4.4: Autres droits pour les étudiants de l'éducation permanente*.

1.4.6 Autres politiques relatives aux droits pour les étudiants de l'éducation permanente : Comptes en souffrance

Tous les droits de scolarité et frais facturés par l'Université doivent être ré

1.5 Dossier étudiant

Les étudiants sont tenus de s'informer des règlements de l'Université et de tout changement pouvant y être apporté. La section *Dossier de l'étudiant* de cette publication comprend des renseignements détaillés sur les résultats universitaires, l'évaluation et la moyenne pondérée, le relevé de notes et autres sujets. Elle devrait être consultée régulièrement.

1.5.1 Résultats universitaires

À votre entrée à l'Université, votre dossier est satisfaisant et vos résultats seront déterminés, en fonction des règlements de votre faculté, à la fin de chaque trimestre. Les résultats seront produits en janvier pour le trimestre d'automne, en mai pour le trimestre d'hiver et en septembre pour le trimestre d'été, et apparaîtront sur vos relevés de notes non officiel et officiel. Si vos résultats sont insatisfaisants, vous devrez faire une demande de réadmission à votre faculté. Veuillez vous référer à la section de cette publication relative aux résultats universitaires applicables à votre faculté.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Si vos résultats sont insatisfaisants, veuillez vous adresser au comité d'appel de votre unité d'enseignement correspondante pour demander votre réadmission.

Résultats universitaires : Facultés des arMPT). 1 136.994 627.461 Tm1494 estre.V1 136.994 627.9.0 Tm1494 estre.os uni

Si vos résultats sont encore jugés incomplets à la date limite prévue pour les changements de cours, vous devriez communiquer immédiatement avec le Bureau des affaires étudiantes de votre faculté.

Si à la fin du trimestre d'hiver vous avez une note K ou L dans un cours, vos résultats seront déterminés en juin pourvu que la note à venir ne modifie pas

Pour plus d'information sur les résultats universitaires, consultez *www.mcgill.ca/engineering/student/sao/policies/academic*.

1.5.1.3 Résultats universitaires : Faculté de droit

Si votre MP annuelle (MP combinant les résultats des trimestres d'automne et d'hiver) est inférieure à 1,5, vous devrez abandonner vos études à la faculté. Si votre MP annuelle se situe entre 1,5 et 1,99, vous pouvez poursuivre votre programme d'études, mais votre MP annuelle suivante devra atteindre 2,5 ou votre MPC atteindre 2,0. Pour que vous obteniez un diplôme, votre MPC doit être égale ou supérieure à 2,0. Le Comité des admissions à la faculté peut, sous réserve de motifs exceptionnels, autoriser un étudiant qui devrait normalement abandonner ses études à la faculté à les poursuivre.

1.5.1.4 Résultats universitaires : Éducation permanente

Si vos résultats sont insatisfaisants, veuillez vous adresser au comité d'appel de votre unité d'enseignement correspondante pour demander votre réadmission.

1.5.2 Système d'unités

Les facultés répertoriées dans cette publication utilisent un système d'unités; à chaque cours correspond donc un certain nombre d'unités, calculé en fonction du nombre d'heures de cours hebdomadaire. En règle générale, un cours de trois unités correspond à trois heures de cours par semaine pendant un trimestre, ceci ne s'appliquant toutefois pas à toutes les facultés. Les heures de laboratoire donnent généralement moins d'unités. Les unités reflètent également la quantité de travail personnel exigée - habituellement, deux heures d'étude pour chaque heure de cours.

Le nombre d'unités est indiqué entre parenthèses à côté du titre du cours.

Nota : Les unités des cours multi-trimestres (cours ayant les suffixes D1, D2; N1, N2; J1, J2, J3) ne sont attribuées à l'étudiant que lorsque celui-ci a terminé avec succès toutes les composantes des cours dans les délais prévus. Par exemple, l'étudiant devra suivre les composantes D1 et D2 au cours de trimestres consécutifs et satisfaire aux exigences de chacun pour pouvoir obtenir les unités correspondantes.

Pour les étudiants aux facultés de sciences de l'agriculture et de l'environnement, et de sciences : À titre indicatif, une unité de cours représente environ 45 heures de travail. En règle générale, ces heures comprennent les heures en classe et, le cas échéant, les périodes de laboratoire, de tutorat ou de résolution de problèmes, ainsi que les heures de travail personnel.

Pour les étudiants à la Faculté de génie : Une unité représente habituellement trois heures de travail par semaine. En règle générale, ces heures comprennent les heures en classe et, le cas échéant, les périodes de laboratoire, de tutorat ou de résolution de problèmes, ainsi que les heures de travail personnel. À titre indicatif, le nombre hebdomadaire moyen d'heures d'activités par cours apparaît dans la liste des cours, à la suite des unités du cours. Par exemple, (3-0-6) signifie que le cours comprend trois heures en classe, aucune autre rencontre et six heures de travail personnel par semaine.

1.5.3 Unités d'éducation permanente (unités EP)

Certains cours offerts par l'École d'éducation permanente sont assortis d'unités d'éducation permanente (UEP). Ces cours ne peuvent normalement pas être intégrés à un programme assorti d'unités.

L'unité d'éducation permanente est une mesure du nombre d'heures de participation (présence ou étude ou les deux) à une activité d'éducation permanente structurée.

1.5.4 Notation et moyennes pondérées s'appliquant à l'éducation permanente

Les cours sont notés par une lettre ou par un pourcentage, même si la note officielle obtenue à chaque cours est une note alphabétique.

Notation pour le premier cycle		
B+	3,3	75 – 79 %
B	3,0	70 - 74 %
B-	2,7	65 – 69 %
C+	2,3	60 – 64 %
C	2,0	55 – 59 %
		50 –

- Les étudiants avec une note de D, F, J ou U auront-ils la possibilité de présenter des travaux supplémentaires ? Dans l'affirmative, comment l'examen de reprise sera-t-il calculé en fonction des travaux complémentaires (applicable uniquement aux étudiants en sciences et au B.A. & Sc.) ?

1.5.5 Autres notes s'appliquant à l'éducation permanente

Nota : Si, par contre, le travail demandé n'est pas présenté dans les délais prescrits, la note KF sera consignée dans votre dossier (KF marque un échec et a le même effet que le F sur la moyenne pondérée trimestrielle et sur la moyenne pondérée cumulative).

Nota : Dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'autorisation du vice-doyen ou du directeur, l'échéance peut être reportée davantage; la mention KE apparaîtra (prolongation du délai accordée). Si cette prolongation n'est pas respectée, la note KF remplacera le KE.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Tous les étudiants qui ne se présentent pas à un examen final recevront la note J. Pour de plus amples renseignements concernant la note J, se reporter à *section 1.5.6: Absence non justifiée s'appliquant aux étudiants de l'éducation permanente*.

1.5.8 Travaux non évalués pour les étudiants de l'éducation permanente

Si vous suivez un cours qui comporte un processus d'évaluation fondé sur un examen ou sur d'autres critères, vous pouvez décider d'être dispensé de cette évaluation. Pour ce faire, vous devez présenter une demande par écrit, à l'aide du formulaire établi à cette fin accessible à l'adresse suivante : *www.mcgill.ca/conted/studentres/forms*, avant le début du troisième cours. Le relevé de notes portera alors la mention NE. Ces cours ne pourront en aucun cas être pris en compte dans le calcul des unités d'un programme menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade. Veuillez prendre note que la mention NE n'est autorisée que pour les cours administrés par l'École d'éducation permanente.

Si vous suivez un cours d'intérêt général (hors programme) qui ne comporte pas de processus d'évaluation, vous avez l'option de présenter une demandeP

Pour les étudiants à la Faculté de génie : Vous devriez aussi consulter l'information destinée aux étudiants en génie sur le site *www.mcgill.ca/engineering/student/sao/policies/examinations/examination*.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Vous devriez aussi consulter les sections de cette publication relatives aux règlements spécifiques qui s'appliquent à votre situation.

1.6.1 Épreuves en classe

Le personnel enseignant peut à l'occasion faire passer des examens en classe.

1.6.2 Installations adaptées pour personnes handicapées

Si vous souffrez d'un handicap permanent ou temporaire, veuillez contacter le Bureau des services aux étudiants handicapés pour avoir accès à des installations adaptées pour passer vos examens.

Pour plus d'information, consultez le site

- Il est impossible de passer un examen de reprise pour les cours administrés par les facultés suivantes : sciences de l'agriculture et de l'environnement, gestion, musique et génie ;
- Pour vous présenter à des examens de reprises totalisant plus de 8 unités, vous devez obtenir une autorisation spéciale ;
- Le format de l'examen de reprise (par exemple, choix multiples, questions ouvertes) peut différer de celui de l'examen final régulier. Communiquez avec le professeur pour en savoir plus à ce sujet ;
- La note obtenue à la reprise peut ou non inclure la même proportion de travaux en classe que la note initiale. Le professeur communiquera les arrangements adoptés pour son cours avant la fin de la période de changement de cours ;
- La note de reprise ne remplace pas la note initiale, qui est par ailleurs utilisée dans le calcul de la MP. Les deux notes, initiale et reprise, serviront au calcul de la MPC ;
- Lorsqu'il est possible pour un cours soit de faire un travail additionnel, soit de passer un examen de reprise, vous pouvez opter pour l'un ou l'autre, voire même pour les deux. Si vous choisissez les deux, une seule note de reprise sera calculée à partir des notes obtenues dans l'examen de reprise ainsi que dans le travail additionnel ;
- Il n'y a pas d'examen de reprise pour les cours du trimestre d'été ;
- Des unités supplémentaires ne seront pas reconnues pour un examen de reprise alors que la note initiale était un D et que les unités vous avaient déjà été attribuées pour ce cours ;
- Aucun examen de reprise n'est possible pour un cours dans lequel vous n'avez pas obtenu une note satisfaisante à un examen reporté ;
- Les examens de reprise pour des cours suivis hors de votre faculté sont assujettis aux règlements et aux échéances des facultés offrant ces cours.

corrigé

Vous devez vérifier régulièrement sur Minerva l'état de votre demande d'examen de reprise afin de voir si des renseignements additionnels sont exigés par votre Bureau des affaires étudiantes. Une confirmation par courriel vous sera envoyée à votre adresse McGill une fois que la demande aura été approuvée.

Si vous vous inscrivez à un examen de reprise et découvrez par la suite que votre préparation est inadéquate, vous ne devriez pas le passer. Hormis la perte de vos droits d'inscription, le défaut de se présenter à un examen de reprise n'entraîne aucune pénalité. Pour plus d'information, communiquez avec le Bureau des affaires étudiantes. Il est également important de rencontrer un conseiller de faculté afin de discuter de vos options et des répercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez *www.mcgill.ca/students/advising*.

Il vous incombe de vous informer de la date et de l'heure de votre examen de reprise et de vous y présenter. Les dates sont indiquées à la page *http://francais.mcgill.ca/students/exams/dates*.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : La disponibilité des examens de reprise ainsi que les conditions d'admissibilité s'y rattachant varient d'une unité d'enseignement à l'autre.

Pour les étudiants aux facultés des arts et des sciences (y compris ceux au B.A. & B.Sc. interfacultaire : Il est important de rencontrer un conseiller de faculté au Pavillon Dawson afin de discuter de vos options et des répercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez *www.mcgill.ca/students/advising*.

Pour les étudiants à la Faculté de génie : Il est possible de passer un examen de reprise pour les cours suivis à la Faculté des arts et à la Faculté des sciences (y compris les cours de mathématiques et de sciences de l'année préparatoire). Il n'est pas possible de passer d'examen de reprise pour les cours de génie suivants : CHEM 233, COMP 208, EPSC 221, MATH 262, MATH 263, MATH 264, MATH 270, MATH 271, MATH 363, MATH 381 et PHYS 271.

1.6.4.5 Vérification des notes et relecture des copies d'examen pour l'éducation permanente

Conformément à la *Charte des droits de l'étudiant*, et sous réserve des conditions précisées dans les présentes, vous avez le droit de consulter l'évaluation écrite du travail ou de l'examen pour lequel vous avez reçu une note et avez le droit d'en discuter avec l'examinateur concerné. Si, à la suite de cette discussion, vous souhaitez obtenir une relecture de votre examen final, vous devez en faire la demande aux Services aux clients dans les délais suivants :

Dates limites	
Trimestre d'automne :	15 février
Trimestre d'hiver :	15 juin
Trimestre d'été :	15 octobre

Une relecture d'examen consiste à la relecture officielle de l'examen par une tierce personne et requiert des frais de 35 $ payable à l'ordre de l'Université McGill par chèque certifié ou mandat-poste.

Vous serez admissible à un remboursement si la note obtenue à l'issue de la relecture est passée à une note alphabétique plus élevée que la note facum0 pam9Tj1 0 0 1 26

1.6.5 Surveillance (examens d'autres universités)

McGill peut, sur demande, agir à titre de surveillant pour les examens d'autres universités ou d'ordres professionnels. Les examens ont lieu à 9 h 30 la semaine et ne peuvent avoir lieu le soir, la fin de semaine, lors des jours fériés ou des congés universitaires. Ce service est réservé aux examens écrits.

1.6.5.1 Frais

Les frais de surveillance et d'administration sont de 80 $ par étudiant si l'examen doit être envoyé au Canada; et 100 $ pour chaque examen envoyé à l'étranger. À moins d'indications contraires fournies par l'établissement d'attache, vous serez tenu de payer les frais par carte bancaire le jour de l'examen.

Les étudiants ou les établissements qui désirent recevoir un copie de l'examen par messagerie ou courrier exprès doivent fournir une enveloppe préaffranchie.

1.6.5.2 Organisation

À l'intention des étudiants : Veuillez confirmer la date et l'heure de l'examen au moins deux semaines avant la date prévue et fournir un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse de courrier électronique. La Gestion de l'effectif étudiant (voir adresse ci-dessous) constitue le lieu de rencontre prévu avec le surveillant. Si vous décidez de ne plus passer l'examen, vous de

Vous devez réussir un minimum de 21 unités à McGill (sans prendre en compte les cours préalables et les cours associés) afin d'obtenir un certificat de premier cycle de McGill. Pour en savoir plus, consultez la section de la présente publication s'appliquant à votre département.

Les étudiants qui souhaitent compléter un second certificat de premier cycle de McGill doivent réussir un minimum de 21 unités à McGill (sans prendre en compte les cours préalables et les cours associés). Nous vous invitons à vérifier, auprès de votre conseiller, les conditions qui s'appliquent au nombre d'unités de McGill exigées en vue de l'obtention de votre certificat.

1.7.1 Mentions d'honneur pour les diplômés : Tableau d'honneur du doyen pour les étudiants de l'éducation permanente

Si vous avez complété avec succès un grade de premier cycle, vous pourriez être cité au tableau d'honneur du doyen à condition de remplir les conditions suivantes :

1. Avoir réussi un minimum de 60 unités de McGill dans le cadre de votre programme; et
2. Être du nombre des étudiants qui représentent tout au plus 10 % de l'effectif ayant obtenu la meilleure moyenne pondérée cumulative parmi les étudiants de dernière année dans chaque faculté.

Pour les étudiants qui transfèrent d'autres établissements : Cette mention peut être retirée de votre dossier si votre moyenne pondérée cumulative obtenue à une autre université ou dans une autre faculté à McGill n'est pas comparable à celle obtenue dans votre faculté lors de la dernière année d'études.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Si vous avez complété avec succès un programme de certificat ou de diplôme, vous pourriez être cité au tableau d'honneur du doyen si vous avez réussi un minimum de 21 unités de McGill dans le cadre de votre certificat (exigences en matière de résidence) et si vous êtes du nombre des étudiants qui représentent tout au plus 10 % de l'effectif ayant obtenu la meilleure moyenne pondérée cumulative parmi les étudiants de dernière année dans chaque faculté.

1.7.2 Mentions d'honneur pour les diplômés : Distinction pour les étudiants de l'éducation permanente

Si vous avez complété un grade de premier cycle, vous pourriez obtenir votre diplôme avec la mention « distinction » à condition de remplir les conditions suivantes :

1. Avoir réussi un minimum de 60 unités de McGill dans le cadre de votre programme; et
2. Être du nombre des étudiants qui représentent tout au plus 25 % de l'effectif (mais sous le seuil des meilleurs 10 %) ayant obtenu la meilleure moyenne pondérée cumulative parmi les étudiants de dernière année dans chaque faculté.

Pour les étudiants qui transfèrent d'autres établissements : Cette mention peut être retirée de votre dossier si votre moyenne pondérée cumulative obtenue à une autre université ou dans une autre faculté à McGill n'est pas comparable à celle obtenue dans votre faculté lors de la dernière année d'études.

Nota : Les facultés et les écoles suivantes : sciences de l'éducation, médecine dentaire, droit, médecine, architecture, sciences infirmières et **L'École**

- Si vous comptez achever vos études à la fin du trimestre d'été (les cours suivis doivent prendre fin en août en vue de la collation des grades d'octobre; votre relevé de notes indiquera « diplôme accordé » en octobre), vous avez jusqu'en mars pour présenter votre demande sur Minerva.

Si vous dépassez ces dates limites, communiquez immédiatement avec le Bureau des affaires étudiantes de votre faculté.

Pour les étudiants aux facultés des arts (y compris ceux au B.A. & Sc. : *Le Point de service* (3415, rue McTavish) s'occupe de la réception des demandes. Il est cependant important de rencontrer un conseiller de faculté au Pavillon Dawson afin de discuter de vos options et des répercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez *www.mcgill.ca/students/advising*.

Pour les étudiants de l'éducation permanente : Les exigences minimales de 60 unités en matière de résidence ne s'appliquent pas aux certificats et diplômes de l'éducation permanente.

1.7.4 Vérifier l'état de la demande d'obtention de diplôme

Si vous êtes sur le point d'obtenir votre diplôme, vous pouvez vérifier le statut de votre dossier d'obtention de diplôme sur Minerva (*www.mcgill.ca/fr/minerva*) durant le processus de révision et d'approbation par la faculté (allez au menu *Student Records* > *Graduation Approval Query*). L'option du menu intitulée *Graduation Approval Query* est accessible aux étudiants qui achèvent leurs études environ 3 à 4 semaines avant que l'indication « diplôme accordé » (*degree granted*) apparaisse au dossier.

Si toutes les exigences sont réunies, votre dossier étudiant sur Minerva affichera « diplôme accordé » en temps et lieu :

- Fin février si le trimestre de fin d'études est l'automne (collation des grades au printemps)
- Fin mai si le trimestre de fin d'études est l'hiver (collation des grades au printemps)
- Fin octobre si le trimestre de fin d'études est l'été (collation des grades à l'automne)

Pour plus de renseignements sur les cérémonies de collation des grades, consultez le site suivant : *http://francais.mcgill.ca/students/graduation/convocation*.

1.7.5 Remplacement de diplôme

1.7.5.1 Documents requis

Remplacement d'un diplôme perdu

Vous devez fournir une déclaration sous serment d'un notaire, d'un avocat ou d'un commissaire à l'assermentation attestant la perte du diplôme original. La déclaration doit comprendre vos nom(s) et prénom(s), adresse, numéro de téléphone et date de naissance, de même que le nom et année d'obtention de votre diplôme et les motifs du remplacement.

Remplacement d'un diplôme endommagé ou changement de nom sur le diplôme

Vous devez fournir votre diplôme original. Pour un changement de nom, vous devez joindre une photocopie de votre acte de naissance, du certificat de

1.7.7 Prix pour les étudiants de l'éducation permanente

Prix AbitibiBowater

Créé en 1980, ce prix est remis à l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats au diplôme en gestion. Il est décerné deux fois l'an, aux collations des grades du printemps et de l'automne.

Valeur individuelle : 350 $.

Prix American Express de Gestion – Trésorerie et Finances

1.9 L'orientation pédagogique en lien avec la mission de l'Université

L'énoncé de mission de l'Université exprime son engagement à offrir *la meilleure formation possible* aux étudiants. L'orientation pédagogique en constitue une composante essentielle. L'orientation pédagogique à McGill pouvant s'exercer de différentes manières et dans divers emplacements, il est important de connaître les différents types de conseillers (consultez *Programs, Courses and University Regulations > University Regulations and Resources > Undergraduate > Undergraduate Advising >: Types of Advising and Advisers*) et dans quelle mesure ils peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

1.9.1 Le rôle de l'étudiant dans l'orientation pédagogique pour les étudiants de l'éducation permanente

Votre participation activfriaider à attei517.517e aoev

- assistance Minerva
- cartes et exemptions relatives au régime d'assurance-maladie internationale
- cartes d'étudiant de McGill
- obtention de relevés de notes officiels
- remplacement des diplômes
- information sur les échanges d'étudiants et les études à l'étranger
- réception des documents légaux
- information sur les droits de scolarité ou autres frais connexes
- remise de prêts alternatifs pour les étudiants des É.-U.

Les étudiants des facultés des arts et des sciences peuvent également obtenir de l'information concernant :

- l'inscription aux cours et aux programmes d'études
- les examens (y compris les reports ou les examens de reprise).

Pour obtenir la liste complète des services et des ressources disponibles aux étudiants de McGill, consultez *www.mcgill.ca/fr/students*.

Pour en savoir plus sur le Point de service, consultez *www.mcgill.ca/students/servicepoint/fr*.

Le Point de service - emplacement

3415, rue McTavish (coin Sherbrooke)
Montréal, Québec H3A 0C8

Heures d'ouverture : veuillez consulter le site *www.mcgill.ca/students/servicepoint/fr*
Tél.: 514-398-7878
Courriel pour les étudiants inscrits :

Forfait optionnel de services aux étudiants pour un trimestre (2012/2013) : 152,92 $ (5 % TPS, 9.5 % TVQ).

Une carte d'étudiant de McGill est obligatoire pour l'accès aux services.

Pour de plus amples renseignements ou un abonnement, veuillez communiquer avec le :

Bureau de la directrice générale des Services aux étudiants
Pavillon Brown (Services aux étudiants)
3600, rue McTavish, bureau 4100
Tél. : 514-398-3825
Site Internet : *www.mcgill.ca/studentservices/fr*

1.12.8.2 Forfait - Service de planification de carrière (CaPS) pour les étudiants de l'éducation permanente

Le Service de planification de carrière offre aux étudiants de l'orientation sur une base individuelle et une formation au choix de carrière, l'accès à des salons sur l'emploi et sur les carrières, des programmes de mentorat ainsi que des cliniques sans rendez-vous et des ateliers sur la rédaction du curriculum vitae. Chaque année, le Service offre plus de 5 000 emplois et stages aux étudiants de McGill. Le forfait du Service de planification de carrière pour un trimestre s'élève à 66 $ (septembre, janvier ou mai).

L'inscription au CaPS (excluant les autres services aux étudiants) est ouverte aux étudiants admis à un programme (assorti ou non d'unités), tel un certificat, un diplôme ou un programme intensif de langues.

Vous pouvez communiquer avec le CaPS au :

Service de planification de carrière (CaPS)
Pavillon Brown (Services aux étudiants)
3600, rue McTavish, bureau 2200
Téléphone : 514-398-3304
Courriel : *careers.caps@mcgill.ca*
Site Internet : *http://francais.mcgill.ca/caps*

1.12.8.3 Forfait - Installations sportives pour les étudiants de l'éducation permanente

Les installations sportives de McGill comprennent : un centre de conditionnement physique; une salle d'aérobie; deux gymnases; des terrains de basketball, volleyball, tennis, squash et raquetball; des pistes de course intérieures et extérieures; des terrains extérieurs; un stade; une piscine et des plongeoirs; des studios de danse et d'escrime; une clinique de médecine sportive; des casiers et salles de repos; un magasin sportif et un casse-croûte.

Nota : Certains services peuvent être exclus des abonnements décrits ci-dessous. De plus, les forfaits indiqués sont ceux de l'année universitaire 2011-2012, les nouveaux forfaits n'étant pas encore disponibles au moment de la publication.

Coûts des installations sportives de McGill	
Étudiants à l'éducation permanente et inscrits à 9 unités ou plus	
Installations sportives, à l'exception du centre de conditionnement physique	43 $ / mois (taxes en sus)
Installations sportives et centre de conditionnement physique	57 $ / mois (taxes en sus)

Étudiants à l'éducation permanente et inscrits à des cours non assortis d'unités, ou à moins de 9 unités

Coûts des installations sportives de McGill	
Forfait grand public	
Installations sportives, à l'exception du centre de conditionnement physique	52 $ / mois (taxes en sus)
Installations sportives et centre de conditionnement physique	66 $ / mois (taxes en sus)

Pour de plus amples renseignements ou un abonnement :

Gymnase Sir Arthur Currie
475, avenue des Pins Ouest
Téléphone : 514-398-7000
Site Internet : *www.mcgill.ca/athletics*

1.12.8.4 Stationnement pour les étudiants de l'éducation permanente

Les places de stationnement sont limitées. Pour des renseignements sur les frais de stationnement, veuillez consulter *www.mcgill.ca/transport/parking*, ou composez le 514-398-4559.

1.12.8.5 Centre universitaire pour les étudiants de l'éducation permanente

Les étudiants de l'École d'éducation permanente pourront y trouver, le soir, des services alimentaires et des breuvages. Le Centre universitaire est situé au 3480, rue McTavish.

1.12.8.6 Service de cours particuliers pour les étudiants de l'éducation permanente

Le Service de cours particuliers de McGill offre un programme varié aux étudiants.

Pavillon Brown (Services aux étudiants), bureau 4200
Téléphone : 514-398-6011
Courriel : *tutoring.service@mcgill.ca*
Site Internet : *www.mcgill.ca/tutoring/fr*

1.13 Le Centre de communication écrite de McGill

Le Centre de communication écrite de McGill (CCEM) offre des cours assortis d'unités en rédaction universitaire à tous les étudiants, que leur langue maternelle soit l'anglais ou non. En plus des cours assortis d'unités, le CCEM offre des ateliers, des séminaires et des séances de tutorat. Pour plus d'information, visitez le site Internet du CCEM à l'adresse *www.mcgill.ca/mwc/fr*.

Les cours CEAP (étudiants de langue maternelle anglaise) et CESL (étudiants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais) peuvent être suivis pour remplir les exigences linguistiques d'un programme ou comme cours au choix dans certains programmes. Certaines facultés exigent que vous obteniez l'approbation de votre Bureau des affaires étudiantes ainsi que celle de votre conseiller avant de vous inscrire à des cours hors faculté, particulièrement si ceux-ci font partie des exigences du programme d'études.

Liste des cours de 1er cycle : (veuillez prendre note des modifications aux numéros de cours)

Numéro de cours antérieur	Nouveau numéro de cours	Titre du cours	Unités
EAPR 250	CEAP 250	Research Essay and Rhetoric	3
ESLN 150	CESL 150	ESL: English as a Second Language	6
ESLN 200	CESL 200	ESL: Academic English 1	3
ESLN 299	CESL 299	ESL: Academic English Seminar	3
ESLN 300	CESL 300	ESL: Academic English 2	3
ESLN 400	CESL 400	ESL: Essay & Critical Thinking	3
ESLN 500	CESL 500	ESL: Research Essay and Rhetoric	3
EDEC 206	CCOM 206*	Communication in Engineering	3

* CCOM 206 est un cours obligatoire réservé aux étudiants en génie.

Cours pour les étudiants de l'École d'éducation permanente	
CCOM 205**	Communications in Management 1

** CCOM 205 est un cours obligatoire réservé aux étudiants en Développement de carrière et perfectionnement professionnel offert par l'École d'éducation permanente.

Révision, avril 2012. Fin de la révision.

1.13.1 Coordonnées du Centre de communication écrite de McGill

Le Centre de communication écrite de McGill
Bibliothèque McLennan-Redpath
Pavillon Redpath, rez-de-chaussée, bureau 02
3459, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C9

Tél. : 514-398-7109
Téléc. : 514-398-7416
Site Web : *www.mcgill.ca/mwc/fr*
Renseignements généraux : *mwc@mcgill.ca*

Révision, avril 2012. Début de la révision.

Pour plus d'information à propos du cours CEAP 250 et des cours CCOM, veuillez communiquer avec :

Prof. Sue Laver, directrice du Centre de communication écrite de McGill
Courriel : *sue.laver@mcgill.ca*
Bibliothèque McLennan-Redpath
Pavillon Redpath, rez-de-chaussée, bureau 03
Tél. : 514-398-2351

Pour plus d'information à propos des cours CESL 200, CESL 299, CESL 300, CESL 400, CESL 640, CESL 650 et CESL 660, veuillez communiquer avec :

Prof. Carolyn Samuel
Courriel : *car*

- Consulter des articles v

1.14.5 Annuaire en ligne des étudiants

Inscrivez-vous à l'annuaire en ligne des étudiants pour rendre la tâche facile à vos compagnons de classes qui souhaitent communiquer avec vous. Renseignez-vous sur ce service au site suivant : *www.mcgill.ca/directory/students*.

1.14.6 Connexions

Accédez aux services suivants en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de McGill. Pour plus de renseignements sur les services détaillés ci-après, consultez le site *www.mcgill.ca/it/fr*.

Sans fil Accédez à Internet grâce au réseau sans fil de McGill en utilisant votre ordinateur portable ou tout autre appareil mobile à la grandeur du campus. Connectez-vous au réseau sans fil en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de McGill.

Réseau privé virtuel (VPN) Vous devrez établir une connexion au réseau privé virtuel pour accéder aux ressources et aux sites réservés de McGill (notamment les bases de données des bibliothèques). Connectez-vous au réseau privé virtuel en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de McGill.

Télécommunications des résidences de McGill : Pour les étudiants des résidences de McGill et des résidences hors-campus, un service voix et données des résidences (câblé et sans fil) est disponible.

Laboratoires d'informatique : Des laboratoires d'informatique sont mis à la disposition des étudiants de plusieurs facultés et départements de McGill. Pour connaître l'emplacement des laboratoires, la disponibilité des ordinateurs, des logiciels et de tout matériel périphérique, veuillez consulter le site suivant : *http://webforms.mcgill.ca/labs*.

Atelier informatique iCare « Connectivité@McGill » : Participez à cet atelier pratique et gratuit pour savoir comment configurer votre ordinateur pour pouvoir accéder à Internet avec un modem ou sans fil, et comment établir une connexion au réseau virtuel privé. Pour vous inscrire à la formation offerte sur les TI, consultez le site : *www.mcgill.ca/it/fr*.

1.14.7 Informatique sans risque

Atelier informatique iCare « sécurité informatique » : Participez à cet atelier gratuit pour connaître la démarche à suivre afin de vous protéger contre les virus, les logiciels espions, les logiciels de publicité ou tout autre programme malveillant. Pour vous inscrire à la formation offerte sur les TI, consultez le site : *www.mcgill.ca/it/fr*.

Logiciel gratuit : Il est possible de télécharger des logiciels gratuits, y compris des logiciels antivirus à partir du site d'attributions de licence de logiciels de McGill à l'adresse suivante : *www.mcgill.ca/software*. Pour plus de renseignements sur les licences de logiciels ou sur la façon de protéger votre ordinateur, consultez le site *www.mcgill.ca/it/fr*.

Nota : Avant d'installer un nouveau logiciel antivirus, prenez soin de bien désinstaller tout autre logiciel antivirus installé antérieurement sur votre ordinateur.

Conseils en matière de sécurité de l'information : Lisez les dix conseils en matière de sécurité de l'information à l'intention des étudiants et du personnel au site suivant : *www.mcgill.ca/it/information-security*.

1.14.8 Créer vos questions de sécurité dans *my*McGill

En établissant vos questions et réponses de sécurité liées à votre mot de passe de McGill, vous pourrez utiliser, en cas d'oubli de votre mot de passe, le lien ***Forgot Password?*** , accessible par le biais de nombreuses applications de McGill.

Lorsque vous avez choisi votre mot de passe de McGill sur Minerva, connectez-vous à *my*McGill (*https://mymcgill.mcgill.ca*) et cliquez sur le portlet de sécurité du mot de passe de McGill. Suivez ensuite les instructions fournies à l'écran pour définir vos propres questions et réponses de sécurité.

1.14.9 Besoin d'aide ?

Bienvenue aux nouveaux étudiants : Participez à une visite guidée interactive sur les services TI au site suivant : *http://knowledgebase.mcgill.ca/it/welcome-students*.

Base de connaissances TI de McGill : Effectuez une recherche à partir du site *http://knowledgebase.mcgill.ca/it* pour les directives d'installation et les réponses aux questions les plus posées sur les TI.

1.14.9.1 Obtenir de l'aide ?

Communiquez avec le Service à la clientèle des STI en présentant votre demande à partir du formulaire électronique disponible au site suivant : *http://webforms.mcgill.ca* ou informez-vous des heures d'ouverture du soutien technique par téléphone ou en personne.

1.15 Ressources pour les études et la recherche : bibliothèques

McGill compte 12 bibliothèques et 3 collections spéciales réparties à la grandeur des deux campus de l'Université. Comptant plus de six millions de documents, la bibliothèque comprend une collection de 2,5 millions de livres, manuels scolaires, recueils de textes, des milliers de titres de journaux, une vaste collection de manuscrits et documents figurés, ainsi que des milliers d'enregistrements sonores et de vidéo. Elle regorge de ressources sur support électronique,

notamment plus de 60 000 journaux électroniques, documents multimédias et plus d'un million de livres électroniques allant de textes anglais anciens à la nutrition.

Un site Internet complet (*www.mcgill.ca/library/fr*), un catalogue en ligne et une vaste gamme de services donnent accès aux ressources des bibliothèques à ceux qui en ont besoin dans le cadre de leurs activités de formation, d'apprentissage et de recherche. Des centaines de bases de données sur des sujets allant de l'histoire de l'art à la zoologie guident les usagers aux articles de journaux pertinents et au matériel de recherche; alors que les guides par sujet de recherche sur la chimie ou le service social offrent aux étudiants en recherche des directives précises et complètes. D'anciennes épreuves écrites, des thèses d'étudiants de l'Université McGill et des journaux de partout dans le monde sont également accessibles grâce au site Internet des bibliothèques. Les étudiants peuvent accéder à l'ensemble des ressources en ligne par le biais du réseau privé virtuel de McGill ou à partir des laboratoires à travers le campus, ce qui permet un accès en tout temps, en tout lieu.

Le personnel de chaque bibliothèque est à votre disposition pour vous aider à trouver l'information dont vous avez besoin pour vos travaux et recherches. De la formation est offerte à tous les niveaux afin d'assurer aux usagers l'accès à l'information et l'obtention de connaissances nécessaires afin de pouvoir localiser et utiliser l'information. Des programmes de formation documentaire sont également offerts dans le cadre des cours. De plus, des bibliothécaires de liaison experts dans des domaines spécifiques sont sur place pour aider les étudiants et le personnel de l'Université. De l'aide est offerte par téléphone, en personne, en ligne et par courriel, y compris par clavardage.

Les heures d'ouverture varient selon la bibliothèque, mais la plupart sont ouvertes jusqu'à 90 heures par semaine et, durant la période des examens, plusieurs d'entre elles prolongent leurs heures d'ouverture, notamment la Bibliothèque des sciences humaines et sociales qui est ouverte en tout temps. Des centaines d'ordinateurs installés dans des zones électroniques peuvent être utilisés pour accéder à des cours en ligne, pour lire des documents et ouvrages de la bibliothèque, pour accéder à vos courriels et aux applications de traitement de texte, pour préparer vos travaux et effectuer des recherches sur Internet. Dans un but d'améliorer l'expérience d'apprentissage d'un grand nombre d'usagers, les installations des bibliothèques offrent des espaces confortables et intéressants : des cabines d'étude individuelles, des centres d'apprentissage électronique et des salles d'étude pour des groupes peuvent être réservées. Dans chaque bibliothèque, l'accès Internet sans fil est disponible ainsi que des services d'impression et de reproduction sont offerts et fonctionnent selon un système de cartes. Des installations spéciales sont offertes aux personnes qui ont des problèmes de vision ou d'audition. Il est également possible d'emprunter des ordinateurs portables ou des appareils de lecture numérique sur place.

Vous pouvez faire appel aux services spéciaux des bibliothèques, notamment au service de ressources de données électroniques, pour effectuer des recherches empiriques et statistiques. Des documents savants uniques faisant partie des livres rares et des collections spéciales sont numérisés et rendus disponibles électroniquement. Dans chaque bibliothèque, on retrouve, dans la collection de livres en réserve pour les cours, des exemplaires des manuels et autres documents en demande inscrits sur les listes de lecture des cours. Les documents empruntés dans l'une des bibliothèques peuvent être remis à l'une ou l'autre des bibliothèques de l'Université. Si vous désirez consulter un ou plusieurs documents qui ne font pas partie de la collection des bibliothèques de McGill, notre service de prêts entre bibliothèques et de livraison de documents s'occupera de les obtenir; vous pourrez alors les récupérer à la bibliothèque de votre choix.

1.16 Ressources pour les études et la recherche : archives de l'Université

Le Service des archives de l'Université McGill, dont la mission consiste à acquérir, à conserver et à rendre accessibles des documents aux chercheurs et aux étudiants de toutes les disciplines, compte plus de 5 000 mètres de documents datant de 1797 à aujourd'hui. Ces archives relatent l'histoire des organismes de recherche des facultés de l'Université McGill, des associations des étudiants et des anciens et de certains organismes de Montréal sur divers supports, dont des documents textuels, des photographies, des diapositives, des enregistrements sonores, des films, des vidéos, des publications de l'Université et des artéfacts.

Le Service des archives de l'Université McGill fait 'acquisition d'archives privées pour appuyer les objectifs de recherche de l'Université et gère un important fonds documentaire par l'intermédiaire de son programme de gestion des archives. Ce programme réglemente le flot de documents administratifs et protège la preuve essentielle des fonctions et des activités de l'Université conformément aux Archives nationales du Québec et des lois relatives à l'archivage.

Des salles de lecture sont ouvertes au public du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45. Il est toutefois recommandé de prendre rendez-vous à l'avance. Le site Internet du Service des archives de l'Université McGill regroupe des expositions virtuelles, un service de recherche en ligne sur le fonds documentaire, et une vaste base de données universitaire d'images numérisées.

Service des archives de l'Université McGill
Bibliothèque McLennan, 6e étage, salle 17B
Téléphone : 514-398-3772
Télécopieur : 514-398-8456

Courriel : *refdesk.archives@mcgill.ca*
Site Internet : *www.archives.mcgill.ca*

1.17 Ressources pour les études et la recherche : Musée Redpath

Le musée Redpath est une unité à part entière de l'Université McGill. Il a pour mission de faire mieux comprendre et apprécier la diversité de notre patrimoine biologique, géologique et culturel par la recherche scientifique, l'étude de collections et l'éducation. Depuis un siècle, les collections du musée se sont agrandies et constituent d'excellentes ressources pour les chercheurs et les étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs en biologie, en géologie, en anthropologie et autres domaines. Ses plus importantes collections regroupent des fossiles de l'ancien fond marin de l'Est du Québec, des plus anciennes plantes terrestres et une grande variété de minéraux et de mollusques de partout dans le monde, ainsi que des antiquités égyptiennes et classiques et des artéfacts de l'Afrique centrale. Le musée abrite aussi des laboratoires de recherche et des salles de cours.

Le musée invite les étudiants et le personnel de l'Université McGill à visiter son exposition permanente, qui retrace l'histoire de la vie à travers les âges, et qui est illustrée par des pièces du Québec et des régions avoisinantes en plus des collections de minéraux et de mollusques. Une galerie d'ethnologie récemment

1.21 L'Université

L'Université McGill jouit d'une excellente réputation parmi les meilleurs établissements d'enseignement supérieur au Canada et représente l'une des universités de file en matière de recherche au pays. McGill accueille des étudiants provenant d'environ 150 pays, au premier rang avec la population étudiante la plus diversifiée sur le plan international, et ce, parmi les universités de recherche au Canada dotées d'une école de médecine et offrant des études de cycles supérieures.

1.21.1 Historique

James McGill, négociant prospère et éminent citoyen de Montréal, décédé en 1813, légua un domaine de 46 acres du nom de Burnside Place et la somme de 10 000 £ à « l'Institution royale pour l'avancement des sciences », sous réserve que celle-ci érige « sur ladite parcelle de terrain, une université ou un collège pour assurer l'éducation et l'avancement des sciences dans cette province »; et également « à la condition que l'un des collèges formant ladite université soit désigné et connu à perpétuité sous le nom de « McGill College ».

À la mort de James McGill, l'Institution royale, autorisée par une loi en 1801, n'avait pas encore été créée. Elle le fut en 1819 et obtint trois ans plus tard une charte royale pour la création d'une université qui devait porter le nom de McGill College. D'autres retards étant causés par divers contentieux, le domaine Burnside ne fut acquis qu'en mars 1829. La Montreal Medical Institution, qui avait commencé à offrir des cours de médecine à l'Hôpital général de Montréal en 1822, fut admise par le Collège comme Faculté de médecine en juin 1829. Après d'autres contentieux, le Collège reçut une dotation financière en 1835 et l'on y construisit le Pavillon des arts et le pavillon Dawson. La Faculté des arts ouvrit ses portes en 1843.

Les progrès furent néanmoins lents jusqu'à ce que la charte de 1821 fut modifiée, en 1852, pour établir les membres de l'Institution royale comme gouverneurs du McGill College. Depuis, les deux organes ne font plus qu'un. L'établissement fut d'abord connu sous le nom de « The University of McGill College » mais, en 1885, les gouverneurs adoptèrent la dénomination « McGill University ». Même après modification de la charte, peu de progrès furent enregistrés jusqu'à 1855, lorsque William Dawson fut nommé principal. À la retraite de ce dernier, trente-huit ans plus tard, McGill avait un effectif de plus de 1 000 étudiants et avait érigé le Pavillon Molson (à l'extrémité ouest du Pavillon des arts), le Musée Redpath, la Bibliothèque Redpath, les pavillons Macdonald de génie et de physique et une belle enfilade de pavillons de médecine.

Depuis, l'Université a poursuivi sa croissance dynamique. En 1884, les premières étudiantes y furent admises et, en 1899, on inaugura le Collège Royal Victoria, don de Lord Strathcona, en vue d'offrir des installations d'enseignement et de résidence distinctes aux étudiantes. Progressivement, les cours destinés aux étudiants et aux étudiantes fusionnèrent.

En 1905, Sir William Macdonald créa le Collège Macdonald à Sainte-Anne de-Bellevue comme collège résidentiel d'agriculture et de sciences ménagères et centre pédagogique. Ces différents éléments sont devenus depuis la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, qui englobe l'École de diététique et de nutrition humaine au campus Macdonald, ainsi que la Faculté des sciences de l'éducation au campus du centre-ville. Le développement global de l'Université a été grandement facilité par la générosité de nombreux bienfaiteurs, et en particulier par l'appui de ses diplômés, car les aides publiques visant à couvrir les frais généraux et les immobilisations n'ont commencé à être versées qu'au début des années 1950. Depuis les aides publiques sont devenues l'un des principaux moteurs du fonctionnement financier de l'Université, même si celle-ci compte toujours sur les dons privés pour atteindre l'excellence dans ses activités d'enseignement et de recherche.

L'Université comprend aujourd'hui 11 facultés et 10 écoles, et plus de 32 000 étudiants inscrits à des cours réguliers. Un étudiant sur quatre est inscrit aux études supérieures.

L'Université offre également des cours et des programmes à la collectivité par le biais de son École d'éducation permanente.

1.21.2 Collèges affiliés

1.21.2.1 Collège affilié

Collège Royal Victoria

3425, rue Université, Montréal, QC H3A 2A8

Rattaché à l'Université McGill, le Collège Royal Victoria est un collège sans vocation pédagogique qui offre des logements aux étudiants et aux étudiantes dans un environnement mixte.

1.21.2.2 Collèges de théologie affiliés

Le Collège diocésain de Montréal

3473, rue Université, Montréal, QC H3A 2A8
Principal : J.M. Simons; B.A. (Bishop), S.T.B. (Trin. Coll. (Tor.)), Ph. D. (G'town)

Collège presbytérien de Montréal

3495, rue Université, Montréal, QC H3A 2A8
Principal : J. Vissers; B.A. (Tor.), M. Div. (Knox, Tor.), Th. M. (Princ.), Th. D. (Knox, Tor.)

Séminaire uni de Montréal

3521, rue Université, Montréal, QC H3A 2A9
Principal: P. Joudrey; B.A., M. Div. (Acad.), D. Min. (Andover Newton)

Les trois collèges mentionnés forment des étudiants à l'exercice du ministère et accordent des certificats pour l'ordination; ils ont toutefois remis leur pouvoir de délivrance de grades à l'Université, à l'exception de diplômes de maîtrise en théologie et de doctorats honoris causa.

1.21.3 Direction de l'Université

L'Université McGill est une société découlant d'une charte royale octroyée par la Couronne du Royaume-Uni, qui conserve ce pouvoir et l'exerce par l'entremise du gouverneur général qui est visiteur de l'Université.

Les gouverneurs de l'Université forment l'Institution royale pour l'avancement des sciences, société constituée en vertu des lois de la province de Québec. Ils sont investis de la gestion des finances, de la nomination des professeurs et d'autres fonctions. Douze des gouverneurs sont élus par le Conseil et leur candidature est proposée par le comité des membres; trois sont élus par l'Association des diplomés; deux par le Sénat, parmi ses membres, deux par le personnel administratif et de soutien à temps plein parmi ses membres, deux par le personnel enseignant à temps plein et quatre par les étudiants, parmi la collectivité étudiante. C'est le conseil qui élit le chancelier de l'Université et aussi, parmi ses membres, un président qui assiste à ses réunions et qui peut également être le chancelier. Le chancelier, le principal et le président de l'Association des étudiants de l'Université McGill sont membres de droit.

Le chancelier préside les cérémonies de collation des grades et les séances conjointes du Conseil des gouverneurs et du Sénat.

Le président du Conseil des gouverneurs est également président de l'Institution royale pour l'avancement des sciences. Le principal et vice-chancelier est le dirigeant universitaire et directeur général de l'Université, nommé par le conseil des gouverneurs après consultation auprès d'un comité statutaire chargé de la sélection d'un principal. Le principal est président de droit du Sénat.

Le Sénat est la plus haute instance de l'Université, responsable des admissions, des programmes d'études, de la discipline et de l'octroi des grades. Les règlements du Sénat sont appliqués par les diverses facultés et écoles qui assument également la responsabilité primordiale des activités pédagogiques de l'Université.

1.21.4 Reconnaissance des grades

L'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) est subventionnée par l'État et a une charte royale datant de 1821 (modifiée en 1852). Elle a été constituée conformément à la législation de la province de Québec.

L'Université McGill est membre fondatrice de l'organisation qui est l'actuelle Association des universités et collèges du Canada au sein de laquelle elle demeure très active. L'Univ

Conseil des gouverneurs	
H. Arnold Steinber	Chancelier

Membres d'office
La doyenne de l'éducation permanente
Le doyen des études supérieures et postdoctorales
La doyenne, Services aux étudiants
La doyenne ou directrice des bibliothèques

1.21.6.2 Membres élus

Membres élus
63 membres élus par les facultés, les bibliothèques, le Conseil des gouverneurs et le personnel administratif et de soutien.
Regroupement des résidents en médecine ou groupe d'étudiants érudits aux études postdoctorales (1)
Membres étudiants (19)

1.21.7 Administration

Administration	
H. Arnold Steinberg; C.M., B. Com. (McG.), M.B.A. (Harv.), LL.D. (McG.)	**Chancelier**
Heather Munroe-Blum; O.C., O.Q. B.A., B. Serv. soc. (McM.), M. Serv. soc. (W. Laur.), Ph. D. (Caroline du N.)	**Principale et vice-chancelière**
Anthony Masi; A.B. (Colgate), Ph. D. (Brown)	**Vice-principal exécutif**
Morton J. Mendelson; B. Sc. (McG.), Ph. D. (Harv.)	**Premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante)**
Kathleen Massey; B.A. (York), M.A. (R. Roads)	**Registraire et directrice générale de la gestion de l'effectif étudiant**
Jana Luker; B.A. (Guelph), B. Éd., M. Éd. (Tor.)	**Directrice générale des services aux étudiants**
Nathalie M. Cooke; B.A. (Queen), B. Éd., M.A. (Tor.), M.A. (Cornell), Ph. D.(Tor.)	**Vice-principale exécutive adjointe (personnel enseignant et initiatives prioritaires)**
Jan Jorgensen; B.A., M.A. (Caroline du N.), Ph. D. (McG.)	**Vice-principal exécutif adjoint (personnel enseignant et affaires professorales)**
Lydia White; B.A., M.A. (Camb.), Ph. D. (McG.)	**Vice-principale exécutive adjointe (politiques, procédures et équité)**
Martin Kreiswirth; B.A. (Hamilton), M.A. (Chic.), Ph. D. (Tor.)	**Vice-principal exécutif adjoint (études supérieures) et doyen (études supérieures et postdoctorales)**
Chandra Madramootoo; B. Sc., M. Sc., Ph. D. (McG.)	**Vice-principal adjoint (campus Macdonald) et doyen (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement)**
Ghilaine Roquet; B.A. (UQAM), M. Sc. A. (Montr.)	**Chef des services d'information**
Stephen Strople; B.A. (Dal.), M.A. (York)	**Secrétaire général**
Michael Di Grappa; B.A.(Concor.), M.P.P.A. (Col.), M.A. (Harv. Business School)	**Vice-principal (administration et finances)**
Lynne B. Gervais; B.A. (Concor.)	**Vice-principale adjointe (ressources humaines)**
Jim Nicell; B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Windsor), ing.	**Vice-principal adjoint (services universitaires)**
Marc Weinstein; B.A., B.C.L., LL. B. (McG.)	**Vice-principal (développement et relations avec les diplômés)**
David Eidelman; M.D., C.M. (McG.), FRCPC, FACP	**Vice-principal (santé et affaires médicales) et doyen (Faculté de médecine)**
Sam Benaroya; B. Sc., M.D., C.M. (McG.)	**Vice-principal adjoint (santé et affaires médicales) et vice-doyen (affaires interhospitalières)**
Rose Goldstein; B. Sc., M.D. C.M. (McG.)	**Vice-principale (recherche et relations internationales)**
Rima Rozen; B. Sc., Ph. D. (McG.)	**Vice-principale adjointe (recherche et relations internationales)**
Olivier Marcil; B.A. (Sher.), M.A. (Montr.)	**Vice-principal (relations externes)**

1.21.7.1 Décanat et direction des écoles et des bibliothèques

Décanat

Décanat	
Chandra Madramootoo; B. Sc., M. Sc., Ph. D. (McG.)	**Sciences de l'agriculture et de l'environnement**
Christopher Manfredi; B.A., M.A. (Calg.), M.A., Ph. D. (Claremont)	**Arts**
Judith Potter; B. Sc. (Tor.), M. Éd. Ad. (St. FX), D. Éd. (Tor.)	**Éducation permanente**
Paul J. Allison; B.D.S., F.D.S.R.C.S., M. Sc. (Lond.), Ph. D. (McG.)	**Médecine dentaire**
Hélène Perrault; B. Sc. (Concor.), M. Sc., Ph. D. (Montr.)	**Sciences de l'éducation**
Andrew Kirk; B. Sc. (Brist.), Ph. D. (Lond.) (*Intérim*)	**Génie**
Martin Kreiswirth; B.A. (Hamilton), M.A. (Chic.), Ph. D. (Tor.)	**Études supérieures et postdoctorales**
Colleen Cook; B.A., M.L.S., M.A., Ph. D. (Texas)	**Bibliothèques**
Daniel Jutras; LL. B. (Montr.), LL. M. (Harv.)	**Droit**
Peter Todd; B. Com. (McG.), Ph. D. (C. B.)	**Gestion**
David Eidelman; M.D., C.M. (McG.), FRCPC, FACP	**Médecine**
Sean Ferguson; B. Mus. (Alb.), M. Mus., D. Mus. (McG.)	**Music**
Ellen Aitken; A.B. (Harv.), M. Div. (U. of the South), D. Th. (Harv.)	**Études religieuses**
Martin Grant; B. Sc. (Î.-P.É.), M. Sc., Ph. D. (Tor.)	**Sciences**
Jane Everett; M.A. (Car.), Ph. D. (McG.)	**Doyenne à la vie étudiante**

Direction des écoles

Direction des écoles	
Annmarie Adams; B.A. (McG.), M. Arch., Ph. D. (Calif., Berk.)	**Architecture**
Marc Pell; B.A. (Ott.), M. Sc., Ph. D. (McG.)	**Sciences de la communication humaine**
Gregory Dudek; B. Sc. (Qu.), M. Sc., Ph. D. (Tor.)	**Sciences informatiques**
Kristine G. Koski; B. Sc., M. Sc. (Wash.), Ph. D. (Calif.)	**Diététique et nutrition humaine**
Marilyn Scott; B. Sc. (N. B.), Ph. D. (McG.)	**Environnement**
France Bouthillier; B. Éd. (UQAM), M.B.S.l. (Montr.), Ph. D. (Tor.)	**Sciences de l'information**
Hélène Ezer; B. Sc., M. Sc. (McG.), Ph. D. (Montr.)	**Sciences infirmières**
Annette Majnemer; B. Sc., M. Sc., Ph. D. (McG.)	**Physiothérapie et ergothérapie**
Wendy Thomson; B. Serv. soc., M. Serv. soc. (McG.), Ph. D. (Brist.)	**Service social**
Raphael Fischler; B. Ing. (Technische Univ Eindhoven), M.C.P. (MIT), Ph. D. (Calif.)	**Urbanisme**

1.21.7.2 Association des étudiants à l'éducation permanente de l'université McGill

Tout étudiant inscrit à un cours apparaissant au registre officiel de l'Université McGill, et dont le dossier est géré par le Centre (dont la Faculté des sciences de l'éducation), est membre de l'Association des étudiants à l'éducation permanente de l'Université McGill. (AÉÉPM). Les étudiants inscrits aux cours offerts par le Centre, mais qui sont inscrits à des programmes administrés par d'autres facultés de McGill, sont membres des autres associations de l'Université. Les étudiants inscrits à plus d'un programme peuvent être rattachés à la fois à l'AÉÉPM et à une autre association étudiante de l'Université. (Nota : Les étudiants au B. Com. inscrits au Centre sont membres de l'Association des étudiants à l'éducation permanente de l'Université McGill.)

L'Association des étudiants à l'éducation permanente de l'Université McGill a été fondée en 1985, incorporée en 1989, et a obtenu un certificat d'accréditation en 1990. Tout étudiant qui paie les droits exigés par l'AÉÉPM en devient automatiquement membre. L'édifice qui abrite l'AÉÉPM, situé au 3437, rue Peel, est doté d'un laboratoire informatique dont l'accès est gratuit pour l'ensemble des membres de l'Association, ainsi que des espaces conçus pour l'étude, les réunions et les activités sociales. L'AÉÉPM offre une ambiance chaleureuse idéale pour les activités sociales, l'étude et les rencontres de groupe après le travail, avant ou après les cours et même le week-end. L'AÉÉPM est gérée conformément aux règlements adoptés par les membres élus de son conseil d'administration. Les représentants de l'AÉÉPM traitent toute question relative aux besoins de ses membres conformément à la politique de la porte ouverte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des règlements, des membres dirigeants et des comités de l'AÉÉPM, veuillez composer le 514-398-4974.

2 École d'éducation permanente

2.1 Message de la doyenne

Juin 2012

L'École d'éducation permanente de McGill s'engage à vous aider, vous les apprenants, à réaliser vos objectifs. L'École d'éducation permanente vous propose des possibilités d'épanouissement personnel et professionnel qui favoriseront votre apprentissage et votre réussite. Que vous soyez dans le monde des affaires, que vous veniez tout juste d'arriver à Montréal ou que vous cherchiez à faire avancer votre carrière et construire votre avenir, nous pouvons vous offrir un programme qui fera une réelle différence dans votre vie.

À ceux qui sont soucieux de leur carrière, nous proposons durant toute l'année des dizaines de programmes, de cours, d'ateliers et de webinaires portant à la fois sur les compétences de base, sur les plus récentes façons de faire et sur les nouvelles technologies qui vous permettront de progresser, de mettre à jour vos compétences ou même d'entreprendre une nouvelle carrière.

La connaissance de l'anglais, du français et de l'espagnol pouvant vous ouvrir de nouvelles portes, nous offrons une grande variété de programmes de langue et de traduction. Ceux qui sont soucieux de leur développement personnel seront intéressés par toutes les activités et tous les événements auxquels il est possible de participer.

Pour bien démarrer, contactez nos Services à la clientèle et nos conseillers de programme qui sauront comprendre vos besoins et vous aider à trouver le programme ou le cours qui vous conviendra le mieux. Nous pouvons également vous proposer de nombreuses sources d'aide financière, dont des prix et des bourses, ainsi que d'autres services d'aide.

Bien située, au centre-ville de Montréal, notre communauté compte plus de 12 000 apprenants motivés, enseignants spécialisés et membres du personnel engagés, pouvant compter sur les ressources de McGill et sur des liens solides établis avec une grande variété de communautés professionnelles et culturelles.

Quels que soient vos objectifs, je vous invite à vous joindre à nous sur le parcours très enrichissant de l'éducation permanente.

Judith Potter

Doyenne de l'éducation permanente, Université McGill

2.2 Dates à retenir pour l'année universitaire 2012–2013

Le calendrier qui suit vous propose un aperçu des dates à retenir. Pour plus de détails, veuillez consulter le site *http://francais.mcgill.ca/importantdates*. Pour visionner l'horaire des cours et connaître les dates exactes de vos cours, vous pouvez accéder au site suivant : *http://francais.mcgill.ca/students/courses/calendars*.

INSCRIPTION ET DEMANDE D'ADMISSION	Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver
Date limite de dépôt des demandes d'admission.	1er juin 2012	1er octobre 2012
Début des inscriptions à l'aide de Minerva pour les étudiants en renouvellement d'inscription à la Faculté des sciences de l'éducation de L'École d'éducation permanente.	27 mars 2012	27 mars 2012
Début des inscriptions à l'aide de Minerva pour les étudiants inscrits à un programme en renouvellement d'inscription à l'École d'éducation permanente.	12 juin 2012	11 octobre 2012
Début des inscriptions à l'aide de Minerva pour les étudiants à statut particulier en renouvellement d'inscription et pour les étudiants nouvellement admis à l'École d'éducation permanente.	19 juin 2012	18 octobre 2012
Date limite d'inscription aux cours sans avoir à acquitter le supplément de retard.	4 septembre 2012	7 janvier 2013
Période d'inscription tardive avec supplément de retard (25 $ pour les étudiants d'éducation permanente).	Du 5 au 18 septembre 2012	Du 8 au 22 janvier 2013
Date limite pour les changements de cours (abandon/ajout).	18 septembre 2012	22 janvier 2013

INSCRIPTION ET DEMANDE D'ADMISSION	Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver
Date limite d'abandon de cours par Internet avec remboursement des droits de scolarité (note de W) pour les cours assortis d'unités d'éducation permanente (moins 20 $).	25 septembre 2012	29 janvier 2013
Date limite d'abandon de cours (note de W) ou abandon de l'Université (note de W--) SANS remboursement.	16 octobre 2012	19 février 2013
Date limite de dépôt des demandes d'exemption de droits de scolarité et des preuves de citoyenneté canadienne et de résidence au Québec à l'École d'éducation permanente. Les documents reçus après cette date ne seront mis à jour que pour le trimestre suivant.	1er décembre 2012	1er avril 2013

COURS	Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver
Début des cours pour tous les cours assortis d'unités et les cours de langues non assortis d'unités.	4 septembre 2012	7 janvier 2013
Début des cours intensifs d'anglais et de français.	10 septembre 2012	14 janvier 2013
Début des cours du Développement de carrière et perfectionnement professionnel non assortis d'unités. (Des dates sont sujettes à changement, selon le cours. Pour les renseignements à jour, consultez la liste des cours au site *www.mcgill.ca/conted/fr/prodep*.)	12 septembre 2012	7 janvier 2013
Dernier jour de cours.	4 décembre 2012	16 avril 2013
Période d'évaluation des cours en ligne :	Du 12 novembre au 5 décembre 2012	Du 18 mars au 16 avril 2013
Les évaluations à remplir sont disponibles sur Mercury à l'aide de Minerva.		

NOTE IMPORTANTE : L'horaire normal des cours du mardi sera annulé pour la journée du 4 décembre 2012. Tous les cours magistraux, laboratoires, conférences et autres activités qui sont normalement prévus le lundi auront lieu le mardi 4 décembre 2012 en raison des activités annulées lors du congé de l'Action de grâce le lundi 8 octobre 2012.

EXAMENS	Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver
Période d'examens	Du 6 au 19 décembre 2012	Du 17 au 30 avril 2013
Date limite de dépôt des demandes de report d'examen	15 janvier 2013	15 mai 2013

CONGÉS OFFICIELS	
Journée nationale des Patriotes	21 mai 2012
OFFICIELS	25 juin 2012

2.3 Administration et gouvernance de l'École d'éducation permanente

2.3.1 École d'éducation permanente

DOYENS	
Judith Potter; B. Sc. (Tor.), M.Ad.Ed. (St. FX), Ed. D. (Tor.)	**Doyenne**
James Archibald; B.A. (McG.), B. Ph. (Montr.), M. ès L., Dr. 3e cycle (Lille), Ph. D. (Montr.)	**Vice-doyen (activités universitaires)**
SERVICES ADMINISTRATIFS	
Rosa Greco-Pepe; B.A. (Concor.), Dip. Ed.(McG.)	**Chef, Administration et finances**
Kathy-Ann Sendecki; B. Com. (Concor.), CRHA	**Conseillère en ressources humaines**
Deborah Mercier; B.A. (McG.)	**Directrice adjointe, Développement et relations avec les anciens**
Elana Trager; B. Com. (McG.)	**Conseillère principale en communications et marketing**
Pierre Larouche; B.A. (UQAC), M. Sc. (HEC Montréal)	**Consultant en services aux entreprises**
Antoinette Greco; Cert. gestion (McG.)	**Adjointe au vice-doyen (activités universitaires)**
Andrée LaHaise	**Adjointe administrative et régisseuse des immeubles**
Kevork Abadjian	**Coordonnateur des systèmes des micro-ordinateurs**
SERVICES POUR LES ENSEIGNANTS ET TECHNOLOGIES PÉDAGOGIQUES	
Jean-Paul Rémillieux; B.A., M. Sc. (UQAM)	**Directeur**
SERVICES AUX CLIENTS	
Gianna Giardino; B. Com. (McG.)	**Gestionnaire principale**
Assunta Cerrone-Mancini	**Chef, Admission et collation des grades**
Lucia Chimienti; B.A. (Concor.)	**Responsable des dossiers et des comptes étudiants**
Johnny Martuccio; B. Com. (McG.)	**Chef, Dossiers et inscription**
Adelina Lameiras; B. Com. (McG.)	**Conseillère de programmes (premier cycle et cycles supérieurs)**
Mary Rubiano	**Conseillère de programmes (premier cycle et cycles supérieurs)**
DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	
	Dir

LANGUES ET COMMUNICATION INTERCULTURELLE	
Effie Dracopoulos; B.A. (Concor.), M. Ed.(TÉLUQ)	**Coordonnatrice de programme, Programme d'anglais à temps partiel et projets spéciaux**
Kevin Callahan; B.A. (Tor.), M.A. (Concor.), Cert. TESL (McG.)	**Coordonnateur de programme, Programme intensif d'anglais - langue et culture**
Marie-Claude Beauchamp; B.A., M.A., B. Éd. (McG.)	**Coordonnatrice académique, Programmes de langue**
Nadine Wielgopolski; B.A. (Ott.), M.A. (Ott.)	**Coordonnatrice de programme, Programme de français**
Verena Waterstradt; B. Adm. (Allem.)	**Administratrice de programmes**
PARTENARIATS UNIVERSITAIRES ET ÉTUDES D'ÉTÉ	
Leah Moss; B.A. (W. Ont.), M.A. (Concor.), Ph. D. (McG.)	**Directrice**
Jasna Hance	**Administratrice de programme, Partenariats universitaires et études d'été**

Chargés de cours	
ABOULAMER, Anas	Finance
ABRAMS, Ryan	Comptabilité
ADDAS, Amr	Finance
AJZENKOPF, Louis	Marketing
ALDIK, Fares	Technologies de l'information
ALHAFIDH, Firas	Anglais
AMAR, Michel	Services de santé et services sociaux
AMIREAULT, Valerie	Français
ANDREWS, Richard 61sociaj1 0 0 1 3us	Relations publiques

Chargés de cours	
CALLAHAN, Kevin	Anglais
CALLAWAY-SMITH, Yvonne	Relations publiques
CALLENDER, Shauna	Ressources humaines
CAMPBELL, Liz	Ressources humaines
CAMPO, Angela	Traduction, espagnol
CARBONNEAU, Monica D.	Art oratoire
CARON, Jason	Droit
CARTLIDGE, Roy	Traduction, anglais
CASTONGUAY, Jean-Louis	Ressources humaines
CECERE, Ralph	Comptabilité
CHAMBERLAIN, Michael	Anglais
CHAMPENOIS, Christian	Gestion de projet
CHASSE, Andrew	Gestion de projet
CHICOINE, Pierre	Gestion logistique
CHOUHA, Paul-Robert	Mathématiques
CHURCHILL, Andrew	Communication
CIPRIANO, Mary Ann	Marketing
COHEN, Michèle	Traduction
COHEN, Thierry	Comptabilité
CONROY, Cheryl	Anglais
CONSTANTOPOULOS, Jim	Technologies de l'information
COOPER, Chris	Leadership
COOPER, Richard	Communication
CORLETT, John	Fiscalité
COSSIOS, Susana	Espagnol
COURTOIS, Richard	Ressources humaines
COUTU, Pierre	Gestion logistique
COX, Robert	Droit
CRECK, Chantal	Français
CROSS, Christopher	Gestion des risques
CUSSON, Alain	Marketing
DAOU, Khattar	Technologies de l'information
DAOUD-BRIKCI, Houria	Traduction
DAVIES, Brian	Comptabilité
DE ANGELIS, Vincent	Fiscalité
DECHIEF, Diane	Communication
DE FONTENAY, Hervé	Français
DEGRACE, Lynn	Comptabilité
DE POW, Elaine	Relations publiques
DE STEFANO, Corrado	Droit
DEL BURGO, Carlos	Traduction
DELANEY, Deanne	Anglais

Chargés de cours	
GARNEAU, Charles	Entrepreneuriat
GAUTHIER, Sylvain	Gestion de projet
GAVRILA-ALEXANDRESCU, Dana	Français
GAVRIN, Victor	Mathématiques
GIACCARI, Domenic	Comptabilité
GIBBS, Howard	Relations publiques
GILPIN, Andrea	Relations publiques
GIORDANO, Maria Graciela	Espagnol, traduction
GIRERD, Noemie	Français
GIROUX, Chantal	Français
GLIDDEN, Gregory	Anglais
GNIWISCH, Pinny	Technologies de l'information
GODAWA, Christopher	Anglais
GOLANOWSKI, Sophia	Marketing
GOLDSMAN, Larry	Comptabilité
GOLOVINA, Galina	Mathématiques
GOVENDER, Sumanthra	Anglais
GRADEK, John	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
GRAHAM, Jim	Mathématiques
GREEN, Joy	Anglais
GREENAWAY, Françoise	Français
GREENFIELD, Kathleen	Communication
GROULX, Devaki	Anglais
GROULX, Jean-François	Français
GUAY, Hélène	Services de santé et services sociaux
GUERIN, Richard	Relations industrielles
GUIDEZ, Emmanuelle	Français
GUILHAUMON, Huguette	Relations publiques
GUZEYEVA, Kateryna	Traduction
HAMBLETON, Sonia	Anglais
HAMMAMI, Larbi	Finance
HANNON, Una	Anglais
HARPP, David	Chimie
HAUTECOEUR, Nathaniel	Anglais
HENDERSON, Kate	C
HENDREN, Carol	Anglais
HIDALGO, Federico	Anglais
HIRST, Elizabeth	C
HOJJAT, Katayoun	Français
HOLLINGWORTH, Mark	Politiques de gestion
HORNER, Kathy	Anglais
HOROWITZ, David	Commerce international

Chargés de cours	
HUNG, Loretta	Finance
HUNTER, James	Leadership
HUTCHISON, Ann	Anglais
IANNOTTI, Nicolino	Comptabilité
INGLIS, Lorraine	Anglais
JASSIM, Raad	Finance
JETTÉ, Karine	Espagnol
JUSKOW, Rick	Anglais
KAHYAOGLU, Yasmin	Gestion logistique
KAMEL, Michael	Gestion de projet
KARTCHAVA, Eva	Anglais
KASSABIAN, Hagop	Anglais
KAUFER, Danny	Droit
KAUFMAN, Steven	Technologies de l'information
KENNEDY, Joanne	Relations publiques
KENNEY, Patrick	Chaîne d'approvisionnement (logistique)
KERKLAAN, Leo	Technologies de l'information
KERY, Marion	Anglais
KHO, David	Anglais
KICZKA, Tomasz	Français
KOKORIAN, Christian	Comptabilité
KONIDARIS, Ephie	Anglais
KUMOR-WYSOCKA, Marguerite	Français
KUTTER, Elisabeth	Psychologie sociale et organisationnelle appliquée
KYRTATAS, Louise	Anglais
LABBÉ, Marie-Claude	Français
LABELLE, Robert	Anglais
LAFLEUR, Tchad	Ressources humaines
LAING, Stephen	Marketing
LALIBERTÉ, Michele	Traduction
LANGER, Corinna	Anglais
LANGEVIN, Michael	Anglais
LANGSTON, Catherine	Anglais
LAPERRIERE, Maureen	Traduction
LAPOINTE, Daniel	Relations publiques
LAPOINTE, Deirdre	Comptabilité
LA ROCCA, Gerry	Comptabilité
LAU, Hang	Technologies de l'information
LAVER, Sue	Communication
LEBRUN, Susan	Anglais
LEE, (Yong He) Michelle	Anglais
LEFEBVRE, Michel	Relations publiques

Chargés de cours	
LENK, Helle-Mai	Anglais
LETOVSKY, Steven	Marketing
LIMA, Adriana Monteiro	Anglais
LINCK, Marie-Eve	Français
LISSOUBA, Daniele	Français
LORIA-MÉLO, Alicia	Traduction
LUKCA, John	Politiques de gestion
LUSSIER, Isabelle	Recherche clinique
LYNCH, Shaun	Relations publiques
MACDONALD, Stephen	Anglais
MACGREGOR, Jane	Relations publiques
MACKENZIE, Ken	Mathématiques
MAGAGNIN, Ben	Anglais
MAINVILLE, Luc	Finance
MALHAMÉ, Raymond	Traduction
MANNO, Anna	Anglais
MANSON, Bruce	Anglais
MARKOWITZ, Larry	Droit
MARZO, Angela	Ressources humaines
MATZIORINIS, Kenneth	Économie
MAYBURY, Wayne	Gestion générale
MCCULLY, Philip	Entrepreneuriat
MCGRAW, Janice	Gestion des risques
MCKNIGHT, Don	Gestion logistique
MENDONCA, Manuel	Psychologie sociale et organisationnelle appliquée
MENON, Nirmala	Communication
MERCURI-ALBISI, Julia	Anglais
MILLAR, James	Anglais
MILLER-SANCHEZ, Sandra	Traduction, français
MIRSHAK, Paul	Marketing
MIRZA, Momin	Technologies de l'information
MITCHELL, Jonathan	Anglais
MOGHADDAM, Mahmoud	Communication
MOGHADDAM, Mahmood	Anglais
MONK, Beverley	Anglais
MONTY, Pascale-Isabelle	Comptabilité
MOSCOVITZ, David	Marketing
MULCAIR, Sean	Assurance
MYLES, Robert	Communication
NACIRI, Ahmed	Finance
NAGY, Jessica	Comptabilité
NAVARRA, Alessandro	Mathématiques

Chargés de cours	
NAYER, David	Comptabilité
NEPVEU, Denise	Anglais
NG WAN, Melissa	Gestion des risques
NIEDERMANN, Timothy	Communication
NIZAMI, Tariq	Technologies de l'information
NOBEL, Ralph	Marketing
NUNES, Maria	Mathématiques
OLIVEIRA, Dulce	Gestion de projet
OLIVERIO, Joseph	Comptabilité
OULLETTE, Pierre	Ressources humaines
PADILLA, Luis	Ressources humaines
PANUNTO, Anna-Maria	Anglais
PARENT, Kevin	Comptabilité
PEDERSEN, Susie	Anglais
PEREZ, Laura	Espagnol
PEREZ, Miran	Anglais
PHILIE, Jocelyne	Français
PHILLIPS, Christine	Anglais
PICARD, Geneviève	Français
PITTS, Charles	Relations publiques
PLANTE VALLERAND, Josette	Français
POISSON, Sonia	Anglais
POPOVA, Emilia	Communication
PORRELLO, Robert	Comptabilité
PRESCESKY, Jill	Anglais
PROKOPSKI, Gregory	Technologies de l'information
QUE, Christine	Anglais
QUESNEL, Charles	Technologies de l'information
RADFORD, Kathy	Traduction
RATHNAM, Anbananthan	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
REICH, Edwina	Mathématiques
REID, Erin	Anglais
RÉMILLIEUX, Jean-Paul	Technologies de l'information
RIBAUX, Sonia	Ressources humaines
RICHARDSON-ASKEW, Pamela	Traduction
RIPOLL, Alexânia	Français
ROAN, Thu Huong	Comptabilité
ROBINSON, Beverley	Services de santé et services sociaux
ROMANADO, Sherry	Relations publiques
ROONEY, Sarah	Anglais
ROSE, Brenda	Anglais
ROSENSTEIN, Irv	Psychologie sociale et organisationnelle appliquée

Chargés de cours	
THIBEAULT, Sylvain	Fiscalité
	Technologies de lUL

2.5.1 Unités d'enseignement

Coordonnées

Développement de carrière et perfectionnement professionnel
Téléphone : 514 398-1030
Télécopieur : 514 398-3108
Courriel : *cms.conted@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/conted/fr/acad/cms*

Développement de carrière et perfectionnement professionnel
Perfectionnement professionnel et formation en entreprise
Téléphone : 514 398-5454
Télécopieur : 514 398-5224
Courriel : *pd.conted@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/conted/fr/prodep*

Langues et communication interculturelle
Téléphone : 514 398-1212
Télécopieur : 514 398-1769
Courriel : *language.conted@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/conted/fr/acad/eflp*

Partenariats universitaires et études d'été
Téléphone : 514 398-5212
Télécopieur : 514 398-5224
Courriel : *summer.studies@mcgill.ca*, *facultypartnerships.conted@mcgill.ca*
Sites Web : *www.mcgill.ca/conted/acad/facultypartnerships*, *www.mcgill.ca/summer*

Traduction et expression écrite
Téléphone : 514 398-1484
Télécopieur : 514 398-1769
Courriel : *translation.conted@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/conted/acad/translation*

Le Centre de communication écrite de McGill
Téléphone : 514 398-7109
Télécopieur : 514 398-7416
Courriel : *mwc@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/mwc/fr*

Activités d'enrichissement personnel et culturel
Téléphone : 514 398-5212
Télécopieur : 514 398-5224
Courriel : *pace.scs@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/conted/pace*

La communauté d'apprentissage continu de McGill
Téléphone : 514 398-8234
Télécopieur : 514 398-2757
Courriel : *milr.conted@mcgill.ca*
Site Web : *www.mcgill.ca/conted/milr*

Faculté des sciences de l'éducation
Certificat en intégration scolaire
Diplôme en relations humaines et éducation à la vie familiale
Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement
Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling
Dean Thomson
Téléphone : 514 398-4248
Programmes pour les Premières nations et les Inuits
Département d'études intégrées en sciences de l'éducation

Tina Schiavone
Téléphone : 514 398-1340

2.5.2 Heures d'ouverture

Unités d’enseignement : Horaire régulier

Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

Services aux clients : Horaire régulier

Du lundi au jeudi, de 9 h à 18 h 15
Vendredi, de 9 h à 17 h

Exceptions : Pour connaître les horaires en vigueur, veuillez consulter le site *www.mcgill.ca/conted/fr*.

3 Pour commencer

3.1 Critères d'admission

Les critères d'admission pour les programmes offerts par l'École d'éducation permanente varient. Veuillez consulter l’unité d’enseignement appropriée pour obtenir les critères d'admission du programme auquel vous souhaitez vous inscrire.

3.2 Programmes d'études

Liste des programmes qui exigent une marche à suivre officielle pour l’admission au programme :

3.2.1 Programmes de premier cycle

3.2.1.1 Baccalauréat en commerce (temps partiel)

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Développement de carrière et perfectionnement professionnel > Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certificat de premier cycle et B. Com. à temps partiel) > section 4.1.2.3: Baccalauréat en commerce pour les étudiants à temps partiel*.

3.2.1.2 Programmes de formation professionnelle et commerciale

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Développement de carrière et perfectionnement professionnel > section 4.1.2: Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certificat de premier cycle et B. Com. à temps partiel)*.

Programmes de formation professionnelle et commerciale

section 4.1.2.1.11: Certificat en logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement

section 4.1.2.1.12: Certificat en analyse et conception des systèmes informatiques

section 4.1.2.2.1: Certificat en pratique du service social auprès des populations autochtones

section 4.1.2.2.2: Certificat en pratique du service social auprès des populations nordiques

3.2.1.3 Programmes en sciences de l'éducation

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Sciences de l'éducation (éducation permanente) > section 4.3.3: Les programmes des Sciences de l'éducation*.

Programmes en sciences de l'éducation

section 4.3.3.5: Diplôme en relations humaines et éducation à la vie familiale

section 4.3.3.7: Certificat en intégration scolaire

section 4.3.3.8.1: Certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits (60 unités)

section 4.3.3.8.3: Certificat en alphabétisation des autochtones (30 unités)

section 4.3.3.8.4: Certificat en enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones (30 unités)

section 4.3.3.8.5: Certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités)

section 4.3.3.8.6: Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (enseignement primaire) — enseignants autochtones et du Nord (90 unités)

section 4.3.3.8.7: Certificat en enseignement aux autochtones pour enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (30 unités)

section 4.3.3.8.8: Certificat en formation de conseillers pédagogiques et des Premières nations (30 unités)

3.2.1.4 Langues et communication interculturelle

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Programmes de langues > section 4.5.4: L'unité des Langues et communication interculturelle (programmes de langue anglaise)* et *section 4.5.5: Langues et communication interculturelle (programmes de langue française)*

Langues et communication interculturelle

section 4.5.4.2: Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire)

section 4.5.5.2: Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire)

section 4.5.4.3: Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire)

section 4.5.5.3: Programme intensif de français : certificat de compétence en français - langue et culture (Sommaire)

3.2.1.5 Traduction

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Traduction et expression écrite > section 4.8.4: Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite*.

Traduction

section 4.8.4.4.1.1: Certificat en traduction — Option anglais vers le français (30 unités)

section 4.8.4.4.1.2: Certificat en traduction — Option français vers l'anglais (30 unités)

section 4.8.4.4.1.3: Certificat en traduction — Option espagnol vers le français (30 unités)

section 4.8.4.4.1.4: Certificat en traduction — Option espagnol vers l'anglais (30 unités)

section 4.8.4.4.1.5: Certificat en traduction — Option français ou anglais vers l'espagnol (30 unités)

3.2.1.6 Espagnol

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Traduction et expression écrite > Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite > section 4.8.4.3: Programmes et cours de langue espagnole*.

Programmes de diplôme

section 4.1.3.1.11: Diplôme en gestion des opérations et de la chaîne d'approvisionnement

section 4.1.3.1.12: Diplôme d'études supérieures en fiscalité

3.2.2.2 Sciences de l'éducation

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Sciences de l'éducation >* *section 4.3.3: Les programmes des Sciences de l'éducation*.

Sciences de l'éducation

Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Les programmes des Sciences de l'éducation > *section 4.3.3.6: Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement*

3.2.2.3 Traduction

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude >Traduction et expression écrite >* *section 4.8.4: Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite*.

Traduction

section 4.8.4.4.1.1: Certificat en traduction — Option anglais vers le français (30 unités)

section 4.8.4.4.1.2: Certificat en traduction — Option français vers l'anglais (30 unités)

section 4.8.4.4.1.3: Certificat en traduction — Option espagnol vers le français (30 unités)

section 4.8.4.4.1.4: Certificat en traduction — Option espagnol vers l'anglais (30 unités)

Nota : Vous ne pouvez pas présenter une demande d'admission à titre d'étudiant adulte aux programmes d'études des cycles supérieurs.

5. Si nécessaire, il appartient aux étudiants de fournir tous les documents d'appoint supplémentaires aux Services aux clients de l'École d'éducation permanente.

Le formulaire de demande de reconnaissance d'équivalences est accessible en ligne à l'adresse suivante : *www.mcgill.ca/conted/studentres/forms*. Il est également disponible aux Services aux clients.

3.8.2 Exemption par un examen (pour les étudiants du Développement de carrière et perfectionnement professionnel)

L'examen d'exemption vise les étudiants qui ne présentent pas les acquis scolaires requis ou la formation officielle nécessaire, mais qui croient avoir le niveau de connaissances exigé.

Les étudiants pourront passer un examen d'exemption pour les cours suivants :

- les cours associés du programme;

  ou

- les cours préalables qui ne font pas partie du programme.

Les étudiants qui réussissent cet examen n'auront pas à suivre le cours visé par l'examen.

Ceux qui échouent à l'examen ne pourront le reprendre; ils devront plutôt s'inscrire au cours visé par l'examen.

Les étudiants peuvent se procurer un formulaire de demande auprès du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel*ou le télécharger à partir de l'adresse suivante : *www.mcgill.ca/conted/studentres/forms*. Les étudiants intéressés à passer l'examen d'exemption peuvent communiquer avec le Développement de carrière et perfectionnement professionnel pour obtenir de plus amples renseignements.

Nota : Les étudiants qui ont obtenu des unités ou des exemptions ne sont pas autorisés à s'inscrire aux cours pour lesquels ces unités ou exemptions ont été accordées. Les étudiants qui présentent une demande pour un programme de premier cycle ne pourront recevoir d'unités ou d'exemptions pour des cours équivalents avec unités, sauf si les cours en question ont été réussis avec une note minimale de C au cours des cinq dernières années. Les étudiants qui présentent une demande pour un programme d'études supérieures ne pourront recevoir d'unités ou d'exemptions pour des cours équivalents avec unités, sauf si les cours en question ont été réussis au niveau supérieur avec une note minimale de B- au cours des cinq dernières années.

3.9 Étudiants étrangers

Les services d'immigration ne délivrent de visas qu'aux étudiants inscrits à temps plein dans un programme reconnu. L'Université McGill ne délivre aucun document d'immigration. La plupart des programmes offerts par l'École d'éducation permanente sont conçus pour des étudiants à temps partiel, bien que certains puissent être suivis à temps plein. L'inscription à temps plein à un programme assorti d'unités présuppose une charge d'au moins douze unités pertinentes par trimestre. Les programmes intensifs non assortis d'unités de langues anglaise et française constituent des cursus à temps plein.

Les candidats étrangers devraient communiquer avec l'École d'éducation permanente pour s'assurer que le programme de leur choix peut bien être suivi à temps plein. Les étudiants étrangers recevront un plan d'études et seront informés, avcé0.061sdouze ou d761 Tm(ec uni1 st a p1 0 0 1 g1 Tm(eau)Tjm(vroprogrammes

3.10 Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle

Ce qui suit s'applique à tous les programmes.

La majorité des cours de premier cycle de l'École d'éducation permanente sont offerts au grand public. Toute personne âgée de plus de 18 ans peut s'y inscrire. (Si vous avez moins de 18 ans, vous n'êtes autorisé à vous inscrire que si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme d'études collégiales.)

Si vous souhaitez suivre des cours sans nécessairement viser l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, vous pouvez vous inscrire en tant qu'étudiant à statut particulier. Il faut toutefois que vous remplissiez les conditions préalables et les critères d'admission établis pour le cours en question.

Nota : Le nombre de cours que les étudiants à statut particulier peuvent suivre est limité. Les étudiants sont invités à s'inscrire à un programme avant d'avoir terminé quatre cours. L'École d'éducation permanente n'est toutefois pas contraint de tenir compte des unités obtenues par les étudiants à statut particulier dans le calcul des unités pour un programme de certificat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'inscription aux cours, veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : *www.mcgill.ca/conted/applyregister*.

3.10.1 Documents à fournir pour l'inscription aux cours de premier cycle

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente > Inscription pour les étudiants de l'éducation permanente > section 1.3.3: Autres façons de s'inscrire*.

3.11 Étudiants à statut particulier : Cours d'études supérieures

Ce qui suit s'applique à tous les programmes.

Pour être admis aux cours d'études supérieures, vous devez être titulaire d'un grade octroyé par une université reconnue. Ce grade doit être équivalent à un diplôme de premier cycle reconnu par les Études supérieures et postdoctorales.

Nota : Le nombre de cours que peut suivre un étudiant à statut particulier peut être limité. Les étudiants sont invités à déposer une demande d'admission à un programme de diplôme avant d'avoir terminé quatre (4) cours; et à un programme de certificat d'études supérieures avant d'avoir terminé deux (2) cours. L'École d'éducation permanente n'est toutefois pas contraint de tenir compte des unités obtenues par les étudiants à statut particulier dans le calcul des unités pour un programme de diplôme ou de certificat d'études supérieures.

Nota : D'autres conditions peuvent s'appliquer aux étudiants à statut particulier, selon les cours auxquels vous vous inscrivez.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section de cette publication consacrée à l'unité d'enseignement qui vous intéresse ou le site Internet suivant : *www.mcgill.ca/conted/applyregister*. Les étudiants à statut particulier qui seraient intéressés à s'inscrire à des cours d'études supérieures doivent au préalable rencontrer un conseiller.

3.11.1 Documents à fournir pour l'inscription aux cours d'études supérieures

Pour de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente > Inscription pour les étudiants de l'éducation permanente > section 1.3.3: Autres façons de s'inscrire*.

3.12 Associations professionnelles

L'École d'éducation permanente participe à des programmes de coopération avec des associations professionnelles. Plusieurs d'entre elles reconnaissent les cours et programmes d'éducation permanente comme ouvrant droit à des unités dans le cadre de leurs diplômes et certificats. Il est souhaitable et parfois obligatoire que les étudiants soient membres des associations. Les exigences professionnelles peuvent varier et les étudiants doivent prendre connaissance des règlements de leur association, surtout en ce qui concerne les notes de passage ou d'échec et autres conditions d'examen. L'École collabore avec les organisations suivantes :

Association des adjoints administratifs

Programme d'adjoint administratif qualifié

L'Association des adjoints administratifs est une organisation professionnelle sans but lucratif canadienne ayant trois objectifs principaux : tout d'abord, établir un niveau national de qualifications des adjoints administratifs au personnel de direction; atteindre ensuite cette norme en fournissant une formation avancée; et finalement, faire prendre conscience au personnel de direction la présence d'adjoints administratifs entièrement qualifiés.

La mission de l'organisation vise à aider les membres à se développer professionnellement, à améliorer leurs compétences en administration sur une base régulière et acquérir de nouvelles connaissances. De ce fait, les opportunités professionnelles augmentent et les contributions au milieu de travail et au sein de la communauté se multiplient.

Le *programme d'adjoint administratif qualifié* offre une formation de base solide pour les affaires en général. Un candidat qui souhaite s'inscrire en tant qu'étudiant doit tout d'abord être membre de l'Association des adjoints administratifs avant qu'il puisse faire une demande pour devenir un étudiant du programme d'adjoint administratif qualifié. Les détenteurs du titre d'adjoint administratif qualifié sont tenus de suivre les règles qui s'appliquent aux auxiliaires administratifs qualifiés afin de maintenir leur titre d'adjoint administratif qualifié.

Le programme se compose de trois cours obligatoires et de quatre cours complémentaires offerts auprès de 18 établissements post-secondaires à travers le Canada. Ces cours doivent être complétés avec succès dans un délai de sept ans afin que les candidats puissent se qualifier pour le certificat et le titre d'adjoint administratif qualifié. Les étudiants sont tenus de compléter avec succès le programme de sept cours avec une moyenne pondérée cumulative de 60 %.

Pour tout renseignement s'appliquant aux exigences de programme, veuillez visiter notre site Internet : *www.aaa.ca* ou communiquer avec le registraire responsable au niveau national à l'adresse suivante : *registrar@aaa.ca*.

Association canadienne de gestion des achats (ACGA)

L'Association canadienne de gestion des achats et son institut affilié, la Corporation des approvisionneurs du Québec (CAQ) offrent un programme de formation reconnu en gestion de la chaîne d'approvisionnement. Organisme à but non lucratif, la Corporation des approvisionneurs du Québec (CAQ) est l'Institut québécoise de l'Association canadienne de gestion des achats (ACGA). L'A

L'Institut collabore avec McGill depuis 1994 en offrant des cours d'été sur la propriété intellectuelle. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet de l'IPIC à l'adresse suivante : *www.ipic.ca*.

Institut international des analystes d'affaires (IIBA®)

L'Institut international des analystes d'affaires est une association indépendante à but non lucratif servant les intérêts des professionnels dans le secteur grandissant de l'analyse d'affaires. L'Institut vise les personnes oeuvrant notamment dans le domaine de l'analyse d'affaires ou de systèmes, la gestion ou l'analyse des besoins d'affaires, la gestion de projets, la consultation ou l'amélioration des processus et propose de vous aider à mieux rendre votre travail et à améliorer votre vie professionnelle.

L'École d'éducation permanente de l'Université McGill fait partie des organismes de formation en analyse d'affaires agréés par le IIBA®. Certains cours offerts par l'École d'éducation permanente peuvent mener à l'obtention d'heures de perfectionnement professionnel agréés par l'Institut. Pour de plus amples renseignements sur cette association, veuillez consulter : *www.iiba.org*.

Ordre des administrateurs agréés du Québec

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec collabore avec les universités afin d'initier les étudiants à la pratique professionnelle de la gestion. Il offre aux étudiants l'opportunité d'interagir avec des administrateurs agréés qui ont acquis de l'expérience tout en travaillant pour obtenir le titre professionnel officiel, celui d'administrateur agréé (Adm. A).

Pour devenir membre, le candidat doit :

- Être titulaire d'un baccalauréat en administration, en commerce ou dans une discipline connexe;
- Avoir une bonne connaissance du français.

OU

- Être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline comprenant au moins 30 unités en gestion, en commerce ou dans une discipline semblable;
- Avoir une bonne connaissance du français.

Les étudiants intéressés à devenir membre ou à recevoir de plus amples renseignements sont invités à communiquer avec le service de l'admission de l'Ordre, au :

Service de l'admission de l'Ordre
910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : 514-499-0880 ou 1-800-465-0880
Télécopieur : 514-499-0892
Courriel : *info@adma.qc.ca*
Site Internet : *www.adma.qc.ca*

Ordre des CGA du Québec (comptables généraux licenciés)

Pour satisfaire aux exigences d'obtention du titre professionnel des CGA du Québec, le candidat doit être titulaire :

- d'un baccalauréat en commerce avec une majeure en comptabilité; ou
- un baccalauréat en commerce spécialisé en comptabilité; ou
- un baccalauréat par cumul* d'un établissement d'enseignement qui reconnaît soit un certificat en comptabilité ou un certificat en gestion de McGill afin de le combiner avec deux autres certificats de ce même établissement.

Le candidat doit également réussir le programme court de 2e cycle en expertise professionnelle, les quatre examens nationaux et compléter un stage d'expérience pratique de 24 mois. Veuillez prendre note que les examens de compétences spécifiques, Fiscalité avancée des particuliers et des entreprises 2 (TX2), Vérification interne et contrôles internes (MU1) ou Vérification externe avancée (AU2), peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'exemptions.

Pour obtenir un permis de vérificateur CGA : La seule exemption possible serait l'examen de compétence technique en fiscalité. L'examen de compétence technique en vérification doit être réussi. En outre, la formation pratique de 21 mois doit s'effectuer en pratique privée et consister en l'accomplissement de 2 500 heures de services professionnels, incluant 100 heures en fiscalité et 1 250 heures en assurances (missions d'examen et de vérification) avec au minimum 625 heures en vérification.

Pour obtenir une brochure détaillée de l'Ordre ou la liste des cours requis afin de compléter les exigences de formation, veuillez vous adresser à l'École d'éducation permanente. Les étudiants intéressés à devenir membre ou à recevoir plus de renseignements peuvent le faire en s'adressant à :

Ordre des CGA du Québec
500, Place d'armes, bureau 1800
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Téléphone : 514-861-1823 ou 1-800-463-0163, poste 284
Télécopieur : 514-861-7661
Courriel : *admission@cga-quebec.org*
Site Internet : *www.cga-quebec.org*

Télécopieur : 610-356-4647
Courriel : *customercare@pmi.org*

Risk and Insurance Management Society, Inc. (RIMS)

L'Institut *Risk and Insurance Management Society* est l'organisme professionnel qui s'occupe de fixer les standards, de parrainer des programmes pédagogiques et de contrôler les titres professionnels du CRM (*Canadian Risk Management*) et des membres de RIMS. Pour être admissible au titre de CRM, les candidats doivent réussir trois cours de gestion des risques (estimation des risques, contrôle des risques et risques financiers). Pour être admissibles au titre de membre de RIMS, les candidats doivent suivre avec succès quatre cours universitaires : comptabilité et finance sont obligatoires; ainsi que deux cours choisis parmi commerce, économie, MIS, droit, assurance, marketing ou gestion; l'atelier de douze jours des membres de RIMS; ainsi que les trois cours de gestion des risques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

The Global Risk Management Institute, Inc.
1065 Avenue of the Americas, 13th Floor
New Y

3.13 Glossaire

Étudiant de premier cycle :

Étudiant qui n'a pas encore terminé un baccalauréat ou un programme qui mène au baccalauréat. Un étudiant de 2e ou de 3e cycle a obtenu un baccalauréat et travaille en vue d'obtenir une maîtrise ou un doctorat.

Baccalauréat :

Programme de grade qui s'échelonne habituellement sur trois ou quatre ans selon le système d'enseignement préalable. Le programme de spécialisation requiert un niveau élevé de spécialisation et exige de l'étudiant qu'il réponde à des exigences précises tout en conservant de bons résultats. L'étudiant termine généralement une première année universitaire, et peut ensuite choisir un programme de spécialisation. Ce dernier peut constituer un préalable pour certains programmes de deuxième cycle (maîtrise).

Programme de certificat :

Un certificat consiste en un programme de premier cycle assorti de 30 unités et administré par la faculté enseignante.

Programme de diplôme :

Un diplôme consiste en un programme de deuxième cycle assorti de 30 unités qui a, comme condition préalable à l'admission, un grade de premier cycle, ou son équivalent, dans une discipline quelconque. L'approbation à la faculté relève de la faculté enseignante.

Diplôme d'études de cycles supérieurs :

Un diplôme d'études de cycles supérieurs consiste en un programme de deuxième cycle qui a, comme condition préalable à l'admission, un grade de premier cycle ou de cycles supérieurs, ou son équivalent, dans la même discipline ou dans une discipline connexe. L'approbation à la faculté relève des études de cycles supérieurs et postdoctorales.

Certificat d'études de cycles supérieurs :

Un certificat d'études de cycles supérieurs consiste en un programme assorti de moins de 30 unités, mais pas moins de 15, qui a, comme condition préalable à l'admission, un grade de premier cycle. L'approbation à la faculté relève des études de cycles supérieurs et postdoctorales.

Système d’unités :

L'École d'éducation permanente utilise un système d'unités; à chaque cours correspond donc un certain nombre d'unités, calculé en fonction du nombre d'heures de cours hebdomadaire. En général, un cours de trois unités correspond à trois heures de cours par semaine pendant un trimestre. Ce système ne s'applique toutefois pas à toutes les facultés. Les heures de laboratoire donnent généralement droit à moins d'unités. Les unités reflètent également la quantité de travail demandée aux étudiants - habituellement, deux heures d'étude pour chaque heure de cours.

Le nombre d'unités est indiqué entre parenthèses à côté du libellé du cours.

Unités d'éducation permanente (unités EP) :

Certains cours offerts par l'École sont assortis d'unités d'éducation permanente. Ces cours ne peuvent normalement pas être intégrés à un programme assorti d’unités. L'unité d'éducation permanente est une mesure du nombre d'heures de participation – présence ou étude ou les deux – à une activité d'éducation permanente structurée. Une unité EP correspond à dix heures de participation.

Activités sans transcription :

Une acti

Le supplément au calendrier des dates importantes précède chaque période d'inscription et est donc publié trois fois par année. Le supplément contient les détails concernant les dates d'inscription et les renseignements relatifs au trimestre à venir. En cas de contradiction, l'information qui y figure aura préséance sur celle de la publication *Programmes, cours et politiques de l'Université*.

4 Domaines d'étude

4.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel

4.1.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel à l'École d'éducation permanente

Que vous souhaitiez acquérir de nouveaux atouts professionnels, donner un nouvel élan à vos titres de compétences grâce à un atelier, un certificat ou un diplôme d'avancement professionnel, ou même entamer un tout nouveau parcours de carrière, l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* est l'endroit idéal pour mener à bien vos projets. Grâce à l'expertise de chargés de cours hautement qualifiés, des cours et des programmes innovateurs qui mettent l'emphase sur les vrais enjeux professionnels, vous aurez certes l'occasion de relancer l'ensemble de vos compétences et vous permettre d'arriver à la prochaine étape de votre carrière.

À l'École d'éducation permanente, vous étudierez avec des dirigeants d'entreprises et les meilleurs experts de leur domaine qui apportent, par le biais de notre milieu d'apprentissage basé sur la collaboration, des expériences concrètes, des cas d'études pertinents, des nouveaux apports technologiques et des exemples des meilleurs pratiques de leur industrie. Nos chargés de cours dévoués et nos étudiants motivés contribueront à accélérer votre propre apprentissage et vous aideront à vous démarquer dans votre carrière.

Pour les personnes intéressées à des activités de perfectionnement professionnel à court terme, nous offrons toute une gamme de cours, ateliers, ainsi que
és, denTj1 0 0 1 176.452 Tm85ua0 1 488.836 5mettrefeslunding drofdi), àa an l'od'étudj1 0 0 1 197.33470.98312/F1emplesde perfectionnement profe.348A2.7a1oubleTw111

Cicco 0 0 1 228.67166959532 552665McG.)Tw 11 2f 1 0 0 1 110.8032 /535 565465tionnementm t9r

Personnel administratif

Paul Robert Chouha; B. Sc., M.A. (CCNY), M. Sc. (UQAM), M. Sc. (Montr.) **Coordonnateur (mathématiques et statistiques)**

4.1.1.3 Perfectionnement professionnel et perspectives d'emploi

Les programmes offerts par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel ont comme objectif l'avancement professionnel et l'ouverture à de nouvelles perspectives de carrière, notamment dans les professions suivantes :

- Planificateurs fiscaux et conseillers en planification financière et en comptabilité
- Experts de produits et de marques
- Gens d'affaires
- Représentants aux services à la clientèle et dans les centres d'assistance
- Directeurs des services sociaux et en soins de la santé
- Directeurs en ressources humaines
- Analystes en placements et en trésorerie
- Analystes des affaires des TI et ingénieurs de maintenance
- Directeurs de logistique et de la chaîne d'approvisionnement
- Experts en vente et en marketing
- Analystes des processus de fusions et d'acquisitions et du marché monétaires
- Spécialistes de la distribution physique et commerçants en ligne
- Experts en relations publiques
- Analystes en assurance de la qualité et ingénieurs d'essais
- Spécialistes en planification de la retraite et en plans de succession
- Gestionnaires de risques
- Ingénieurs et développeurs de logiciel
- Administrateurs de système, de bases de données et de réseaux
- Webmestres, concepteurs et développeurs Web

4.1.2 Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certificat de premier cycle et B. Com. à temps partiel)

Dans un monde en grand changement, un monde d'innovations et de mondialisation, l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* offre les programmes et les cours pour vous permettre de progresser dans votre carrière. Nos chargés de cours, des experts et des leaders dans plusieurstificat de premier

Programmes de certificat

section 4.1.2.1.8: Certificat en gestion des relations publiques et des communications

section 4.1.2.1.9: Certificat en gestion des risques

section 4.1.2.1.10: Certificat en développement de logiciels

section 4.1.2.1.11: Certificat en logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement

section 4.1.2.1.12: Certificat en analyse et conception des systèmes informatiques

section 4.1.2.2.1: Certificat en pratique du service social auprès des populations autochtones

section 4.1.2.2.2: Certificat en pratique du service social auprès des populations nordiques

4.1.2.1.1 Certificat en comptabilité

Ce certificat vise à inculquer à l'étudiant les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession de comptable.

4.1.2.1.1.1 Certificat en comptabilité (30 unités)

Ce certificat vise à inculquer à l'étudiant les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession de comptable. Le certificat en comptabilité, combiné au certificat en gestion, répond à la plupart des exigences de formation de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (CGA) et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA). Assorti des options adéquates, il prépare en outre les étudiants aux examens d'agrément de ces ordres professionnels. Une liste détaillée des cours qui répondent spécifiquement aux conditions d'admission de chaque ordre peut vous être fournie par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

Nota : Les cours préalables ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours préalable

MGCR 211*	(3)	Introduction to Financial Accounting

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (21 unités)

ACCT 351	(3)	Intermediate Financial Accounting 1
ACCT 352	(3)	Intermediate Financial Accounting 2
ACCT 361	(3)	Intermediate Management Accounting 1
ACCT 362	(3)	Intermediate Management Accounting 2
ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
ACCT 453	(3)	Advanced Financial Accounting
ACCT 475	(3)	Principles of Auditing

Cours complémentaires (9 unités)

Les trois cours complémentaires peuvent être choisis parmi l'ensemble des cours énumérés ci-dessous si vous ne souhaitez pas suivre une filière particulière.

Cours exigés par l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (CGA).

En plus des cours préalables et obligatoires du certificat en comptabilité, vous devez suivre les cours ci-après si la filière CGA vous intéresse (d'autres cours peuvent aussi être exigés; veuillez vous adresser à l'Ordre des CGA)

ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
ACCT 455	(3)	Development of Accounting Thought
ACCT 476*	(3)	Internal Auditing
ACCT 477*	(3)	External Auditing
ACCT 486	(3)	Business Taxation 2
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems

* Seul un de ces cours peut être pris en compte dans le calcul des unités nécessaires pour obtenir le certificat.

Cours exigés par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA).

En plus des cours préalables et obligatoires du certificat en comptabilité, vous devez suivre les cours ci-après si la filière CMA vous intéresse (d'autres cours peuvent aussi être exigés; veuillez vous adresser à l'Ordre des CMA)

ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
ACCT 455	(3)	Development of Accounting Thought
ACCT 463	(3)	Advanced Management Accounting
ACCT 476*	(3)	Internal Auditing
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems

Autres options complémentaires

BUSA 400	(3)	Independent Studies in Management
CCTX 540	(3)	U.S. Taxation

4.1.2.1.1.2 Coordonnées de l'Ordre des CGA

Dispenses et examens de axation

CENT 300	(3)	Fundamentals of Entrepreneurship
CENT 305	(3)	Product Validation and Sales
CENT 434	(3)	Entrepreneurship Issues Management
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 293	(3)	Managerial Economics
MGCR 352	(3)	Marketing Management 1
MGCR 382	(3)	International Business

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

BUSA 364	(3)	Business Law 1
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CPRL 223	(3)	Basics of Public Relations
MGCR 331	(3)	Information Systems
MGPO 450	(3)	Ethics in Management
MRKT 355	(3)	Services Marketing
MRKT 452	(3)	Consumer Behaviour

4.1.2.1.3 Certificat en finance appliquée

Ce certificat permet d'acquérir de solides connaissances de base en finance afin de mener les étudiants vers divers débouchés de carrière en finance.

4.1.2.1.3.1 Certificat en finance appliquée (30 unités)

Ce programme vise à transmettre aux étudiants, au moyen de méthodes pédagogiques axées sur l'apprenant, les compétences requises dans le domaine de la finance qui les prépareront à une variété de carrières dans ce domaine. Le programme est conçu dans le but de fournir aux étudiants des connaissances approfondies dans plusieurs disciplines liées à la finance, telles que la finance des entreprises, les services bancaires d'investissement et la gestion de portefeuille, la gestion des risques, la trésorerie, la planification financière et la gestion financière responsable.

Nota : les étudiants doivent suivre deux cours externes, préalables à certains cours obligatoires de ce programme. Les étudiants qui souhaitent demander une reconnaissance d'équivalences pour les cours préalables doivent remplir le formulaire prescrit au moment de l'admission ou passer un examen d'exemption. Les cours préalables ou associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours préalables

CMSC 101*	(3)	College Algebra and Functions
MGCR 211*	(3)	Introduction to Financial Accounting

* ou l'exemption par un examen

Cours associés

MGCR 273*	(3)	Introductory Management Statistics
MGCR 293*	(3)	Managerial Economics

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (21 unités)

ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
CFIN 300	(3)	Fundamentals of Financial Markets and Institutions
CFIN 310	(3)	Short-Term Financial Management
CFIN 410	(3)	Investment and Portfolio Management
FINE 342	(3)	Finance 2

FINE 482	(3)	International Finance 1
MGCR 341	(3)	Finance 1

Cours complémentaires (9 unités)

CFIN 200	(3)	Retirement Planning
CFIN 305	(3)	Investor Behaviour
CFIN 401	(3)	Sustainable Finance and the Firm
CFIN 402	(3)	Business Valuation and Project Finance
CFIN 403	(3)	Mergers and Acquisitions
CFIN 421	(3)	Asset Liability Management
CPDV 301	(3)	Risk Management
CPDV 302	(3)	Risk Control
CPDV 303	(3)	Risk Financing

4.1.2.1.4 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Ce certificat vise à doter l'étudiant d'une base intégrée de connaissances en gestion et s'adresse tout particulièrement à ceux qui s'intéressent à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion des services hospitaliers (généraux, soins de longue durée, etc.), des centres d'accueil pour les jeunes et les personnes âgées, des centres communautaires locaux et d'autres établissements de services sociaux et de santé.

4.1.2.1.4.1 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux (30 unités)

Ce programme est axé sur l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion quotidienne de ce type de services en fonction de critères d'efficacité et de critères humains.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associé

CCOM 205*	(3)	Communication in Management 1

*ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CHLC 351	(3)	Social Service System
CHLC 401	(3)	Evaluation of Health and Social Services
CHLC 500	(3)	Health Care Systems
CHLC 552	(3)	Legal Aspects: Health and Social Services
INDR 294	(3)	Introduction to Labour-Management Relations
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 331	(3)	Information Systems
ORGB 423	(3)	Human Resources Management

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CORG 450	(3)	Workplace Health and Safety
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams

4.1.2.1.5 Certificat en gestion des ressources humaines

Ce programme initie l'étudiant aux disciplines et aux pratiques fondamentales de la gestion des ressources humaines.

4.1.2.1.5.1 Certificat en gestion des ressources humaines (30 unités)

Ce programme de certificat initie l'étudiant aux disciplines et aux pratiques fondamentales de la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, il donne un aperçu général des fonctions spécialisées et de certains des enjeux actuels et futurs dans les domaines suivants : efficacité organisationnelle, dotation en personnel, rémunération globale, formation et perfectionnement, relations avec les employés et relations du travail, santé et sécurité au travail et pratique professionnelle de la gestion des ressources humaines.

Cours obligatoires (18 unités)

CGMG 282	(3)	Introduction to Business
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
ORGB 423	(3)	Human Resources Management
ORGB 424	(3)	Employment
ORGB 426	(3)	Human Resource Training and Development
ORGB 525	(3)	Compensation Management

Cours complémentaires (12 unités)

Les cours complémentaires doivent être choisis dans un ou plusieurs des trois domaines proposés.

Relations avec les employés

EDPC 501	(3)	Helping Relationships
INDR 294	(3)	Introduction to Labour-Management Relations
INDR 494	(3)	Labour Law
INDR 496	(3)	Collective Bargaining
ORGB 380	(3)	Cross Cultural Management
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams

Formation et perfectionnement

EDPC 501	(3)	Helping Relationships
EDPC 504	(3)	Practicum: Interviewing Skills
MGCR 331	(3)	Information Systems
ORGB 380	(3)	Cross Cultural Management
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams
ORGB 421	(3)	Managing Organizational Change

Développement organisationnel

CORG 450	(3)	Workplace Health and Safety
MGCR 423	(3)	Organizational Policy
MGPO 450	(3)	Ethics in Management
ORGB 380	(3)	Cross Cultural Management
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams
ORGB 421	(3)	Managing Organizational Change

4.1.2.1.6 Certificat en gestion

Ce programme prépare les étudiants à des postes en gestion générale et ouvre la voie à des études de gestion plus approfondies.

4.1.2.1.6.1 Certificat en gestion (30 unités)

Ce programme présente un vaste aperçu des disciplines sous-jacentes et initie aux domaines fonctionnels de la gestion. L'obtention de ce certificat assorti des cours optionnels appropriés répond à la plupart des exigences l'Institut canadien de gestion (ICG).

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associés

CCOM 205*	(3)	Communication in Management 1
CMSC 101*	(3)	College Algebra and Functions

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (18 unités)

MGCR 211	(3)	Introduction to Financial Accounting
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 273	(3)	Introductory Management Statistics
MGCR 293	(3)	Managerial Economics
MGCR 341	(3)	Finance 1
MGCR 352	(3)	Marketing Management 1

Cours complémentaires (12 unités)

3 ou 6 unités parmi les cours suivants :

BUSA 464	(3)	Management of Small Enterprises
MGCR 423	(3)	Organizational Policy

6 ou 9 unités parmi les cours suivants :

ACCT 361	(3)	Intermediate Management Accounting 1
BUSA 364	(3)	Business Law 1
BUSA 368	(3)	Business Law 2
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CGMG 282	(3)	Introduction to Business
ECON 295	(3)	Macroeconomic Policy
FINE 342*	(3)	Finance 2
FINE 343*	(3)	Managerial Finance
FINE 443	(3)	Applied Corporate Finance
MGCR 331	(3)	Information Systems
MGCR 360	(3)	Social Context of Business
MGCR 382	(3)	International Business
MGCR 472	(3)	Operations Management
MGPO 450	(3)	Ethics in Management
MGSC 373	(3)	Operations Research 1
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams
ORGB 423	(3)	Human Resources Management

*Seul un de ces cours peut être pris en compte dans le calcul des unités nécessaires pour obtenir le certificat.

Exigences de l'Ordre des CGA

Les étudiants intéressés par la filière CGA doivent suivre les cours ci-après. D'autres cours peuvent être exigés. Veuillez vous adresser à l'Ordre des CGA du Québec pour plus de renseignements. Voir Programmes, cours et politiques de l’Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > Associations Professionelles.

BUSA 364	(3)	Business Law 1
BUSA 368	(3)	Business Law 2
ECON 295	(3)	Macroeconomic Policy
FINE 342	(3)	Finance 2
FINE 343	(3)	Managerial Finance
MGCR 211	(3)	Introduction to Financial Accounting
		Introductory Management Statistics

MGCR 472	(3)	Operations Management

4.1.2.1.7 Certificat en marketing

L'objectif de ce programme consiste à initier les étudiants aux théories et concepts du marketing et leur donner l'occasion de les appliquer dans des situations pratiques.

4.1.2.1.7.1 Certificat en marketing (30 unités)

Le certifi

CPRL 224	(3)	Applied Public Relations Methods 2
CPRL 225	(3)	Social and Traditional Media Relations
CPRL 226	(3)	Corporate Communications
CPRL 227	(3)	Internal Communication
CPRL 321	(3)	PR Issues Management
CPRL 322	(3)	Cases in Public Relations

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CPRL 220	(3)	Fundamentals of Fund-Raising
CPRL 228	(3)	Event Management
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 352	(3)	Marketing Management 1
MGCR 360	(3)	Social Context of Business

4.1.2.1.9 Certificat en gestion des risques

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012–2013.

Ce programme permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances de base et d'améliorer leurs compétences dans le domaine de la gestion des risques.

4.1.2.1.9.1 Certificat en gestion des risques (30 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012-2013.

Les sujets clés traités dans ce programme: organisation commerciale, statistiques, économie, droit, gestion des risques et assurance. Les étudiants qui mènent à bien ce programme réunissent la plupart des conditions d'admission à l'Institut de gestion des risques pour le titre professionnel de membre de la RIMS.

Cours obligatoires (21 unités)

BUSA 364	(3)	Business Law 1
CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CEC2 532	(3)	Business Economics
CPDV 301	(3)	Risk Management
CPDV 302	(3)	Risk Control
CPDV 303	(3)	Risk Financing
MGCR 211	(3)	Introduction to Financial Accounting

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
BUSA 368	(3)	Business Law 2
CPDV 305	(3)	General Insurance 1
CPDV 306	(3)	General Insurance 2
MGCR 273	(3)	Introductory Management Statistics
MGCR 331	(3)	Information Systems

4.1.2.1.10 Certificat en développement de logiciels

Ce certificat procure de solides bases en développement d'applications de logiciels.

Cours obligatoires (30 unités)

CTPT 200	(3)	Introduction to Supply Chain Management
CTPT 201	(3)	Sourcing
CTPT 202	(3)	Production and Inventory Planning and Control 1
CTPT 206	(3)	Transportation Management and Economics
CTPT 207	(3)	Transportation Law and Policy
CTPT 208	(3)	Fundamentals of Logistics
CTPT 310	(3)	Production and Inventory Planning and Control 2
CTPT 311	(3)	Supply Chain Risk Management
CTPT 410	(3)	International Trade and Logistics
CTPT 430	(3)	Fundamentals of Integrated Business Systems

4.1.2.1.12 Certificat en analyse et conception des systèmes informatiques

Ce certificat procure de solides bases sur les concepts et techniques nécessaires pour planifier et concevoir avec efficacité des applications et systèmes logiciels.

4.1.2.1.12.1 Certificat en analyse et conception des systèmes informatiques (30 unités)

Le certificat en analyse et conception des systèmes informatiques insiste tout particulièrement sur l'application pratique des techniques pour le développement d'applications commerciales. Les étudiants qui mènent ce programme à terme pourront exercer la profession d'analyste dans des entreprises spécialisées dans le développement de logiciels ou dans des entreprises dans le domaine des technologies de l'information.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associé

CMSC 101*	(3)	College Algebra and Functions

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (24 unités)

CCCS 300	(3)	Programming Techniques 1
CCCS 330	(3)	Database Design and Business Applications Development
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CMIS 422	(3)	Information System Security
INSY 331	(3)	Managing Information Technology
INSY 333	(3)	Systems Analysis and Modeling
INSY 432	(3)	IT in Business
MGCR 331	(3)	Information Systems

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CCCS 301	(3)	Programming Techniques 2
CCCS 310	(3)	Web Development
CCCS 315	(3)	Data Structures and Algorithms
CCCS 321	(3)	Operating Systems Administration
CCCS 325	(3)	Mobile Application Development
CCCS 425	(3)	Web Services
CCCS 431	(3)	Networking Fundamentals

4.1.2.2 Programmes réservés

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012-2013.

Ces programmes sont réservés aux étudiants de la communauté autochtone ou à des travailleurs de la communauté inuite, embauchés par le Nouveau-Québec. Ce programme a pour objectif de préparer les travailleurs sociaux inuits à l'exercice du service social dans leurs communautés.

4.1.2.2.1 Certificat en pratique du service social auprès des populations autochtones

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012–2013.

Ce programme de certificat a pour but de préparer les autochtones à exercer le métier de travailleur social dans leurs propres communautés.

4.1.2.2.1.1 Certificat en pratique du service social auprès des populations autochtones (30 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année univ

SWRK 351	(3)	Children's Needs and Social Services
SWRK 354	(3)	Social Work in the Health Field
SWRK 473	(3)	Individuals and Families in Crisis

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

EDPI 211	(3)	Social and Emotional Development
SWRK 374	(3)	Community Development/Social Action
SWRK 377	(3)	Women's Issues in Practice
SWRK 485	(3)	Tutorial: Social Work Practice

Cours optionnel

EDEE 249	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar

4.1.2.3 Baccalauréat en commerce pour les étudiants à temps partiel

4.1.2.3.1 Critères d'admission

Le baccalauréat en commerce (B. Com.) pour les étudiants à temps partiel de la Faculté de gestion Desautels s'adresse aux étudiants qui, pour divers motifs, ne peuvent faire d'études universitaires durant le jour. Les cours du soir sont offerts en automne, en hiver, au printemps et en été.

Le baccalauréat en commerce accepte des étudiants possédant un vaste éventail de formations antérieures. L'admission est sélective, les candidats étant censés présenter un dossier supérieur à la moyenne. Les décisions touchant l'admission sont fondées sur l'ensemble du dossier scolaire. Veuillez prendre note que le fait de répondre aux exigences minimales n'est pas un gage d'admission au programme de B. Com.

Les formulaires de demande d'admission ainsi que les renseignements sur les critères et les dates limites d'admission peuvent être obtenus en personne à l'adresse suivante : Le Point de service, 3415, rue McTavish, Montréal, Québec, H3A 0C8; téléphone : 514reseT

4.1.2.3.4 Candidats d'âge adulte

Les citoyens canadiens et résidents permanents du Canada qui ne possèdent pas les titres universitaires normalement exigés peuvent demander à être admis directement auprès de la Faculté de gestion Desautels comme étudiants d'âge adulte s'ils remplissent les conditions suivantes :

1. avoir au moins 21 ans, à moins d'indication contraire, au 1er septembre (pour être admis au trimestre d'automne);
2. ne pas avoir fréquenté le collège ni l'université au cours des cinq ans précédant la présentation de leur demande, ce qui constituerait un titre d'admission; et
3. avoir réussi un nombre minimum de cours appropriés, selon les critères mentionnés ci-après, dans les trois ans précédant le dépôt de leur demande. Les candidats qui souhaitent être admis en vertu de la politique sur les étudiants d'âge adulte sont priés de s'adresser à Ron Critchley au 514-398-4068 ou par courriel à *ronald.critchley@mcgill.ca* pour de plus amples renseignements.

Tous les candidats doivent avoir mené à bien les cours CMSC 203 (*Survey of Basic Mathematics 1*) et CMSC 204 (*Survey of Basic Mathematics 2*) dans les cinq ans précédant la date de l'admission avec une moyenne minimale B+. (Mathématiques - OOUN, OOUP, OOUQ ou 201-NYA, 201-NYB, 201-NYC ou 201-103, 201-203, 201-105 au niveau du cégep avec une Cote R élevée ou leurs équivalents universitaires avec une moyenne minimale de B+ sont acceptables pour remplacer CMSC 203 et CMSC 204.)F

Programme de gestion générale (concentrations)

2 concentrations	**90 unités**	**120 unités**
Exigences de première année	0	18
Tronc commun	36	36
2 concentrations	30	30
Cours optionnels hors-gestion	6	12
Cours optionnels	18	24
Total	90	120

1 concentration et 1 mineure (18 unités)	**90 unités**	**120 unités**
Exigences de première année	0	18
Tronc commun	36	36
1 concentration et 1 mineure (18 unités)	33	33
Cours optionnels hors-gestion	0	12
Cours optionnels	21	21
Total	90	120

1 concentration et 1 mineure (24 unités)	**90 unités**	**120 unités**
Exigences de première année	0	18
Tronc commun	36	36
1 concentration et 1 mineure (24 unités)	39	39
Cours optionnels hors-gestion	0	12
Cours optionnels	15	15
Total	90	120

Concentrations

Pour mener à bien une concentration, l'étudiant doit obtenir la note minimale de C à tous les cours qui la composent. L'étudiant qui ne parvient pas à accumuler 15 unités conformément à ce critère doit opter pour une nouvelle concentration, suivre à nouveau les cours à réussir ou, le cas échéant, remplacer ces cours par des cours de la même concentration et obtenir la note minimale requise.

Seconde concentration

L'étudiant qui opte pour une deuxième concentration devra accumuler 15 unités qui ne se chevaucheer pour1 0 0 1 246.285 0mgéminimale de C à touchaqueurs de.0.9804

Cours obligatoires (6 unités)

ACCT 351	(3)	Intermediate Financial Accounting 1
ACCT 361	(3)	Intermediate Management Accounting 1

Cours complémentaires (9 unités)

Parmi les cours suivants :

ACCT 352	(3)	Intermediate Financial Accounting 2
ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
ACCT 362	(3)	Intermediate Management Accounting 2
ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
ACCT 434	(3)	Topics in Accounting 1
ACCT 452	(3)	Financial Reporting Valuation
ACCT 453	(3)	Advanced Financial Accounting
ACCT 454	(3)	Financial Reporting
ACCT 463	(3)	Advanced Management Accounting
ACCT 475	(3)	Principles of Auditing
ACCT 486	(3)	Business Taxation 2

4.1.2.5.2 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Concentration en entrepreneuriat (15 unités)

Conseillers : Professeurs A. Burlton et G. Vit

La concentration en entrepreneuriat s'intéresse à la genèse et au développement des activités entrepreneuriales. Elle porte sur l'intégration du marketing, des finances, de l'organisation et des politiques dans la mise en œuvre et l'expansion des entreprises commerciales. Le programme prévoit l'évaluation de nouvelles entreprises commerciales, l'étude du rôle des acquisitions, ainsi que des enjeux stratégiques et des problèmes d'exploitation à différentes étapes de la vie de l'entreprise, de sa création à sa maturité.

Cours complémentaires

Au moins 6 unités parmi les cours suivants :

BUSA 462	(3)	Management of New Enterprises
BUSA 464	(3)	Management of Small Enterprises
BUSA 465	(3)	Technological Entrepreneurship

Les autres unités à choisir parmi les cours suivants :

ACCT 361	(3)	Intermediate Management Accounting 1
ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
BUSA 364	(3)	Business Law 1
FINE 442	(3)	Capital Markets and Institutions
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems
INSY 432	(3)	IT in Business
INSY 454	(3)	Technological Foundation for E-Commerce
MGPO 365	(3)	Business-Government Relations
MGPO 445	(3)	Industry Analysis & Competitive Strategy
MGPO 450	(3)	Ethics in Management
MGPO 460	(3)	Managing Innovation
MGPO 567	(3)	Business in Society

MRKT 451	(3)	Marketing Research
MRKT 452	(3)	Consumer Behaviour

Cours complémentaire (3 unités)

Un cours parmi les suivants :

MRKT 351	(3)	Marketing and Society
MRKT 355	(3)	Services Marketing
MRKT 365	(3)	New Products
MRKT 434	(3)	Topics in Marketing 1
MRKT 438	(3)	Brand Management
MRKT 453	(3)	Advertising Management
MRKT 455	(3)	Sales Management
MRKT 456	(3)	Business to Business Marketing
MRKT 459	(3)	Retail Management
MRKT 461	(3)	Advertising Practicum
MRKT 483	(3)	International Marketing Management
MRKT 557	(3)	Marketing Productivity

4.1.2.5.5 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Concentration en comportement organisationnel (15 unités)

Conseiller : Professeur A. Jaeger

La concentration en comportement organisationnel sensibilise les étudiants aux problèmes de comportement présents dans le milieu professionnel et industriel et les prépare à des études de deuxième cycle en sciences du comportement ou à une carrière en gestion générale ou en gestion des ressources humaines.

Cours complémentaires (15 unités)

Parmi les cours suivants :

ORGB 321	(3)	Leadership
ORGB 325	(3)	Negotiations and Conflict Resolution
ORGB 380	(3)	Cross Cultural Management
ORGB 409	(3)	Organizational Research Methods
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams
ORGB 421	(3)	Managing Organizational Change
ORGB 423	(3)	Human Resources Management
ORGB 429D1*	(3)	Organizational Behaviour for Course Counsellors
ORGB 429D2*	(3)	Organizational Behaviour for Course Counsellors
ORGB 434	(3)	Topics in Organizational Behaviour 1
ORGB 435	(3)	Women as Global Leaders and Managers
		Career

4.1.2.6.1 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Majeure en comptabilité (30 unités)

Conseillers : Professeurs L. Goldsman et R. Cecere

Cours complémentaires (12 unités)

Parmi les cours suivants :

BUSA 499*	(3)	Case Analysis and Presentation
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems
INSY 339	(3)	IT Consulting
INSY 342	(3)	Enterprise Applications
INSY 430	(3)	IT in Financial Markets
INSY 431	(3)	IT Implementation Management
INSY 434	(3)	Topics in Information Systems 1
INSY 438	(3)	Designing and Developing IT
INSY 440	(3)	E-Business
INSY 444	(3)	Managing Knowledge with Information Technology
INSY 454	(3)	Technological Foundation for E-Commerce

Les étudiants qui souhaitent suivre le cours BUSA 499 ou un cours équivalent comme cours complémentaire doivent obtenir l'approbation du coordonnateur du département des systèmes d'information.

4.1.2.6.3 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Majeure en marketing (30 unités)

Conseillers : Professeurs M.S. Jo et A. Mukherjee

Cette majeure de 30 unités vise l'acquisition d'une solide formation de base en marketing et prépare les étudiants à un vaste choix de carrières dans ce domaine. Cette majeure s'adresse particulièrement aux étudiants qui veulent faire carrière dans les secteurs de la gestion des marques, du marketing au sein d'une petite entreprise, de la gestion des ventes et du marketing interentreprises.

Cours obligatoires (15 unités)

MRKT 354	(3)	Marketing Management 2
MRKT 357	(3)	Marketing Planning 1
MRKT 451	(3)	Marketing Research
MRKT 452	(3)	Consumer Behaviour
MRKT 453	(3)	Advertising Management

Cours complémentaires (15 unités)

Cinq cours parmi les suivants :

BUSA 464	(3)	Management of Small Enterprises
MRKT 351	(3)	Marketing and Society
MRKT 355	(3)	Services Marketing
MRKT 365	(3)	New Products
MRKT 438	(3)	Brand Management
MRKT 455	(3)	Sales Management
MRKT 456	(3)	Business to Business Marketing
MRKT 459	(3)	Retail Management
MRKT 461	(3)	Advertising Practicum
MRKT 483	(3)	International Marketing Management
MRKT 557	(3)	Marketing Productivity

4.1.2.7 Au sujet des conditions générales d'admission aux programmes de certificat

Pour être admis à l'un des programmes de certificat de 30 unités offerts par le département Développement de carrière et perfectionnement professionnel, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de cégep (Diplôme d'études collégiales du Québec [DEC]) ou l'équivalent et satisfaire aux exigences de maîtrise de la langue anglaise. Les candidats de 21 ans ou plus qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à titre d'étudiants adultes, à condition de satisfaire aux exigences de maîtrise de la langue anglaise. Les candidats qui ont entre 18 et 21 ans et qui ne sont pas titulaires d'un DEC, mais d'un diplôme d'études secondaires, peuvent être admis à un programme de propédeutique établi par le Département. S'ils suivent ce programme avec succès et satisfont aux autres critères d'admission, ils pourront alors être admis officiellement au programme de certificat. Les étudiants de moins de 18 ans qui ne sont pas titulaires d'un DEC ne peuvent ni être admis à un programme de certificat ni s'inscrire à des cours.

4.1.2.7.1 Critères d'admission

Pour être admis à un programme de certificat :

1. L'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de cégep (DEC ou équivalent); ou
2. S'il a plus de 21 ans et n'a pas suivi le circuit universitaire normal, il peut être admis à titre d'étudiant adulte;
3. S'il a entre 18 et 21 ans et n'est pas titulaire d'un DEC mais est titulaire d'un diplôme d'études secondaires, il peut être admis à un programme de propédeutique établi par le Développement de carrière et perfectionnement professionnel. S'il suit ce programme avec succès, il peut alors être admis officiellement au programme de certificat.

Les étudiants de moins de 18 ans qui n'ont pas leur DEC ne peuvent être admis à un programme de certificat et ne pourront s'inscrire à des cours.

4.1.2.7.2 Preuve de compétence en anglais

À l'Université McGill, la langue d'enseignement est essentiellement l'anglais. Les étudiants peuvent toutefois rédiger leurs travaux écrits en français, à l'exception des cours où la connaissance de la langue fait partie des objectifs du cours. Les candidats doivent démontrer leur compétence en anglais **avant l'admission**, peu importe leur statut de citoyenneté ou leur pays d'origine. L'Université McGill impose ces exigences linguistiques afin que tous les étudiants admis puissent réussir leur programme d'études. L'Université se réserve le droit d'exiger une preuve de compétence en anglais, si nécessaire. Les paragraphes suivants précisent sous quelles conditions la preuve de maîtrise de l'anglais est exigée.

Si vous répondez « oui » à l'une des six questions suivantes, vous n'êtes **PAS** nécessairement tenu de fournir une preuve de votre maîtrise de l'anglais. Vous devrez toutefois soumettre la documentation requise pour appuyer votre réponse.

- Avez-vous vécu et fréquenté l'école, pendant au moins quatre ans, dans un pays où l'anglais est la langue officielle reconnue ?
- Avez-vous obtenu votre diplôme de secondaire V et d'études collégiales dans un cégep français au Québec ?
- Avez-vous obtenu votre diplôme d'études collégiales dans un cégep anglais au Québec, en 2003 ou après cette date ?
- Avez-vous terminé ou terminerez-vous un programme de baccalauréat international en français (section anglaise ou américaine) ?
- Avez-vous terminé ou terminerez-vous un programme de baccalauréat international en anglais de niveau A avec un résultat final de 5 ou plus ?
- Avez-vous terminé ou terminerez-vous un cours d'anglais britannique *A-Level* et obtenu une note finale de C ou plus ?
- Avez-v

Exemption par examen	
Mercredi	3 avril 2013
Jeudi	4 avril 2013

Nota : L'École d'éducation permanente se réserve le droit de reprogrammer les dates de ces examens et de modifier les droits applicables, sans préavis.

4.1.2.7.7 Règlements universitaires

Il appartient aux étudiants de s'informer des politiques et règlements de l'Université et de toute modification à ceux-ci. La section relative aux règlements universitaires comprend des renseignements importants à l'intention des étudiants de l'École d'éducation permanente. Nous invitons les étudiants à la consulter fréquemment pour tout changement s'y rapportant.

4.1.2.7.7.1 Conseillers pédagogiques

Les étudiants qui désirent rencontrer un conseiller pédagogique peuvent composer le 514-398-6200 durant les heures normales de bureau pour prendre un rendez-vous. Veuillez noter que ce service est offert uniquement sur rendez-vous.

4.1.2.7.7.2 Résultats exigés pour les programmes de certificat

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C à chaque cours, un D étant permis à l'un des cours optionnels, à condition qu'il ne corresponde pas à un cours préalable à d'autres cours devant être suivis dans le cadre du programme.

Le dossier universitaire ne peut comporter plus de trois notes insatisfaisantes, à l'exception des examens de reprise. À cet égard, une note insatisfaisante peut être un F, un J ou un D aux cours obligatoires et un F, un J ou plus d'un D aux cours optionnels. Même lorsqu'un étudiant redresse ce genre de note au moyen d'un examen de reprise, la note originale continue de figurer dans son dossier et entre dans le calcul du nombre total de notes insatisfaisantes.

Les étudiants dont le dossier comporte plus de trois notes insatisfaisantes sont tenus d'abandonner le programme et ne sont pas autorisés à s'inscrire à d'autres cours ou programmes au *Développement de carrière et perfectionnement professionnel*.

Pour obtenir son certificat, un étudiant doit remplir toutes les conditions du programme et obtenir une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,0, laquelle est calculée pour l'ensemble des cours, y compris les examens de reprise et notes insatisfaisantes (cours associés exclus) suivis dans le cadre du programme. L'étudiant peut être tenu d'abandonner ses études si sa moyenne cumulative est inférieure à 2,0.

4.1.2.7.7.3 Reconnaissance d'équivalences

Une reconnaissance d'équivalences peut être consentie aux étudiants qui fournissent la preuve qu'ils ont suivi les cours équivalents dans le cadre d'autres programmes dispensés par l'Université McGill ou par une autre université. Nous rappelons aux étudiants que les cours qu'ils ont suivis il y a plus de cinq ans ne peuvent entrer en ligne de compte pour une reconnaissance d'équivalences.

Les étudiants qui souhaitent solliciter une reconnaissance d'équivalences doivent remplir le formulaire de demande prévu à cet effet au moment de la demande d'admission. Les demandes d'évaluation reçues passé ce délai ne peuvent être prises en considération avant l'inscription et sont reportées à la session suivante. Aucune demande ne sera examinée à moins d'être accompagnée de tous les documents exigés.

Nota : Le processus d'é

unités, mais il doit choisir des cours de remplacement, moyennant l'autorisation du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel*. Le même cours ne peut être utilisé dans plus de deux programmes.

2. Les étudiants peuvent s'inscrire simultanément à un programme de certificat et à un programme de grade. Les cours suivis à l'École d'éducation permanente et approuvés par le vice-doyen pour le programme de grade ou de diplôme, qui répondent également aux exigences du programme de certificat, peuvent être reconnus dans le cadre du programme de certificat. Cette formule de double décompte entre un programme de certificat et un programme de grade est limitée à cinq cours. Les cours ne peuvent pas être décomptés plus de deux fois.

D) Étudiants admis à un programme de grade ou de diplôme après avoir terminé un programme de certificat :

Les étudiants qui déposent une demande d'admission à un programme de grade ou de diplôme après avoir terminé un programme de certificat peuvent obtenir une reconnaissance d'équivalences à la discrétion du vice-doyen de la faculté qui offre le programme de grade ou de diplôme en question.

E) Étudiants à statut particulier :

Pour de plus amples renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission >* *section 3.10: Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle*.

4.1.2.7.7.5 Cours associé

Ce terme désigne les cours universitaires requis qui doivent être suivis avant ou en même temps que les autres cours du programme.

4.1.2.7.7.6 Cours associés pour les programmes

Certains programmes exigent un certain nombre de cours associés. Ces derniers peuvent être suivis après l'admission au programme.

4.1.2.7.7.7 Charge de cours

Tous nos programmes sont structurés de manière à pouvoir être suivis à temps partiel. C'est pourquoi il est déconseillé de s'inscrire à plus de deux cours par trimestre. Si toutefois un étudiant a des motifs valables de vouloir suivre une charge de cours à temps complet, les conditions suivantes s'appliquent :

- L'étudiant sera autorisé, si l'horaire le permet, à s'inscrire à une charge complète lors de son premier trimestre d'études.
- Si l'étudiant subit un échec, sa charge de cours sera réduite à trois cours le trimestre suivant.
- Si l'étudiant subit deux échecs, sa charge de cours sera réduite à deux cours le trimestre suivant.
- Si l'étudiant subit trois échecs, sa charge de cours sera réduite à un cours le trimestre suivant et aucun autre échec ne sera toléré.
- Si l'étudiant a subi quatre échecs, il sera tenu d'abandonner ses études.

Nota : Le nombre d'échecs est cumulatif dans le dossier. Un échec équivaut à une note inférieure à C (55 %) pour tout étudiant suivant un programme de certificat de premier cycle.

4.1.2.7.7.8 Séances d'information

Des séances d'information sont prévues tout au long de l'année. Elles vous donneront l'occasion de découvrir les cours et les programmes qui vous intéressent et d'en parler avec des conseillers pédagogiques. Le personnel du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* vous fournira des renseignements sur les exigences liées aux différents cours et programmes proposés. Des conseillers pédagogiques seront présents à ces séances pour répondre à vos questions. Vous pourrez également rencontrer des représentants du milieu et des chargés de cours. Veuillez communiquer avec le *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* au 514-398-1030 pour obtenir plus de renseignements.

4.1.2.7.7.9 Cours et conditions préalables

Certains cours sont exclusivement réservés aux étudiants qui ont atteint un certain niveau de connaissances, sanctionné par d'autres cours.

Les cours ou conditions préalables sont précisés dans la description de chaque cours, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente > Inscription pour les étudiants de l'éducation permanente >* *section 1.3.11: Information et règlements sur les cours*. Les étudiants sont tenus de respecter ces conditions. Si vous ne remplissez pas les conditions préalables d'un cours, vous ne pourrez vous y inscrire. Les étudiants qui ont des doutes sur les conditions préalables d'un cours doivent se renseigner auprès de l'École d'éducation permanente.

4.1.2.7.7.10 Études indépendantes (étudiants à statut particulier)

Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, se reporter à *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission >* *section 3.10: Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle*.

4.1.2.7.7.11 Durée limite des études

L'étudiant inscrit à un seul certificat de dix cours (30 unités) doit terminer son programme dans les quatre ans suivant sa première inscription. Lorsqu'il s'agit d'un certificat jumelé, les deux programmes (vingt cours, 60 unités) doivent être terminés dans les huit ans suivant l'inscription. Lorsqu'un programme de certificat commande plus de dix cours, la durée limite sera rajustée en conséquence. La durée limite sera rajustée pour les étudiants qui obtiennent une reconnaissance d'équivalences ou qui passent d'un programme à un autre. Les étudiants qui dépassent ces durées limites peuvent solliciter une prorogation, par écrit, au conseiller des programmes de premier cycle. Leur programme d'études révisé devra être approuvé par le directeur.

Les étudiants qui ne s'inscrivent à aucun cours de leur programme pendant un an devront présenter une nouvelle demande d'admission et répondre aux nouvelles exigences du programme, le cas échéant.

4.1.2.7.7.12 Changements de programme

Pour plus de renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission >* *section 3.7: Changement de programme*.

4.1.2.8 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la section Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente > Collation des grades > section 1.7.6 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

Certificats d'études supérieures

section 4.1.3.1.13.4: Certificat d'études supérieures en gestion des soins de la santé

section 4.1.3.1.13.5: Certificat d'études supérieures en gestion des ressources humaines

section 4.1.3.1.13.6: Certificat d'études supérieures en commerce international

section 4.1.3.1.13.7: Certificat d'études supérieures en commerce sur Internet

section 4.1.3.1.13.8: Certificat d'études supérieures en leadership

section 4.1.3.1.13.9: Certificat d'études supérieures en marketing

section 4.1.3.1.13.10: Certificat d'études supérieures en gestion des opérations

section 4.1.3.1.13.11: Certificat d'études supérieures en gestion des relations publiques

section 4.1.3.1.13.12: Certificat d'études supérieures en fiscalité

section 4.1.3.1.13.13: Certificat d'études supérieures en trésorerie – finances

4.1.3.1.1 Critères d'admission – Programmes de diplôme

Pour être admis à un programme de 30 unités menant à un diplôme, les étudiants doivent avoir un diplôme de premier cycle d'une université approuvée et

Site Internet : www.cga-quebec.qc.ca
Téléphone sans frais : 1-800-463-0163
Télécopieur : 514-861-7661

Coordonnées de l'Ordre des CMA

Madame Karine Blais
Téléphone : 514-849-1155, poste 227
Courriel : k.blais@cma-quebec.qc.ca
Site Internet : www.cma-quebec.qc.ca

Critères d'admission - Diplôme en comptabilité

Outre les critères d'admission énoncés à la section 4.1.3.1.1 Programmes d'études supérieures menant à un diplôme, les étudiants doivent détenir un diplôme de premier cycle dans un programme de leur choix et avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative (MPC) minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études à temps plein.

4.1.3.1.3.1 Diplôme en comptabilité (30 unités)

Le Diplôme en comptabilité permet aux titulaires d'un grade universitaire d'acquérir une solide formation de base en comptabilité pour se préparer aux examens donnant droit aux titres de CA, CGA, et CMA ou pour postuler à un poste de comptable.

Les étudiants doivent suivre deux cours externes, préalables au programme, avant de commencer le programme ou en même temps que les cours associés. Les étudiants qui veulent demander une reconnaissance d'équivalences pour les cours préalables ou associés doivent remplir le formulaire prescrit au moment de l'admission ou passer un examen d'exemption.

Les cours préalables ou associés ne sont assortidiplôme de premier c

Cours obligatoires (21 unités)

CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 542	(3)	Strategic Internet Marketing
CMIS 543	(3)	Internet Business Analysis and Optimization
CMIS 544	(3)	Social Media Marketing and Technology
CMIS 560	(3)	E-Business Seminar and Project
CMR2 548	(3)	Processes of Marketing Research
CMR2 550	(3)	E-Business Marketing Strategies

Cours complémentaires (9 unités)

CACC 540	(3)	E-Business Security
CMIS 546	(3)	E-Business Operations

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.5 Diplôme en finance appliquée

Ce certificat vise à doter les étudiants des outils nécessaires afin de leur permettre de débuter leur carrière en finance.

Critères d'admission – Diplôme en finance appliquée

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*, les étudiants doivent détenir un diplôme de premier cycle dans un programme de leur choix et avoir obtenu une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années de leurs études de premier cycle à temps plein.

4.1.3.1.5.1 Diplôme en finance appliquée (30 unités)

Ce programme vise à transmettre aux étudiants, au moyen de méthodes pédagogiques axées sur l'apprenant, des compétences utiles et utilisables dans le domaine de la finance. Le programme est conçu pour enseigner les techniques et les subtilités de plusieurs disciplines liées à la finance et qu'un professionnel doit maîtriser pour assurer sa réussite. Mentionnons la finance des entreprises, les services bancaires d'investissement et la gestion de portefeuille, la gestion des risques, la trésorerie, la planification financière et la gestion financière responsable.

Nota : les étudiants doivent suivre deux cours externes, préalables à certains cours obligent sui

CFIN 540	(3)	Introduction to International Finance

Cours complémentaires (9 unités)

CFIN 501	(3)	Retirement, Estate and Tax Planning
CFIN 515	(3)	Behavioural Finance
CFIN 528	(3)	Strategic Asset and Liability Management
CFIN 552	(3)	Firm Valuation
CFIN 553	(3)	Corporate Mergers and Acquisitions
CFIN 562	(3)	Finance and Sustainable Enterprise
CFIN 590	(3)	Topics in Finance
CFIN 595	(3)	Derivatives and Risk Management Tools
CPD2 505	(3)	Risk Management and Insurance

4.1.3.1.6 Diplôme en gestion des ressources humaines

L'objectif de ce programme est de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour devenir des praticiens performants en gestion des ressources humaines.

Critères d'admission – Diplôme en gestion des ressources humaines

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*, les étudiants doivent avoir obtenu une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années de leurs études de premier cycle à temps plein.

4.1.3.1.6.1 Diplôme en gestion des ressources humaines (30 unités)

Les nombreux cours offerts dans ce programme abordent les concepts, les pratiques, les problèmes d'actualité et les domaines de spécialité en gestion des ressources humaines.

Les étudiants qui réussissent ce programme satisferont aux critères d'admission de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI) et seront normalement admissibles à l'examen menant à l'obtention du tit

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.7 Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet

L'École d'éducation permanente offre le diplôme en technologies liées au commerce sur Internet à ceux et celles qui sont titulaires d'un grade universitaire de premier cycle et qui souhaitent se spécialiser dans le domaine des technologies liées au commerce sur Internet.

Critères d'admission - Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*, les étudiants doivent avoir obtenu une MPC de 3,0 sur 4,0. Ils doivent aussi avoir des connaissances mathématiques de niveau collégial équivalent au cours CMSC 101 de McGill et posséder une certaine expérience des langages de programmation équivalent au cours CCCS 300 de McGill.

4.1.3.1.7.1 Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet (30 unités)

Ce programme est conçu pour fournir de solides bases en informatique et exposer les étudiants aux technologies d'Internet, aux réseaux sociaux ainsi qu'aux mesures d'audience et de fréquentation sur Internet. Les étudiants qui obtiennent ce diplôme seront bien placés pour comprendre et gérer les problèmes liés aux technologies de l'information au travail.

Cours obligatoires (21 unités)

CCS2 505	(3)	Applications Programming
CCS2 508	(3)	Web Application Development
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 530	(3)	Web Analytics for Internet Business
CMIS 542	(3)	Strategic Internet Marketing
CMIS 543	(3)	Internet Business Analysis and Optimization
CMIS 544	(3)	Social Media Marketing and Technology

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

CCS2 510	(3)	Computer Network and Internet Security
CCS2 535	(3)	Internet Business Project
CCS2 550	(3)	Multimedia Communication Design and Marketing
CCS2 590	(3)	Topics in Information Technology
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.8 Diplôme en gestion

L'École d'éducation permanente, en collaboration avec la Faculté de gestion Desautels, propose des cours menant au diplôme en gestion.

Critères d'admission – Diplôme en gestion

Voir *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*.

4.1.3.1.8.1 Diplôme en gestion – Concentration en entreprenariat

L'École d'éducation permanente, en collaboration avec le Centre Dobson d'études en entreprenariat, propose le diplôme en gestion avec concentration en entreprenariat.

Critères d'admission – Diplôme en gestion – Concentration en entreprenariat

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*, les étudiants doivent posséder un diplôme de premier cycle autre quplic.462 Tpérieur

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CEN2 500	(3)	Principles of Entrepreneurship
CEN2 505	(3)	Product Commercialization
CEN2 510	(3)	Practical Entrepreneurship Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMR2 543	(3)	Service Marketing
CMR2 556	(3)	Buyer Behaviour
CMR2 566	(3)	International Marketing
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills
CPL2 524	(3)	Introduction: International Business
CPL2 533	(3)	Developing Leadership Skills

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionel.

4.1.3.1.8.2 Diplôme en gestion – Concentration en soins de la santé

Critères d'admission – Diplôme en gestion – Concentration en soins de la santé

Voir *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*.

4.1.3.1.8.2.1 Diplôme en gestion — Concentration en soins de la santé (30 unités)

Un coup d'œil aux journaux nous apprend très vite qu'il existe un besoin de gestion efficace et concrète dans le secteur de la santé. Vous pourrez approfondir vos connaissances dans les domaines de la gestion des services de santé et services sociaux, des systèmes de soins de santé et des aspects financiers des soins

CHLC 500	(3)	Health Care Systems
CHLC 552	(3)	Legal Aspects: Health and Social Services
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CORG 553	(3)	Employee and Labour Relations

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CHLC 590	(3)	Topics in Health Care
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CORG 554	(3)	Managing Occupational Health and Safety
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.8.3 Diplôme en gestion – Concentration en ressources humaines

Les étudiants qui suivent ce programme apprennent à intégrer les fonctions en ressources humaines à la stratégie d'affaires globale d'une entreprise ou d'un organisme.

Critères d'admission – Diplôme en gestion – Concentration en ressources humaines

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*, les étudiants doivent posséder un diplôme de premier cycle autre qu'un baccalauréat en commerce ou l'équivalent.

4.1.3.1.8.3.1 Diplôme en gestion — Concentration en ressources humaines (30 unités)

Le programme comporte des cours sur les aspects clés de la gestion et des cours spécialisés en gestion des ressources humaines (GRH) pour les gestionnaires qui veulent jouer un rôle plus actif dans ce domaine. De plus en plus, les praticiens des RH sont appelés à connaître d'autres aspects de la gestion et à prendre en main leur propre perfectionnement professionnel. Ce programme permet, d'une part, d'acquérir des connaissances générales en gestion, et d'autre part, d'approfondir certaines fonctions des RH. Le praticien des RH a ainsi la chance de connaître les grands facteurs commerciaux et les liens stratégiques qui influent sur l'exercice de ses fonctions.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CORG 555	(3)	Strategic Human Resources Management
CORG 560	(3)	Staffing Organizations

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CORG 570	(3)	International Human Resources Management
		Communication and Netw

CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.8.6 Diplôme en gestion – Concentration en leadership

Critères d'admission – Diplôme en gestion – Concentration en leadership

Voir *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*.

4.1.3.1.8.6.1 Diplôme en gestion — Concentration leadership (30 unités)

Vous possédez peut-être de nombreuses compétences, mais un gestionnaire efficace doit faire preuve d'un leadership bien affirmé pour diriger une équipe. Si vous recherchez des connaissances en ce domaine qui vont au-delà des séminaires de fins de semaine et des sessions de formation pratique, inscrivez-vous à cette spécialité. Cinq cours uniques en leur genre vous apprendront à développer des techniques de pouvoir et de persuasion et à les mettre en pratique, à devenir un agent de changement et à éveiller les talents de leadership chez les membres de votre personnel.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CPL2 531	(3)	Leadership Theory and Practice
CPL2 532	(3)	Leading Change
CPL2 533	(3)	Developing Leadership Skills
CPL2 534	(3)	Transcultural Leadership

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1

Project Management: T59.503 Tm(T)Tj1 0 0 1 297Tm(T)Tj1 0 0 1 297.644 259a0o 292.943 Tm(v)Tj1 0 0 1 159.586 29

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cour

CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 514	(3)	Analysis: Manufacturing Systems
CMS2 515	(3)	Operations Management
	(3)	Total Quality Management

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CCFC 516	(3)	Forensic Accounting
CCFC 521	(3)	Corporate Governance
CCFC 522	(3)	Strategic Financial Management
CCLW 643	(3)	U.S. Taxation
CCLW 644	(3)	Corporate Reorganizations
CCTX 640	(3)	Taxation of Real Estate
CCTX 641	(3)	Federal and Provincial Taxes
CCTX 643	(3)	Taxation of International Operations
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques

4.1.3.1.8.11 Diplôme en gestion – Concentration en trésorerie – finances

Critères d'admission – Diplôme en gestion – Concentration en trésorerie – finances

Voir *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*.

4.1.3.1.8.11.1 Diplôme en gestion — Concentration en trésorerie — finances (30 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012-2013.

Si vous travaillez actuellement dans le domaine ou si vous envisagez d'y entreprendre une carrière, la concentration en Trésorerie - Finances vous permettra d'acquérir des notions approfondies sur la gestion financière de l'entreprise et de la trésorerie, ainsi qu'en finance internationale et en analyse des investissements.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CFIN 522	(3)	Applied Topics: Corporate Finance
CFIN 525	(3)	Treasury Management
CFIN 530	(3)	Investment Analysis
CFIN 540	(3)	Introduction to International Finance
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CFIN 590	(3)	Topics in Finance
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CPL2 552	(3)	Strategic Management

CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.9 Diplôme en gestion – Général

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir une solide formation de base en affaires qui ouvre la voie à des études plus approfondies en gestion.

Critères d'admission au diplôme en gestion – Général

Voir *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*.

4.1.3.1.9.1 Diplôme en gestion — Général (30 unités)

Il porte sur un éventail de disciplines et constitue une introduction aux principaux domaines fonctionnels de la gestion. Il s'adresse aux futurs entrepreneurs et à ceux qui se préparent ou qui aspirent à assumer des fonctions générales dans le domaine de la gestion.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des exigences du programme.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (21 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CPL2 552	(3)	Strategic Management

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CGM2 590	(3)	Topics in Management
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.10 Diplôme en gestion des relations publiques et des communications

Ce programme s'adresse à ceux qui désirent travailler en relations publiques et en communications.

Critères d'admission au diplôme en gestion des relations publiques et des communications

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures* > *section 4.1.3.1.1: Critères d'admission – Programmes de diplôme*, les étudiants doivent avoir obtenu une MPC de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années de leurs études de premier cycle à temps plein.

4.1.3.1.10.1 Diplôme en gestion des relations publiques et des communications (30 unités)

Ce programme s'adresse à ceux qui désirent travailler en relations publiques et en communications, aux gestionnaires responsables des activités de relations publiques et des communications ou aux praticiens qui souhaitent parfaire leur formation. Les étudiants se familiarisent avec divers domaines de spécialité et se préparent à faire carrière dans les secteurs des services-conseils, des entreprises ou des organismes sans but lucratif. Le matériel de cours est régulièrement revu afin d'y intégrer les nouvelles technologies et les enjeux en émergence. Le programme permet d'acquérir des compétences, mais il est surtout axé sur les aspects stratégiques des relations publiques.

Cour

CMS2 524	(3)	Management of Service Operations
CMS2 525	(3)	Supply Chain Management
CMS2 530	(3)	Simulation Analysis and Modeling
CMS2 531	(3)	Re-Engineering and Integration of Business Systems
CMS2 532	(3)	Lean Operations Systems
CMS2 540	(3)	Six-Sigma Quality Management
CMS2 550	(3)	Supply Chain Field Project

4.1.3.1.12 Diplôme d'études supérieures en fiscalité

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012–2013.

Dès le premier jour, on vous enseignera des notions que vous pourrez immédiatement mettre en pratique, que vous exerciez dans un cabinet, une entreprise ou un organisme gouvernemental.

4.1.3.1.12.1 Diplôme d'études supérieures en fiscalité (30 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012-2013.

Si vous vous intéressez à la fiscalité, veuillez consulter la section consacrée au diplôme en gestion avec spécialité en fiscalité et plus particulièrement voir Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Programmes > Diplôme en gestion — Concentration en fiscalité.

Le diplôme d'études supérieures en fiscalité est offert par l'École d'éducation permanente sous la direction du Bureau des études supérieures et postdoctorales. Ce programme de dix cours (30 unités) offre une large gamme de cours de deuxième cycle sur les fiscalités canadienne, américaine et internationale. Dès le premier jour, on vous enseignera des notions que vous pourrez immédiatement mettre en pratique, que vous exerciez dans un cabinet, une entreprise ou un organisme gouvernemental.

Le programme de propédeutique (24 unités)

Le programme de propédeutique suivant doit être complété par les titulaires d'un diplôme autre qu'un diplôme de C.A. ou de droit

BUSA 368	(3)	Business Law 2
CACC 520	(3)	Accounting for Management
CCLW 511	(3)	Law 1
CCTX 511	(3)	Taxation 1
CCTX 532	(3)	Taxation 2
CEC2 532	(3)	Business Economics
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMS2 500	(3)	Mathematics for Management

Le programme de propédeutique abrégé (12 unités)

Le programme de propédeutique abrégé suivant doit être complété par les avocats

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CCTX 511	(3)	Taxation 1
CCTX 532	(3)	Taxation 2
CFIN 512	(3)	Corporate Finance

Programme de diplôme (30 unités)

Pour les comptables agréés et ceux qui ont réussi le programme de propédeutique ou le programme de propédeutique abrégé

CCLW 640	(3)	Tax Aspects of Litigation
CCLW 641	(3)	Taxation Research Methodology
CCLW 643	(3)	U.S. Taxation
CCLW 644	(3)	Corporate Reorganizations

Taxation: Partnerships and Trusts

CPL2 553	(3)	Small Business Management

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMR2 543	(3)	Service Marketing
CMR2 556	(3)	Buyer Behaviour
CMR2 566	(3)	International Marketing
		Communication and Networking Sk 7Oo.5

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management
CPL2 595	(3)	Topics in Leadership

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.13.9 Certificat d'études supérieures en marketing

Le certificat d'études supérieures en marketing a été conçu pour les étudiants qui souhaitent mettre au niveau leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine.

Le programme est conçu pour donner l'occasion aux étudiants d'approfondir leurs connaissances des bases théoriques et des pratiques du marketing par des cours de cycle supérieur.

4.1.3.1.13.9.1 Certificat d'études supérieures en marketing (15 unités)

Le certificat d'études supérieures en marketing s'adresse aux étudiants qui souhaitent mettre à niveau leurs connaissances et leurs habiletés dans le domaine.

Le programme est conçu pour donner l'occasion aux étudiants d'approfondir leurs connaissances des bases théoriques et des pratiques du marketing par des cours de cycle supérieur.

Cours obligatoires (12 unités)

CMR2 548	(3)	Processes of Marketing Research
CMR2 556	(3)	Buyer Behaviour
CMR2 564	(3)	Marketing Communications - Strategic Approach
CMR2 566	(3)	International Marketing

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CMR2 543	(3)	Service Marketing
CMR2 590	(3)	Topics in Marketing
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.13.10 Certificat d'études supérieures en gestion des opérations

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012–2013.

Ce certificat d'études supérieures permet aux étudiants d'acquérir les connaissances relatives aux industries manufacturières et à la gestion des opérations.

4.1.3.1.13.10.1 Certificat d'études supérieures en gestion des opérations (15 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012-2013.

Cours obligatoires (12 unités)

CMS2 514	(3)	Analysis: Manufacturing Systems
CMS2 515	(3)	Operations Management
CMS2 516	(3)	Total Quality Management

CMS2 518	(3)	Current Manufacturing Strategies

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CMS2 590	(3)	Topics in Operations Management
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.13.11 Certificat d'études supérieures en gestion des relations publiques

Critères d'admission au certificat d'études supérieures en gestion des relations publiques

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1.13.1: Critères d'admission aux certificats d'études supérieures*, les étudiants doivent détenir un diplôme de premier cycle en commerce (ou l'équivalent) et avoir obtenu une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études à temps plein.

4.1.3.1.13.11.1 Certificat d'études supérieures en gestion des relations publiques (15 unités)

Cours obligatoires (12 unités)

CPRL 510	(3)	Fundamentals of Public Relations
CPRL 520	(3)	Applied Public Relations Communication
CPRL 530	(3)	Internal Stakeholder Communication
CPRL 531	(3)	Media Context and Applications

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CGM2 510	(3)	Project Management: Tools & Techniques
CPRL 515	(3)	Fund-raising and Philanthropy
CPRL 532	(3)	Public Relations Event Management
CPRL 535	(3)	Public Opinion and Public Policy

4.1.3.1.13.12 Certificat d'études supérieures en fiscalité

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013–2013.

Critères d'admission au certificat d'études supérieures en fiscalité

Outre les critères d'admission énoncés à *section 4.1.3.1.13.1: Critères d'admission aux certificats d'études supérieures*, les étudiants doivent détenir un diplôme de premier cycle en commerce et avoir obtenu une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études à temps plein.

4.1.3.1.13.12.1 Certificat d'études supérieures en fiscalité (15 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2012-2013.

Ce programme donne une solide base théorique en sciences commerciales et dispense les notions spécialisées nécessaires dans le monde actuel des affaires en constante évolution.

Cours obligatoires (9 unités)

CCLW 511	(3)	Law 1
CCTX 511	(3)	Taxation 1
CCTX 532	(3)	Taxation 2

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CCFC 516	(3)	Forensic Accounting
CCFC 521	(3)	Corporate Governance
CCFC 522	(3)	Strategic Financial Management
CCLW 643	(3)	U.S. Taxation
CCLW 644	(3)	Corporate Reorganizations
CCTX 640	(3)	Taxation of Real Estate
CCTX 641	(3)	Federal and Provincial Taxes
CCTX 643	(3)	Taxation of International Operations
	(3)	Project Management: Tools & Techniques

Pour de plus amples renseignements sur l'examen d'exemption, les étudiants peuvent communiquer avec l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel*.

Les examens d'exemption auront lieu aux dates suivantes :

Examens d'exemption

2. IELTS (*International English language Testing System*) avec une note par tranche minimale de 6,5.
3. MELAB (*University of Michigan English Language Test*) avec une note minimale de 85 %.
4. APIEL (*Advanced Placement International English Language*) avec une note minimale de 4.
5. McGill SCS TELP (*McGill SCS Test of English Language Proficiency*) - Test de maîtrise de la langue anglaise de l'École d'éducation permanente de McGill avec un résultat correspondant à la catégorie A.
6. Certificat de compétence en anglais ou certifi

Les étudiants qui ont suivi des cours d'études supérieures équivalents et obtenu une note minimale de B- dans une université reconnue peuvent recevoir un maximum de 3 unités (un cours). Les étudiants doivent suivre 12 unités (quatre cours) dans le certificat d'études supérieures à l'Université McGill. Les étudiants complétant deux certificats d'études supérieures ne peuvent compter qu'un seul cours commun (3 unités) entre ces deux certificats.

4.1.3.2.5.1 Examens de reprise pour tous les programmes

Nota : Il n'y a pas d'examen de reprise pour les cours offerts par l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* (c.-à-d. lorsqu'un étudiant échoue à un cours, il doit le reprendre).

4.1.3.2.6 Règlements relatifs aux résultats universitaires

4.1.3.2.6.1 Programmes de diplôme

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- à chaque cours. Cette règle s'applique pour tous les cours, qu'il s'agisse de cours obligatoires, au choix, associés, préalables ou extérieurs au programme auquel ils sont inscrits. Les étudiants ne pourront pas échouer à plus de deux cours. Au troisième échec, ils sont tenus d'abandonner le programme immédiatement. À cet égard, une note insatisfaisante est une note inférieure à B-. À noter que même lorsqu'un étudiant redresse une note insatisfaisante en reprenant le cours, la note originale continue de figurer dans son dossier et entre dans le calcul du nombre total de notes insatisfaisantes.
2. Les étudiants ont quatre années au maximum pour obtenir leur diplôme en gestion.

4.1.3.2.6.2 Certificats d'études supérieures

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- à chaque cours, y compris les cours associés et préalables. Les étudiants ne sont pas autorisés à échouer à plus d'un cours du programme. Au deuxième échec, ils sont tenus d'abandonner le programme immédiatement. À cet égard, une note entraînant un échec (ou note insatisfaisante) est une note inférieure à B-. À noter que même lorsqu'un étudiant redresse ce genre de note en reprenant le cours, la note originale continue de figurer dans son dossier et entre dans le décompte du nombre total de notes insatisfaisantes.
2. Les étudiants ont deux années au maximum pour obtenir leur certificat d'études supérieures.

4.1.3.2.6.3 Étudiants à statut particulier

Les étudiants à statut particulier doivent obtenir une note minimale de B- à chaque cours, y compris les cours associés et préalables. Ils ne peuvent avoir plus de deux notes insatisfaisantes à leur dossier. À la troisième note insatisfaisante, ils sont tenus d'abandonner leurs études à l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel*. À cet égard, une note insatisfaisante est une note inférieure à B-. À noter que même lorsqu'un étudiant redresse une note insatisfaisante en reprenant le cours, la note originale continue de figurer dans son dossier et entre dans le calcul du nombre total de notes insatisfaisantes.

L'étudiant qui ne respecte pas les normes minimales fixées par l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* ne peut plus poursuivre son programme d'études et son inscription sera annulée. Lorsqu'un étudiant est invité à abandonner le programme, il n'est pas autorisé à s'inscrire à d'autres cours ou programmes offerts par l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* ni à se prévaloir de privilèges de report de cours au trimestre suivant.

L'École d'éducation permanente de l'Université McGill reconnaît aux étudiants le droit de contester les décisions universitaires sur le fond et sur la forme, y compris celles qui concernent le maintien d'un étudiant dans un programme ou l'application des règlements et des normes universitaires à un étudiant. Un appel officiel peut être interjeté par écrit auprès du comité d'appel de l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel*. Cette demande doit être accompagnée de documents justifiant la réintégration.

4.1.3.2.6.4 Durée des études

L'étudiant inscrit à un seul diplôme commandant 30 unités doit terminer son programme dans les quatre ans suivant sa première inscription. L'étudiant inscrit à un seul certificat d'études supérieures commandant 15 unités doit terminer son programme dans les deux ans suivant sa première inscription. La durée limite sera rajustée pour les étudiants qui obtiennent une reconnaissance d'équivalences ou qui passent d'un programme à un autre. Les étudiants qui dépassent ces durées limites peuvent demander une prorogation, par écrit, au conseiller des programmes des cycles supérieurs. Leur programme d'études révisé devra être approuvé par le directeur.

Les étudiants qui ne s'inscrivent à aucun cours de leur programme pendant un an devront présenter une nouvelle demande d'admission et répondre aux nouvelles exigences du programme, le cas échéant.

Cours associé

Ce terme désigne les cours universitaires requis qui doivent être suivis avant ou en même temps que les autres cours du programme.

Cours associés pour les programmes

Certains programmes exigent des cours associés particuliers. Il est possible aux étudiants de s'en acquitter après leur admission au programme.

- Si l'étudiant subit un échec, sa charge de cours sera réduite à trois cours au trimestre suivant.
- Si l'étudiant subit deux échecs, sa charge de cours sera réduite à deux cours le trimestre suivant.
- Si l'étudiant a accumulé trois échecs, il sera tenu d'abandonner ses études.

Un échec équivaut à un cours dont la note est inférieure à B- (65 %).

Séances d'information

Des séances d'information sont organisées avant chaque période d'inscription. Veuillez vous reporter au site Internet de l'École d'éducation permanente pour en connaître les dates précises. Ces séances vous donnent l'occasion de vous renseigner sur des cours et des programmes particuliers. Des conseillers sont sur place pour vous expliquer les exigences des programmes, les modalités d'admission, etc. Si vous envisagez de suivre des cours au prochain trimestre, nous vous suggérons fortement d'assister à ces séances.

4.1.3.2.6.5 Inscription aux cours d'études supérieures

Pour obtenir de plus amples renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer >* *section 3.1: Critères d'admission*.

4.1.3.3 Génie - études supérieures

Avec le concours de la Faculté de génie, l'unité du *Développement de carrière et perfectionnement professionnel* dispense des cours de deuxième cycle qui peuvent être comptabilisés dans le cadre du programme de maîtrise en génie.

Ces cours ne peuvent être comptabilisés que si :

1. Les étudiants ont été officiellement admis au programme; et
2. Le directeur du programme d'études supérieures du département concerné a approuvé l'inclusion de ce cours dans leur programme.

Les étudiants qui souhaitent recevoir des précisions sur les critères d'admission sont priés de s'adresser aux Études supérieures et postdoctorales. Pour tout renseignement sur les programmes, veuillez vous adresser au département qui vous intéresse.

Ordre des ingénieurs du Québec

Les étudiants qui souhaitent suivre des cours pour se préparer aux examens professionnels de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont priés de s'adresser à l'Ordre à l'adresse suivante :

L'Ordre des ingénieurs du Québec
Gare Windsor
1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 350
Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514-845-6141

4.1.3.4 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à *Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente > Collation des grades >* *section 1.7.6: Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels*.

4.1.3.5 Programmes du Développement de carrière et perfectionnement professionnel exigeant une MPC minimale

Si votre MPC est inférieure à la moyenne minimale exigée pour l'admission au programme, veuillez joindre, avec votre demande d'admission et votre relevé de notes, les documents énoncés ci-après afin que votre candidature soit prise en considération.

a) Lettre d'intention : Une lettre d'une ou deux pages, à interligne simple, rédigée en anglais ou en français, et expliquant les points suivants :

- Ce qui vous intéresse dans ce programme;
- Connaissances pertinentes au programme;
- Vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons qui motivent votre choix à notre programme d'études;
- Comment vous planifiez incorporer cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future;
- Une description de votre expérience professionnelle et sa pertinence, le cas échéant, au programme choisi;
- Prix reçus et autres contributions;
- Toute autre information pertinente à votre demande d'admission.

b) Curriculum vitae

c) Deux lettres de recommandation : Minimum une lettre provenant d'un employeur (actuel ou antérieur).

d) Résultats du test GRE ou du test d'admission de deuxième cycle en gestion (GMAT - Graduate Management Admission Test) (facultatif) : Présenter une copie des résultats officiels du ou des test(s) complété(s).

Les documents d'appoint doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Service à la clientèle

Pour la politique d'annulation à propos des cours de Propriété intellectuelle, veuillez voir : *www.mcgill.ca/conted/prodep/intel*.

4.1.4.2.4 Notation et évaluation

Un processus d'évaluation est prévu pour tous les cours assortis d'unités ou menant à l'obtention d'unités d'éducation permanente. Si vous ne désirez pas recevoir d'évaluation, veuillez remplir le formulaire de demande d'exemption d'évaluation avant le troisième cours. La note NE (AUCUNE ÉVALUATION) sera portée à votre dossier.

4.1.4.2.5 Associations professionnelles

Un grand nombre de nos cours sont reconnus par des organismes extérieurs délivrant leurs propres titres, diplômes ou certificats professionnels.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > section 3.12: Associations professionnelles*.

4.1.4.3 Cours non assortis d'unités

Cours non assortis d'unités	
CBUS 204	Effective Public Speaking
CBUS 210D1/D2	Comprehensive Business Analysis
CENG 221D1/D2	Comprehensive Project Management
CENG 222	Risk Assessment: Ore Reserves/Mine Planning. Pour en savoir plus sur ce cours offert par *Partenariats universitaires et études d'été*, veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > section 4.4.1: Cours d'intérêt général*.
CENG 223	Project Management: Bridging Theory and Practice

4.1.4.4 Séminaires de perfectionnement professionnel

Propriété intellectuelle

Cours d'été sur la propriété intellectuelle

Développement de carrière et perfectionnement professionnel offre plusieurs cours d'été en matière de brevets, de marques de commerce et de droits d'auteur. Ces cours sont conjointement parrainés par l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) et l'École d'éducation permanente de McGill. L'IPIC est une association qui regroupe les spécialistes de la protection des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, droits d'auteur et dessins).

Vous trouverez une description détaillée des cours offerts sur le site *www.mcgill.ca/conted/prodep/intel*. Pour en savoir plus à propos de l'IPIC, veuillez consulter le site Web de l'association à *www.ipic.ca*.

Comprendre les brevets – Cours de base – 23 au 27 juillet 2012

Cours pratique intensif offrant aux étudiants des idées et des approches sur les enjeux associés aux brevets. Ce cours s'adresse aux agents de brevets en formation, aux nouveaux agents de brevets, aux gestionnaires de contrats en entreprise, aux notaires, aux conseillers juridiques en entreprise, aux avocats exerçant ou souhaitant exercer dans le domaine des brevets, en cabinet privé ou en entreprise. Conjointement parrainé par l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) et l'Université McGill. Il est recommandé d'avoir déjà de l'expérience en matière de brevets et de propriété intellectuelle.

Comprendre les marques de commerce – Cours de base – 30 juillet au 3 août 2012

Cours pratique intensif offrant aux étudiants des idées et des approches sur les enjeux associés aux marques de commerce. Ce cours s'adresse principalement aux agents de marques de commerce et à ceux en formation, aux gestionnaires de marques de commerce en entreprise, aux notaires, aux conseillers juridiques en entreprise, aux avocats exerçant ou souhaitant exercer dans le domaine des marques de commerce, en cabinet privé ou en entreprise.

Gestion de litiges en matière de marques de commerce – 8 au 10 août 2012

Cours pratique intensif comprenant un certain nombre de modules pouvant être suivis en totalité ou séparément. Ce cours développe et précise les idées et les approches étudiées dans le cadre du cours de base sur les enjeux associés aux marques de commerce. Il s'adresse aux agents de marques de commerce, aux gestionnaires, aux notaires, aux conseillers juridiques en entreprise et aux avocats qui se spécialisent dans le domaine des marques de commerce. Les participants devraient avoir cumulé de trois à cinq années d'expérience en droit des marques.

Classe de maître en matière de marques de commerce – 8 au 10 août 2012

Cours pratique intensif offrant des idées et des approches précieuses et orientées vers les affaires en matière de protection et d'application des droits d'auteur. Ce cours s'adresse principalement aux gestionnaires et aux conseillers juridiques en entreprise œuvrant dans les domaines de l'édition, de la musique, des technologies de l'information, de la radiodiffusion, du film, de la télévision et des arts du spectacle ; aux avocats, agents de marques de commerce, responsables d'émission de permis et responsables de l'élaboration des politiques gouvernementales ; et aux universitaires et bibliothécaires. Il est recommandé d'avoir déjà de l'expérience dans le domaine des droits d'auteur.

4.2 DELF/DALF

DELF (Diplôme d

DELF, 1er niveau	
2 unités :	-A1
	-A2

relations humaines et éducation à la vie familiale, orientation appliquée à l'enseignement et intégration scolaire peuvent élargir les horizons professionnels tout en aidant les agents d'éducation à mieux gérer les réalités des salles de cours en évolution.

Le Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations offre une myriade de programmes en enseignement, alphabétisation et culture pour les autochtones. La Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec diverses communautés et divers établissements autochtones, offre des programmes au sein des communautés ou sur le campus. Les programmes de formation des maîtres du Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations

preuve de citoyenneté canadienne, du code permanent et d'une preuve de résidence afin de pouvoir bénéficier des droits de scolarité applicables aux étudiants du Québec.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Trimestre d’automne : 1er juin

EDPC 508	(3)	Seminar in Special Topics
EDPC 509	(3)	Individual Reading Course
EDPC 510	(3)	Family Life Education and Marriage
EDPC 511	(3)	Demystifying Death & Dying
EDPE 564	(3)	Family Communication
EDPE 595	(3)	Seminar in Special Topics
EDPE 596	(3)	Seminar in Special Topics

D'autres cours complémentaires peuvent éventuellement être approuvés par le directeur du programme.

4.3.3.6 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement

Ce programme vise à améliorer les connaissances et les compétences des enseignants dans une variété de domaines.

Critères d'admission

1. Diplôme de premier cycle avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,0 sur 4,0 (certains cours auront lieu dans le cadre d'études de diplôme ou de 2e et 3e cycles, par conséquent les étudiants doivent faire preuve d'un niveau de connaissances équivalent au cours de leurs études de premier cycle).
2. Brevet d'enseignement, poste dans l'enseignement ou dans un service aux étudiants dans une école ou un organisme communautaire au service d'enfants ou d'adolescents ou autres justificatifs pour l'admission au programme (dans tous les cas, le programme se réserve le droit de juger du caractère approprié de toute autre qualification qu'un certificat d'enseignement).
3. Lettre de trois à cinq pages présentant l'expérience de travail avec les enfants et les adolescents, les aspirations professionnelles et les motifs de la demande d'admission au programme
4. Au moins deux lettres de recommandation précisant les aptitudes aux études, la qualification relative au travail avec les enfants et les adolescents dans un rôle d'aidant et le caractère général du candidat.
5. Score minimal de 550 au TOEFL pour les étudiants étrangers dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui n'ont pas obtenu un diplôme universitaire reconnu d'un établissement dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Le Département se réserve le droit de solliciter un entretien avec tout candidat.

Coordonnées

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès du coordonnateur de programmes du Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling en composant le 514-398-4248.

4.3.3.6.1 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement (15 unités)

L'objectif de ce programme est de renforcer les connaissances et les compétences des enseignants en relations interpersonnelles, communication, techniques d'entrevue, organisation de groupes et leadership, intervention en cas de crise, ainsi qu'en réflexion et planification professionnelles. Dans chacun de ces domaines de compétence, le programme apprend aux participants à reconnaître les situations où il convient de se tourner vers un conseiller personnel ou professionnel, un psychologue ou un autre professionnel. Le programme concerne l'enseignement primaire et secondaire.

Ce certificat d'études supérieures ne donne pas aux diplômés le droit d'exercer le counseling ou la psychologie à titre professionnel (c'est-à-dire de mener des évaluations psychologiques ou d'offrir des services de psychothérapie), ou de prendre le titre de conseiller ou de psychologue car ce sont des titres réservés. Les programmes conduisant à l'obtention du titre de conseiller ou de psychologue sont décrits à la section Counseling et psychologie de l'éducation (Counseling et psychologie scolaire et appliquée) ou Psychologie (Psychologie clinique) de l'annuaire des études supérieures et postdoctorales.

Cours obligatoires (6 unités)

EDPC 542	(3)	Counselling Role of the Teacher
EDPC 562	(3)	Career Education and Guidance

Cours complémentaires (9 unités)

Au choix parmi les cours suivants :

Remarque : Ces cours (ou d'autres) pourraient être offerts tous les ans en alternance.

EDPC 501	(3)	Helping Relationships
EDPC 502	(3)	Group Processes and Individuals
EDPC 504	(3)	Practicum: Interviewing Skills
EDPC 505	(3)	Crisis Intervention Processes
EDPC 507	(3)	Practicum: Group Leadership Skills

EDPI 543	(3)	Family, School and Community

4.3.3.7 Certificat en intégration scolaire

Ce programme est conçu pour préparer les enseignants à travailler efficacement avec des étudiants qui présentent des besoins spéciaux.

Critères d'admission

Pour pouvoir être admis au programme de certificat, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

1. **Appartenir à l'une des catégories suivantes :**

EDPI 450	(3)	Computers and Special Needs
EDPI 527	(3)	Creativity and its Cultivation
EDPI 536	(3)	Practicum Gifted Education 1
EDPI 537	(3)	Practicum Gifted Education 2
EDPI 539	(3)	Field Work 1: Exceptional Students
EDPI 540	(3)	Field Work 2: Exceptional Students

D'autres cours complémentaires peuvent éventuellement être approuvés par le directeur du programme. D'autres renseignements peuvent être obtenus auprès du coordonnateur du programme, Dean Thomson, en composant le 514-398-4248. Les cours indiqués ci-dessus ne sont pas nécessairement offerts régulièrement. Prière de vérifier la disponibilité des cours sur Minerva.

4.3.3.8 Programmes pour les Premières nations et les Inuits

Formation des maîtres inuits et des Premières nations

La Faculté des sciences de l'éducation collabore avec diverses communautés et établissements autochtones afin d'offrir des programmes dont les cours sont donnés à McGill ou hors-campus. En collaboration avec la Commission scolaire Kativik, la Commission scolaire crie, le Kahnawake Education Centre, le Kanehsatake Education Centre et plusieurs autres communautés autochtones au Québec, le Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations offre des programmes en enseignement sur le terrain au sein des communautés. Ces programmes visent l'obtention d'un brevet d'enseignement et d'un baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement. Le Bureau travaille également de concert avec les départements afin de répondre aux besoins de formation spécifiques des autochtones.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations au 514-398-4533.

Pour des descriptions détaillées des exigences relatives à ces programmes, se reporter à la section des cycles supérieurs dans la publication « Programs, Courses and University Regulations » (*Programmes, cours et politiques de l'Université*) au site *www.mcgill.ca/study/fr*.

4.3.3.8.1 Certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits (60 unités)

Ce programme de 60 unités donne aux Algonquins, Cris, Inuits, Micmacs et Mohawks la possibilité de devenir des enseignants qualifiés. Il est offert à temps partiel dans les communautés autochtones du Québec, en collaboration avec, pare exemple, la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et différentes autorités micmaques, mohawks et algonquines en matière d'éducation.

Les diplômés de ce programme du Québec obtiendront un brevet d'enseignement, déli

EDFE 300	(5)	Aboriginal Education Field Experience

Cours complémentaires

30 unités à choisir selon les choix suivants :

6 unités parmi les cours de langue suivants, selon le groupe de langue et la connaissance de celle-ci.

Algonquin

EDEC 234	(3)	Algonquin Second Language 2
EDEE 293	(3)	Algonquin Second Language 1
EDEE 294	(3)	Algonquin Language 1
EDEE 295	(3)	Algonquin Language 2

Cri

EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2

Inuktitut

EDEE 249	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language

Mi'kmaq

EDEC 237	(3)	Mi'kmaq Second Language 1
EDEC 238	(3)	Mi'kmaq Second Language 2
EDEC 239	(3)	Mi'kmaq Language 1
EDEC 240	(3)	Mi'kmaq Language 2

Mohawk

EDEC 236	(3)	Mohawk Second Language 2
EDEE 296	(3)	Mohawk Second Language 1
EDEE 297	(3)	Mohawk Language 1
EDEE 298	(3)	Mohawk Language 2

Naskapi

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2

Habiletés culturelles et l’art du langage

6 unités :

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEE 223	(3)	Language Arts

18 unités parmi les cours de la Liste A et de la Liste B, avec au moins 12 unités dans différentes matières. La priorité devrait être accordée à la sélection de cours de la Liste A.

Liste A

EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 230	(3)	Elementary School Mathematics
EDEE 241	(3)	Teaching Language Arts
EDEE 250	(2)	The Kindergarten Classroom
EDEE 270	(3)	Elementary School Science
EDEE 275	(2)	Science Teaching
EDEE 280	(3)	Geography, History and Citizenship Education
EDEE 282	(2)	Teaching Social Sciences
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 332	(3)	Teaching Mathematics 1
EDEE 355	(3)	Classroom-based Evaluation

Liste B

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
EDEC 200	(3)	Introduction to Inuit Studies
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 247	(6)	Individualized Instruction
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 261	(3)	Reading Clinic - Early Childhood
EDEE 292	(3)	Using Instructional Resources
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 344	(3)	Advanced Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 204	(3)	Health Education
EDKP 224	(3)	Foundations of Movement Education
EDKP 342	(3)	Physical Education Methods
EDKP 494	(3)	Physical Education Curriculum Development
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education
EDSL 247	(3)	Second Language Education in Aboriginal Communities

4.3.3.8.2 Certificat en enseignement de l'éducation physique pour les Premières nations et les Inuits (60 unités)

Ce programme de 60 unités donne aux Algonquins, Cris, Inuits, Micmacs et Mohawks la possibilité de devenir des enseignants qualifiés. Il est offert à temps partiel dans les communautés autochtones du Québec, en collaboration avec, pare exemple, la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et différentes autorités micmaques, mohawks et algonquines en matière d'éducation.

Les diplômés de ce programme du Québec obtiendront un brevet d'enseignement, délivré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), pour enseigner au niveau primaire dans les écoles des Premières nations et inuites.

Les étudiants qui auront satisfait aux exigences du certificat pourront présenter une demande d'admission au baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement. Ils pourront obtenir jusqu'à 30 unités d'équivalence de cours. Certains cours théorique de perfectionnement non assortis d'unités pourraient être exigés pour les candidats aux B. Éd.

Durée du programme

La durée maximale pour compléter le certificat en enseignement de l'éducation physique pour les Premières nations et les Inuits est de 126 mois. L'Université se réserve toutefois le droit d'exiger que l'étudiant reprenne un ou plusieurs cours après une période de cinq ans si une interruption considérée trop longue a eu lieu dans le cadre d'une continuité au programme d'études.

Les étudiants qui se spécialisent dans l'enseignement de l'éducation physique doivent satisfaire aux exigences de programme comme suit :

Cours obligatoires (30 unités)

EDEC 203	(3)	Communication in Education
EDEC 260	(3)	Philosophical Foundations
EDEE 325	(3)	Children's Literature
EDEM 202	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDPE 300	(3)	Educational Psychology
EDPI 341	(3)	Instruction in Inclusive Schools

12 unités de travaux pratiques : Les étudiants qui se spécialisent dans l'enseignement de l'éducation physique compléteront 6 unités dans un milieu d'éducation physique.

EDEC 201	(1)	First Year Professional Seminar
EDEC 253	(1)	Second Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
v	(2)	First Field Experience (K/Elem & Secondary)

EDEE 249	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language

Mi'kmaq

EDEC 237	(3)	Mi'kmaq Second Language 1
EDEC 238	(3)	Mi'kmaq Second Language 2
EDEC 239	(3)	Mi'kmaq Language 1
EDEC 240	(3)	Mi'kmaq Language 2

Mohawk

	(3)	Mohawk Second Language 2

EDEE 282	(2)	Teaching Social Sciences
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 332	(3)	Teaching Mathematics 1
EDEE 355	(3)	Classroom-based Evaluation

Liste B

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
EDEC 200	(3)	Introduction to Inuit Studies
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 247	(6)	Individualized Instruction
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 261	(3)	Reading Clinic - Early Childhood
EDEE 292	(3)	Using Instructional Resources
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 344	(3)	Advanced Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 204	(3)	Health Education
EDKP 224	(3)	Foundations of Movement Education
EDKP 342	(3)	Physical Education Methods
EDKP 494	(3)	Physical Education Curriculum Development
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education
EDSL 247	(3)	Second Language Education in Aboriginal Communities

4.3.3.8.3 Certificat en alphabétisation des autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités s'adresse aux étudiants algonquins, cris, inuits, mi165.86as0 1 117.153 1 hj1 0 0 1 221s9t.311 Tw/F1 8.1 Tf1u1gi7gwks ux éL.864 454.801 Tr

6 unités parmi les cours de langue suivants : (ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes pour les Premières nations et les Inuits) y compris un cours débutant (3 unités) de langue autochtone comme langue maternelle (par exemple, EDEC 241 Cree Language 1) et un cours de second niveau (3 unités) dans la même langue (par exemple, EDEC 242 Cree Language 2).

EDEC 245	(3)	Middle School Teaching
EDEC 246	(3)	Middle School Curriculum
EDFE 210	(3)	Middle School Practicum
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education

3 unités parmi les cours suivants :

EDEC 302	(3)	Language and Learning - Curriculum
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

Matière principale (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études principal du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Matière secondaire (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études secondaire du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours en sciences de l'éducation (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants ou d'autres cours approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 241	(3)	Aboriginal Physical Activities
EDPT 200	(3)	Integrating Educational Technology in Classrooms
EDSL 247	(3)	Second Language Education in Aboriginal Communities
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

4.3.3.8.5 Certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités)

Ce programme de 30 unités est conçu pour les organismes des Premières nations et inuits qui souhaitent renforcer leur rôle de leaders au sein de la communauté enseignante. Le programme porte sur l'acquisition des compétences de base que doivent posséder les leaders dans le domaine de l'éducation pour la prise de décisions et la résolution de problèmes; la promotion de la réflexion permettant d'établir des partenariats avec les parents et d'étendre le rayonnement communautaire; la promotion de l'apprentissage holistique, des cycles de développement de l'enfant et du rôle des leaders enseignants dans le renforcement de ce développement; le maintien de la continuité des valeurs communautaires et culturelles et des aspirations au sein de la structure administrative de l'école et des autres milieux éducatifs; et la connaissance des objectifs pédagogiques et du cadre administratif du système éducatif.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Éd. Ce certificat peut également être complété conjointement avec le certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours obligatoires (15 unités)

EDEC 221	(3)	Leadership and Group Skills
EDEC 222	(3)	Personnel Management and Support
EDEC 233	(3)	First Nations and Inuit Education
EDEC 311	(3)	Resource Management
EDEC 312	(3)	Practicum in Educational Leadership

Cours complémentaires (15 unités)

15 unités choisies parmi la liste ci-dessous ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 245	(3)	Orientation to Education
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDEM 202	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDES 365	(3)	Experiences in Communications
EDPI 341	(3)	Instruction in Inclusive Schools

4.3.3.8.6 Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d’un brevet d’enseignement (enseignement primaire) — enseignants autochtones et du Nord (90 unités)

Ce programme de 90 unités est conçu pour les enseignants qui possèdent déjà un brevet d'enseignement au niveau primaire et qui souhaitent acquérir un diplôme de baccalauréat en sciences de l'éducation. Normalement, il faut obtenir un minimum de 60 unités dans le cadre du programme, dont 30 au maximum peuvent êent êCe progr(1 n br technologi f)Teons.

EDEC 233	(3)	First Nations and Inuit Education
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDSL 247	(3)	Second Language Education in Aboriginal Communities

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités choisies comme suit :

Langue

3 unités d'un cours d'introduction à une langue, selon la langue utilisée au sein de la communauté.

Éducation

9 unités des sciences de l'éducation choisies parmi la liste ci-dessous ou tout autre cours approprié approuvé par le directeur des programmes pour les Premières nations et les Inuits.

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 200	(3)	Introduction to Inuit Studies
EDEE 247	(6)	Individualized Instruction
EDEE 290	(3)	Cooperative Learning
EDEM 202	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions

4.3.3.8.8 Certificat en formation de conseillers pédagogiques et des Premières nations (30 unités)

Ce programme est offert par le Département de psychopédagogie et psychologie du counseling par l'intermédiaire du Bureau de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

Ce programme de 30 unités est conçu pour donner aux conseillers des écoles autochtones une formation qui leur permettra de découvrir les principes et la pratique des services personnels tels qu'ils sont appliqués dans le milieu de l'éducation; de perfectionner leurs habiletés personnelles et de modifier ou d'adapter leurs services et leur contenu pour mieux tenir compte des besoins culturels et éducatifs des étudiants autochtones; de les encourager à faire preuve de leadership dans l'élaboration de programmes éducatifs qui répondent aux besoins sociaux de leurs communautés; de les aider à remettre à niveau leurs connaissances universitaires et à se perfectionner sur le plan professionnel; et d'élaborer et de diffuser, en anglais et dans la langue d'enseignement, les connaissances professionnelles et théoriques sur les besoins et les services requis par les étudiants dans les communautés des Inuits et des Premières nations.

Les titulaires de ce certificat pourront exercer à titre de conseillers scolaires et pédagogiques au sein des organismes d'éducation autochtones.

Cours obligatoires (21 unités)

EDPC 201	(3)	Introduction to Student Advising
EDPC 202	(3)	Helping Skills Practicum 1
EDPC 203	(3)	Helping Skills Practicum 2
EDPC 205	(3)	Career/Occupational Development
EDPC 208	(3)	Native Families' Dynamics
EDPC 209	(3)	Basic Crisis Intervention Skills
EDPC 210	(3)	Field Experience

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours de la liste ci-dessous ou tout autre cours pertinent et approuvé par le directeur de programme.

L’inscription aux cours EDEM 202, EDKP 204, à d’autres cours offerts par des départements autres que le Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling, ou dans d’autres programmes de ce département dépend de la disponibilité des places (par exemple, grâce à un autre programme offert simultanément) ou des dispositions particulières établies avec ce département ou programme. Le coordonnateur de programme s’occupera d’établir les contacts, le cas échéant.

EDEM 202	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDKP 204	(3)	Health Education

Téléphone : 514-398-5212
Télécopieur : 514-398-5224
Site Internet : *www.mcgill.ca/conted/acad/facultypartnerships*; *www.mcgill.ca/summer*
Courriels : *summer.studies@mcgill.ca*; *facultypartnerships.conted@mcgill.ca*

4.4.4 Personnel administratif

Personnel administratif	
Leah Moss; B.A. (W. Ont.), M.A. (C'dia), Ph. D. (McG.)	Directrice, Partenariats universitaires et études d'été
Jasna Hancevic; B. Com. (McG.), M. Sc. (UQAM)	Administratrice de programme, Partenariats universitaires et études d'été
Benjamin Isaac; B.F.A. (C'dia), M.F.A. (MIUAD)	Coordonnateur administratif, Partenariats universitaires et études d'été

4.4.5 Perfectionnement professionnel

Les occasions enrichissantes de perfectionnement professionnel comprennent des programmes, des cours, des ateliers, des séminaires et des conférences conçus pour les groupes de professionnels suivants :

100 $ seront exigés pour l'annulation de l'inscription. L'étudiant qui ne donne aucun avis avant le début du programme et qui n'assiste pas au cours est tenu d'acquitter la totalité des frais afférents. Le fait de ne pas assister aux cours ne constitue pas une annulation ou un retrait d'inscription au cours.

4.4.7 Cours assortis d'unités offerts

Cours assortis d'unités		
CHEM 181	(3)	World of Chemistry: Food
CHEM 183	(3)	World of Chemistry: Drugs
RELG 254	(3)	Introduction to Sikhism
SOIL 342	(3)	Organic Soil Fertilization

4.4.8 Cours non assortis d'unités offerts

Cours non assortis d'unités	
CENG 222	Risk Assessment: Ore Reserves/Mine Planning

4.5 Programmes de langues

4.5.1 Les langues à l'École d'éducation permanente

Souhaitez-vous progresser dans votre carrière ou à l'école ? Aimeriez-vous vous intégrer davantage au sein de la société québécoise ou être admissible à certains programmes de McGill ? Grâce à des chargés de cours dynamiques et un milieu d'apprentissage stimulant, l'École d'éducation permanente propose des méthodes éprouvées pour le développement d'habiletés linguistiques. Des milliers de professionnels actifs, de nouveaux montréalais et étudiants provenant de plus de 60 pays peuvent témoigner à quel point nos programmes de langues ont joué le rôle d'un catalyseur dans leur vie.

Les personnes intéressées par des programmes d'immersion dans plusieurs langues, y compris le français, l'anglais et l'espagnol, à temps plein ou à temps partiel, peuvent s'inscrire à plusieurs cours et programmes. En plus des cours réguliers de langue seconde, nous offrons une formation sur mesure en anglais, en français ou en espagnol visant des groupes appartenant autant à la communauté locale qu'internationale. Ces programmes spéciaux, élaborés sur mesure, ont pour but de répondre aux besoins particuliers en langues et en communication de sociétés, organisations, agences gouvernementales ou établissements publics ou privés.

Peu importe vos besoins en langues, nous avons fait nos preuves dans l'atteinte de résultats exceptionnels.

4.5.2 Coordonnées

Langues et communication interculturelle
Téléphone : 514-398-1202
Télécopieur : 514-398-1769
Internet : *www.mcgill.ca/conted/fr/acad/eflp*
Courriel : *language.conted@mcgill.ca*

4.5.3 Personnel administratif, Langues et communication interculturelle

Personnel administratif	
Hervé de Fontenay; B.A. (Montr.), M.A. (McG.)	**Directeur**
Firas Alhafidh; B.A. (Jordanie), M.A. (Chili), D.E.A. (Espagne)	**Directeur adjoint**
Effie Dracopoulos; B.A. (Concor.), M. Éd. (TÉLUQ)	**Coordonnatrice de programme, Programmes de langue anglaise à temps partiel et projets spéciaux**
Kevin Callahan; B.A. (Tor.), M.A. (Concor.), Cert. TESL (McG.)	**Coordonnateur de programme, Programme intensif d'anglais–langue et culture**
Nadine Wielgopolski; B.A. (Ott.), M. Ed. (Ott.)	**Coordonnatrice de programme, Programme intensif de langue française**
Manon Gadbois; B.A. (UQAM), M.A. (Montr.)	**Assistante coordonnatrice de programme, Programme de français à temps partiel et projets spéciaux**

Personnel administratif	
Sumanthra Govender; B.A. (Alta.), CELTA RSA (Camb.), H. Dip. (UCD),. M.A. (Concor.)	**Assistante coordonnatrice de programme, Anglais, projets spéciaux**
Emmanuelle Guidez; B.A., M.A. (France)	**Assistante coordonnatrice de programme, Programme intensif de français et projets spéciaux**
À préciser	**Assistant coordonnateur de programme, Programme d'anglais à temps partiel**
Louise Kyrtatas; B.A., M.A. (Concor.)	**Assistante coordonnatrice de programme, Anglais intensif langue et culture**
Verena Waterstradt; B. Adm. (Allem.)	**Administratrice de programme**
France Bruneau	**Assistante administratrice de programme**
À préciser	**Coordonnatrice administrative des affaires étudiantes**
Adriana Starnino	**Coordonnatrice administrative**
Russell Wyse; B.A., M.A. (McG.)	**Coordonnateur administratif**
Marie-Claude Beauchamp; B.A., M.A., B. Éd. (McG.)	**Coordonnatrice des études, Programmes de langues**
À préciser	**Coordonnateur administratif**

Veuillez consulter les dernières mises à jour des programmes et des cours offerts sur notre site Web à *www.mcgill.ca/conted/fr/acad/eflp*.

4.5.4 L'unité des Langues et communication interculturelle (programmes de langue anglaise)

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente offre une formation en langue anglaise de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'une vaste clientèle, notamment les professionnels, les nouveaux étudiants ou arrivants à Montréal, et les nouveaux étudiants inscrits à McGill ou provenant de l'étranger. Les programmes à temps plein et à temps partiel de l'unité des *Langues et communication interculturelle* aident les apprenants à maîtriser l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources technooat de compéca

Pour être admis au *certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle*, les étudiants doivent :

- Passer le test de classement et être classés à un niveau de compétence égal ou inférieur au niveau intermédiaire élevé (CEEN 331 / CEEN 332); veuillez consulter *section 4.5.4.2.3: Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle : test de classement* pour plus de renseignements sur ce test;
- Être titulaires d'un diplôme de cégep (DEC ou l'équivalent) et être âgé d'au moins 18 ans;
- Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à titre d'étudiants adultes;
- Les étudiants qui ont entre 18 et 21 ans et qui n'ont pas fait d'études collégiales (DEC ou l'équivalent) peuvent être admis à un programme de propédeutique établi par l'unité des *Langues et communication interculturelle*. S'ils suivent ce programme avec succès, ils peuvent être admis officiellement au programme du certificat;
- Les étudiants de moins de 18 ans qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales ne peuvent ni être admis au programme de certificat ni s'inscrire à des cours.

Formalités d'admission

Pour plus de renseignements, se reporter à *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > section 3.5: Formalités d'admission : programmes de certificats de premier cycle et de certificats et diplômes d'études supérieures d'éducation permanente*.

Tous les étudiants qui désirent être admis au *certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle* doivent soumettre les résultats qu'ils ont obtenus au test de classement. Les étudiants qui sont admissibles au programme sont fortement encouragés à soumettre un formulaire de demande d'admission pendant leur premier trimestre d'études.

Nombre minimum de cours suivis et reconnaissance d'équivalences

- Les étudiants sont tenus de suivre à l'Université McGill au moins 70 % de l'ensemble du programme.
- Un étudiant peut se faire reconnaître jusqu'à neuf (9) unités pour des cours universitaires équivalents réussis au cours des cinq années précédant la demande.
- Les étudiants peuvent s'absenter du programme pendant trois (3) trimestres consécutifs sans avoir à déposer une nouvelle demande d'admission ou à repasser le test de classement.

Durée des études

Les étudiants doivent normalement terminer tous les cours du programme dans une période de quatre ans suivant leur admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander une prolongation par écrit, laquelle peut être accordée dans certains cas particuliers si le directeur le permet.

Exigences quant aux résultats universitaires

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C (55 %) pour la réussite d'un cours et l'obtention des 3 unités correspondantes. Selon les politiques internes en vigueur concernant les programmes, ils doivent toutefois obtenir une note minimale de B- (65 %) afin de passer au niveau supérieur.

Les étudiants sont tenus d'assister aux cours et de ne pas manquer plus d'un tiers des classes.

Un étudiant inscrit à un programme de certificat de compétence ne pourra obtenir plus de deux notes insatisfaisantes par cours (ou par niveau) dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant qui ne peut accéder à un niveau supérieur après deux tentatives doit obtenir la permission du coordonnateur de programme pertinent afin de pouvoir demeurer dans le programme. Les étudiants dont le dossier comporte trois (3) notes insatisfaisantes seront tenus d'abandonner ce programme. Globalement, un maximum de trois notes insatisfaisantes est accordé dans un programme de certificat de compétence.

Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils ont satisfait à toutes les exigences des cours et des programmes, faute de quoi ils ne seront pas autorisés à poursuivre le cours ou le programme auquel ils sont inscrits.

Pour se voir conférer leur diplôme, les étudiants doivent avoir satisfait à toutes les exigences du programme et obtenu une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 2,0. Cette moyenne tient compte de tous les cours du programme (y compris les notes supplémentaires et insatisfaisantes).

Étudiants à statut particulier

Les étudiants qui souhaitent suivre quelques cours sans toutefois être admis au programme peuvent s'inscrire à titre d'« étudiants à statut particulier » s'ils ont passé le test de classement ou s'ils ont suivi et réussi les cours préalables. Pour de plus amples renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > section 3.10: Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle*.

Même s'ils ne sont pas officiellement admis au programme, les étudiants à statut particulier doivent faire preuve de sérieux dans leurs études et se soumettre aux exigences stipulées ci-dessus quant aux résultats universitaires.

4.5.4.2.3 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle : test de classement

Ce test vise à déterminer le niveau de compétence en anglais de l'étudiant. Il est valable pendant une année. La réussite du test ne garantit pas une place dans un cours. Les étudiants sont tenus de passer le test avant de s'inscrire à un cours. Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours dans l'unité des *Langues et communication interculturelle* depuis un an ou plus doivent repasser le test.

Le test de classement dure environ deux heures.

Compte tenu du grand nombre de candidats qui viennent passer le test, les candidats sont priés de se présenter 20 minutes à l'avance et de se munir de deux pièces d'identité avec photo, d'un crayon à mine bien taillé ainsi que d'une gomme à effacer.

Les droits pour chaque test s'élèvent à 25 $ (non remboursables et sujets à changement), et les étudiants doivent s'en acquitter lors de l'inscription. Les résultats du test sont disponibles trois jours ouvrables après la date du test ou au moment de l'inscription aux cours. Pour pouvoir s'inscrire à un cours, les nouveaux étudiants sont priés de prendre rendez-vous.

Pour plus de renseignements concernant les dates du test de classement, veuillez consulter notre site Internet : *www.mcgill.ca/conted/fr/langprg*.

4.5.4.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise

L'unité des *Langues et communication intercultur*

sur les possibilités d'hébergement à proximité du campus. Les résidences universitaires ne sont accessibles aux étudiants que pendant la session d'été. Pour plus d'information, visitez le site Internet suivant : *www.mcgill.ca/conted/applyregister/siesif/engint/#FAQ* ou communiquez avec l'unité des *Langues et communication interculturelle.*

4.5.5 Langues et communication interculturelle (programmes de langue française)

L'unité des *Langues et communication interculturelle* de l'École d'éducation permanente offre une formation en langue française de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'une vaste clientèle, notamment les professionnels ou les nouveaux étudiants et arrivants à Montréal désirant faciliter leur intégration au sein de la communauté québécoise ou toute autre communauté francophone. Les programmes à temps plein et à temps partiel de l'unité des *Langues et communication interculturelle* aident les apprenants à maîtriser le français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources en technologies les plus récentes et à des méthodes d'enseignement efficaces et stimulantes, l'équipe d'enseignants dynamiques de l'unité des *Langues et communication interculturelle* aide les apprenants à améliorer leur français aussi rapidement et efficacement que possible, en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités professionnelles, intellectuelles et culturelles tant au Québec qu'ailleurs.

Nota : L'unité des *Langues et communication interculturelle* était connue sous le nom des Programmes de langues anglaise et française.

4.5.5.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel

L'unité des *Langues et communication interculturelle* de l'École d'éducation permanente propose une formation enrichissante en langue seconde pour les clientèles suivantes :

- Étudiants étrangers
- Gens d'affaires
- Professeurs à l'école primaire ou secondaire
- Enseignants au cégep ou à l'université
- Individus mutés à Montréal
- Nouveaux immigrants
- Nouveaux étudiants à McGill
- Autres étudiants de l'École d'éducation permanente

4.5.5.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire)

Ce programme à temps partiel assorti de 30 unités s'adresse à toute la communauté, y compris les employés de l'Université McGill.

4.5.5.2.1 Certificat de compétence — français pour la communication professionnelle (30 unités)

Ce programme primé de certificat à temps partiel a été conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir, à l'oral comme à l'écrit, les connaissances linguistiques et de communication dont ils ont besoin pour évoluer avec aisance dans un milieu professionnel francophone.

Le programme est constitué de dix cours assortis de 3 unités chacun; il équivaut donc à une année d'études universitaires à temps plein. Il commence au niveau intermédiaire bas (cours CEFN 211 et CEFN 212). Les étudiants de niveau débutant ou élémentaire en français doivent suivre un ou des cours préalables non assortis d'unités avant de pouvoir être admis au programme. La structure du programme se divise en deux parties :

1) Le module non assorti d'unités comprend trois cours préalables : un cours de niveau débutant et deux cours de niveau élémentaire, d'une durée de 60 heures chacun.

2) Le module assorti d'unités est composé de dix cours de 39 heures, assorti de trois unités chacun. Il s'agit des cours de niveau 200, 300 et 400.

Le programme est offert trois fois par année. À l'automne et à l'hiver, le module non assorti d'unités dure 12 semaines et le module assorti d'unités, 13 semaines. Au printemps, les deux modules durent 9 semaines. Les cours sont offerts le soir pendant la semaine et le samedi matin.

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue. Les outils de communication intégrés à WebCT/Vista aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines esse s8.1n'unités compcMri4wrés à

CEFN 211	(3)	Functional French Grammar/Writing 1
CEFN 212	(3)	French Communication Practice 1
CEFN 221	(3)	Functional French Grammar/Writing 2
CEFN 222	(3)	French Communication Practice 2
CEFN 331	(3)	Functional French Grammar/Writing 3
CEFN 332	(3)	French Communication Practice 3
CEFN 411	(3)	French Grammar/Writing Techniques
CEFN 412	(3)	French Oral Communication Techniques
CEFN 421	(3)	French Written Communication Contexts
CEFN 422	(3)	French Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEFN 401	(3)	French Vocabulary in Context
CEFN 402	(3)	Persuasive French in Communication

Notes :

* 1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 221 et CEFN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l’unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l’unité des Langues et communication interculturelle.

- Les étudiants peuvent s'absenter du programme pendant trois trimestres consécutifs sans avoir à déposer une nouvelle demande d'admission ou à repasser le test de classement.

Durée des études

Les étudiants doivent normalement terminer tous les cours du programme dans une période de quatre ans suivant leur admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander une prolongation par écrit, laquelle peut être accordée dans certains cas particuliers si le directeur le permet.

Exigences du programme

Pour passer à un niveau supérieur, les étudiants doivent avoir obtenu une note minimale de C (55 %) pour la réussite d'un cours et l'obtention des 3 unités correspondantes. Selon les politiques internes en vigueur concernant les programmes, ils doivent toutefois obtenir une note minimale de B- (65 %) pour tous les cours du programme afin de passer au niveau supérieur.

Les étudiants sont tenus d'assister aux cours et de ne pas manquer plus d'un tiers des classes.

Un étudiant inscrit à un programme de certificat de compétence ne pourra obtenir plus de deux notes insatisfaisantes par cours (ou par niveau) dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant qui ne peut accéder à un niveau supérieur après deux tentatives doit obtenir la permission du coordonnateur de programme pertinent afin de pouvoir demeurer dans le programme. Les étudiants dont le dossier comporte trois (3) notes insatisf

pragmatiques et socioculturelles essentielles afin de permettre aux étudiants de s'intégrer facilement dans un environnement professionnel et social francophone. Du temps en classe est passé dans le laboratoire de langue afin de concentrer sur les besoins et le développement particuliers de chaque étudiant. Des groupes peu nombreux permettent aux étudiants de profiter au maximum de l’enseignement et de partager une expérience unique d’apprentissage avec des camarades de classe qui viennent de partout dans le monde.

Les cours sont répartis sur cinq niveaux, du niveau débutant au niv

L'admission au programme se fait par ordre d'arrivée. **Ceci est un programme contingenté**. *Les étudiants doivent se présenter au plus tard le troisième jour de classe pour garder leur place*, faute de quoi ils devront renoncer à leur inscription. Pour annuler l'inscription à la session en cours, les étudiants doivent faire parvenir une demande à cet effet par écrit **avant la fin de la deuxième journée de cours** aux Services aux clients.

Pour plus de renseignements sur les dates des sessions, veuillez consulter les sites sui

4.6 La communauté d’apprentissage continu de McGill (CACM)

4.6.1 La communauté d'apprentissage continu de McGill (CACM)

Notre société se retrouve au coeur de changements démographiques importants et un nombre record de gens approchent la retraite. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous sommes conscients que la stimulation intellectuelle et les activités de groupe sont des éléments clés pour le maintien d'un mode de vie sain au fil des ans. Souhaitez-vous apprendre davantage sur des sujets qui vous ont toujours fasciné, étudier pour le simple plaisir d'apprendre ou enrichir votre vie en rencontrant d'autres personnes qui partagent vos intérêts ? La CACM est idéale pour vous.

La CACM regroupe une communauté d'animateurs dévoués et d'apprenants provenant de formations et expériences de vie variées, engagés sur la voie de l'épanouissement personnel par le biais d'un apprentissage par les pairs qui encourage une participation active à l'intérieur de petits groupes d'études. Les membres sont viv

Thèmes pour les groupes d'études	
Psychologie	Compétences en informatique
Philosophie	et autres sujets

Plusieurs des sujets sont interdisciplinaires. Le comité des programmes d'études accepte toujours de nouvelles propositions pour les groupes d'études et assiste en ce sens les membres ou les animateurs dans la préparation de tels projets.

4.6.4.2 Calendrier du programme CACM

Les groupes d'études se réunissent durant un trimestre de dix semaines (à raison de deux heures par semaine par sujet) à l'automne, à l'hiver et au printemps.

Les dates des trimestres pour l'année 2012-2013 ont été établies comme suit (à titre indicatif seulement) :

Du 17 septembre au 23 novembre
Du 14 janvier au 22 mars
Du 8 avril au 14 juin

4.6.4.3 Autogestion

La CACM est autogérée par un conseil élu par les membres. Celui-ci travaille de concert avec l'École d'éducation permanente de l'Université McGill. De nombreux membres apportent leur contribution aux travaux des divers comités du conseil. Ces comités s'occupent des programmes d'études, du développement, de la planification, des événements spéciaux, du bulletin, des technologies de l'information et des communications. D'autres membres contribuent également à la gestion quotidienne de cette unité.

La CACM est régie par un règlement approuvé par le Sénat et le Conseil des gouverneurs de l'Université. Pour en savoir plus, consultez le guide à l'intention des membres de la communauté d'apprentissage continu de McGill.

4.6.4.4 Activités sociales

Au sein de chaque groupe d'études, vous rencontrerez d'autres adultes qui partagent les mêmes intérêts et sont animés par la même curiosité que vous. De plus, un certain nombre d'acti

promouvoir l'art, la culture, l'avancement professionnel, la littérature, les questions sur le plan social, les communautés, les transitions de vie et plus encore !

Les événements *PACE* sont ouverts à toute la communauté de l'Université ainsi qu'au grand public et ont lieu à différents endroits sur le campus et ailleurs. Joignez-vous à la vague de la croissance personnelle, l'engagement culturel et la formation continue à vie avec nous.

www.mcgill.ca/conted/pace

4.7.2 Série de conférences CREOR

En collaboration avec la Faculté d'études religieuses et le Centre de recherche sur la religion (CREOR), une série de conférences sera offerte à l'automne au pavillon Birks de l'Université McGill. Les conférences, d'une durée d'une heure, auront lieu en soirée et seront suivies de discussions libres, d'une durée d'une demi-heure. Pour de plus amples renseignements concernant le lieu, le sujet des conférences, les dates ou l'inscription, veuillez consulter le site : *www.mcgill.ca/conted/special/religionseminar*.

4.8 Traduction et expression écrite

4.8.1 Traduction et expression écrite

Maîtrisez-vous parfaitement l'anglais, le français et peut-être aussi l'espagnol ? Avez-vous une affinité particulière pour l'analyse du langage et l'expression écrite ? L'unité de *Traduction et expression écrite* offre des certificats et des diplômes d'études supérieures qui vous procureront les compétences et l'expérience nécessaire pour réussir en tant que traducteur. Nos programmes mettent l'accent sur les principes de la traduction, l'analyse du langage et la traduction pratique de textes issus de domaines variés. Ces programmes vous préparent aux défis et aux gratifications d'une carrière en traduction.

Afin de satisfaire aux besoins des professionnels actifs sur le marché du travail et des individus désirant amorcer une nouvelle carrière, les cours du certificat et du diplôme d'études supérieures en traduction sont offerts le soir. Le nombre d'apprenants est limité à 25 par classe. Ceux-ci y développeront les connaissances et les compétences fondamentales du domaine de la traduction, en traduisant à partir de l'anglais, du français ou de l'espagnol et vice versa. Aux études supérieures, les étudiants produisent un portfolio de leurs projets de traduction à des fins d'évaluation. Cet outil pourra également leur servir d'atout additionnel quand viendra le moment de faire leur entrée dans l'industrie linguistique en tant que traducteur qualifié.

Pour les personnes qui souhaitent améliorer leurs compétences linguistiques en espagnol, nous proposons un programme en espagnol comprenant quatre niveaux d'études menant au certificat de compétence en espagnol. Les personnes ayant un niveau intermédiaire de la langue et qui font des affaires en Amérique latine peuvent acquérir de l'avancement professionnel en acquérant le certificat d'études supérieures en communication professionnelle - espagnol, un tout nouveau programme d'études.

Les individus qui aimeraient parfaire leurs compétences ou acquérir des aptitudes spécifiques en communication écrite pour un public professionnel peuvent s'inscrire au Centre de communication écrite de McGill qui offre des cours non assortis d'unités pour les étudiants inscrits à un programme de grade ou inscrits à l'éducation permanente. Ce Centre offre également des ateliers, des séminaires et des cours particuliers. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude >* *section 4.9.1: Le Centre de communication écrite de McGill*.

Nota : L'unité de *Traduction et d'expression écrite* était antérieurement connue sous le nom des *Études de traduction.*

4.8.2 Coordonnées

Traduction et expression écrite
688, rue Sherbrooke Ouest, salle 1181
Montréal (Québec) H3A 3R1
Canada

Téléphone : 514-398-1484
Télécopieur : 514-398-1769

Site Internet : *www.mcgill.ca/conted/acad/translation*
Courriel : *translation.conted@mcgill.ca*

4.8.3 Personnel administratif

Personnel administratif	
James Archibald; B.A. (McG.), B. Ph. (Montr.), M. ès L., Dr. 3e cycle (Lille), Ph. D. (Montr.)	**Directeur, Traduction et expression écrite**
Sue Laver; B.A. (S. Fraser), M.A. (East Anglia), Ph. D. (McG.)	**Directrice, Le Centre de communication écrite de McGill**

Personnel administratif	
Heberto Fernandez; B. Sc. (Univ. de Los Andes), Ph. D. (Montr.)	**Coordonnateur, programme de langue espagnole**

4.8.4 Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite

L'unité de *Traduction et expression écrite* offre une vaste gamme de programmes et de cours pour répondre aux besoins des traducteurs et des spécialistes en langues désirant améliorer leurs perspectives de carrière tout en étudiant à temps partiel. Au premier cycle, les étudiants peuvent obtenir un certificat en traduction avec des options en langues française, anglaise ou espagnole. Quant aux études supérieures, elles peuvent mener à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures en traduction avec des options en langues française, anglaise ou espagnole. En outre, l'unité de *Traduction et expression écrite* propose un programme en espagnol comprenant quatre niveaux d'études menant au certificat de compétence en espagnol ainsi que le certificat d'études supérieures en communication ten17.061 Tme

au moment de l'inscription. Les résultats du test de classement sont disponibles lors de l'inscription. Veuillez noter que les inscriptions se font sur rendez-vous seulement, celui-ci devant être fixé au plus tôt deux jours après le test de classement.

4.8.4.3.1.1 Dates pour les tests de classement – Espagnol

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant : *www*

Tous les étudiants doivent réussir l'examen d'admission. Sinon, il est possible qu'on leur demande de s'inscrire à un cours ou à un programme de propédeutique.

Les deux modules du programme en communication professionnelle (espagnol) offrent aux étudiants un moyen efficace d'atteindre un seuil de compétence supérieur (C1 + C2) en langue espagnole à des fins spécifiques, les dotant ainsi du savoir-faire requis en communication professionnelle.

4.8.4.3.5.1 Conditions d'admission

Pour être admis au Certificat d'études supérieures en communication professionnelle (espagnol) :

1. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative (MPC) de 3,0 ou plus dans le cadre d'un programme de concentration en langue ou en littérature espagnole ou d'un programme équivalent. Si le diplôme obtenu relève d'une autre discipline, le candidat peut devoir s'inscrire à un programme de propédeutique en langue espagnole et suivre des cours déterminés par le département.
2. Les candidats doivent réussir l'examen d'admission **ou** démontrer une connaissance approfondie de la langue espagnole (par exemple, un B.A. avec une concentration en espagnol, le niveau B2 du Diploma de Español como Lengua Extranjera, le niveau B2 du Cadre européen commun de référence (CECR) pour les langues, le Certificat de compétence en espagnol).

Les étudiants qui ne s'inscrivent à aucun cours dans l'année suivant leur admission devront présenter une nouvelle demande d'admission.

* Si votre MPC est inférieure aux exigences exposées ci-dessus, veuillez joindre à votre demande d'admission et à votre relevé de notes les documents mentionnés ci-dessous pour que votre candidature soit prise en considération.

a) Lettre d'intention : lettre d'une ou deux pages, à simple interligne, rédigée en français ou en anglais, expliquant les points suivants :

- ce qui vous intéresse dans ce programme ;
- vos connaissances pertinentes au programme ;
- vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons motivant votre choix de ce programme d'études ;
- la façon dont vous planifiez utiliser cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future ;
- une description de votre expérience professionnelle et de sa pertinence, le cas échéant, pour le programme choisi ;
- les prix reçus et autres contributions ;
- toute autre information pertinente à votre demande d'admission.

b) Curriculum Vitae

c) Deux lettres de recommandation : au moins une lettre provenant d'un employeur actuel ou antérieur.

Les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Services aux clients
Admissions et collation des grades
École d'éducation permanente
688, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1125
Montréal, Québec, H3A 3R1
Canada

Si vous avez étudié à l'extérieur du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec par le biais de l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514 864-9191 ou en ligne à *www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/index.html*.

Si vous avez obtenu un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé à l'extérieur du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, nous vous invitons à consulter le site suivant qui explique le calcul des MPC des diplômes étrangers : *www.mcgill.ca/gradapplicants/apply/prepare/requirements/international-degree-equivalency*.

4.8.4.3.5.2 Formalités d'admission

Veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > section 3.5: Formalités d'admission : programmes de certificats de premier cycle et de certificats et diplômes d'études supérieures d'éducation permanente*.

4.8.4.3.5.3 Exigences de résidences et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont tenus de suivre au moins cinq (5) cours du programme à l'Université McGill. Un étudiant peut faire reconnaître un cours en équivalence pour des études uniammes eau B293i4 4es supérim iTj8rs

4.8.4.3.5.5 Exigences quant aux résultats universitaires

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours prévu au programme. Cette exigence est conforme au système de notation des programmes des cycles supérieurs en vigueur à l'Université. Le Certificat d'études supérieures est décerné seulement aux étudiants qui obtiennent une MPC de 3,0 ou plus.
2. Les étudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
3. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante devront abandonner le programme.
4. Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.

4.8.4.3.5.6 Étudiants à statut particulier

Les étudiants à statut particulier peuvent s'inscrire **seulement s'ils obtiennent l'autorisation du département** et s'ils répondent aux exigences minimales des cours choisis. Les cours assortis d'unités que suit l'étudiant à statut particulier ne sont pas comptabilisés dans le cadre du certificat d'études supérieures. Les étudiants à statut particulier ne peuvent sui

Cours complémentaire (3 unités)

CCTR 230*	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 330*	(3)	Text Revision/Révision: Texte 01
CCTR 331*	(3)	Translation Theory/Practice
		Spanish

CCTR 230*	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 330*	(3)	Text Revision/Révision: Texte 01
CCTR 331*	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 333	(3)	Spanish Translation (into French)
CCTR 334	(3)	Spanish Translation (into English)
CCTR 337	(3)	Translation: German Into French
CCTR 338	(3)	Translation: German Into English
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

* Cours bilingue

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.3 Certificat en traduction — Option espagnol vers le français (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers le français) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de

CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.4 Certificat en traduction — Option espagnol vers l'anglais (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (21 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

Cours complémentaires (9 unités)

6 unités :

CCTR 234	(3)	Writing Techniques for Translators
CCTR 334	(3)	Spanish Translation (into English)

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 337	(3)	Translation: German Into French
CCTR 338	(3)	Translation: German Into English
CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
	ranslation: German Into French	Effective Communication

(38 Tf((CCTR 500**)T9Tj0 Tc/001)Tj/F10 8 Tf(Option espagnol v)Tj1 G
Translation: German Into French 1 153.689 657.583 Tm(aduction)Tj/F11Tj0 Tc/001)Tj/F10 8 Tf(Option espagnol v)Tj1 G

Examen d'admission

Cours obligatoires (21 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

Cours complémentaires (9 unités)

6 unités :

CCTR 237	(3)	Writing Techniques (Spanish)
CCTR 438	(3)	Spanish Translation 4

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 337	(3)	Translation: German Into French
CCTR 338	(3)	Translation: German Into English
CCTR 401*	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500*	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

* Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.6 Programmes de traduction : Critères généraux

4.8.4.4.1.6.1 Conditions d'admission

Pour être admis au programme de certificat en traduction, les étudiants :

1. doivent posséder une très bonne connaissance de l'anglais, du français et/ou de l'espagnol, particulièrement à l'écrit;
2. doivent réussir l'examen d'admission;
3. doivent être titulaires d'un diplôme de cégep (DEC ou l'équivalent);
4. Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à titre d'étudiants adultes;
5. Les étudiants âgés de 18 à 21 ans qui n'ont pas de diplôme de cégep ou l'équivalent peuvent être admis à un programme de propédeutique déterminé par l'unité de *Traduction et expression écrite*. Les étudiants qui réussissent ce programme sont ensuite normalement admis au programme de certificat.

4.8.4.4.1.6.2 Formalités d'admission

Pour plus de renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critère 178.223 Tm(4.8.ovet écoles)0 0 Tw0 Tc1 0 0èès bonne conn65 1 338.595 162.6332 162.63RGTf1 0 0 1 177.787 161.063 Tm(>)Tj/F6 see*

Le programme ne doit normalement pas prendre plus de quatre ans après l'admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander par écrit une prolongation, laquelle peut être consentie dans certains cas particuliers, moyennant l'approbation du directeur.

4.8.4.4.1.6.2.3 Résultats universitaires exigés

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- à chaque cours du programme.
2. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante sont tenus d'abandonner le programme.
3. Pour se voir conférer leur certificat, les étudiants doivent obtenir une moyenne pondérée cumulative (MPC) minimale de 3,0 sur 4,0 au programme (calculée d'après l'ensemble des cours, y compris les notes insatisfaisantes et les échecs).
4. Au moins assister aux 2/3 des cours.

4.8.4.4.1.6.2.4 Certificats supplémentaires

Les étudiants qui ont obtenu le certificat en traduction et qui désirent s'inscrire à un certificat dans une autre langue de spécialisation peuvent se voir reconnaître jusqu'à 9 unités d'équivalences (trois cours) pour des cours déjà complétés au programme.

4.8.4.4.1.6.2.5 Étudiants à statut particulier

Pour plus de renseignements, voir *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > section 3.10: Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle*.

1. Les étudiants à statut particulier peuvent suivre les cours du programme à condition d'avoir réussi l'examen d'admission. Pour de plus amples renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > section 3.10: Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle*.
2. Même s'ils ne sont pas officiellement admis au programme, les étudiants à statut particulier sont tenus de f

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

ou 3 unités parmi les cours dans une troisième langue :

CCTR 333	(3)	Spanish Translation (into French)
CCTR 337	(3)	Translation: German Into French

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale

4.8.4.4.2.2 Diplôme d'études supérieures en traduction — Option français — anglais (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 502	(3)	Translation Studies
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction
CCTR 529	(3)	Text Revision/Révision: Texte 02

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 512	(3)	Specialized Translation 1
CCTR 514	(3)	Specialized Translation 2
CCTR 516	(3)	The French Canon in Translation
CCTR 518	(3)	Differential History of English

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

ou 3 unités parmi les cours dans une troisième langue :

CCTR 334	(3)	Spanish Translation (into English)
CCTR 338	(3)	Translation: German Into English

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale

4.8.4.4.2.3 Diplôme d'études supérieures en traduction — Option espagnol — français (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 501	(3)	Traductologie
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 523	(3)	Text Revision in Spanish/Révision de textes en Espagnol
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 521	(3)	Advanced Comparative Stylistics
CCTR 522	(3)	Advanced Précis - Writing (Spanish)
CCTR 524	(3)	Differential History of Spanish
CCTR 525	(3)	Spanish Canon in Translation

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 511	(3)	Traduction Spécialisée 1
CCTR 513	(3)	Traduction Spécialisée 2
CCTR 515	(3)	Les Classiques Anglais
CCTR 517	(3)	Histoire Différentielle: Français
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale

4.8.4.4.2.4 Diplôme d'études supérieures en traduction — Option espagnol — anglais (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 502	(3)	Translation Studies
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
		Applied Research: Lexicography/Recherche en le

les étudiants de l'option langue espagnole du programme de diplôme d'études supérieures ne pourront pas suivre les cours d'espagnol du programme de certificat en traduction en échange d'unités.

Lorsqu'ils auront satisfait aux exigences de leur programme d'études, les étudiants devront présenter un portfolio complet de leurs travaux qui devra être évalué. Avec l'aide d'un conseiller, les étudiants prépareront à cette fin un portfolio des meilleurs travaux qu'ils ont présentés dans le cadre de leurs cours depuis leur inscription au programme. En se fondant sur les connaissances acquises pendant leurs études, les étudiants décriront leur év

4.8.4.4.2.5.5 Exigences quant aux résultats universitaires

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours prévu au programme. Cette exigence est conforme au système de notation des programmes des cycles supérieurs en vigueur à l'Université. Pour plus d'information, veuillez consulter *Programmes, cours et politiques de l'Université* > *Ressources et politiques de l'Université*.
2. Les étudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
3. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante devront abandonner le programme.
4. Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.
5. Après avoir réussi tous leurs cours, les étudiants doivent se présenter à un examen de synthèse.

4.8.4.4.2.5.6 Étudiants à statut particulier

Les membres de l'*Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent suivre que certains cours sans être nécessairement admis au diplôme d'études supérieures en traduction peuvent s'inscrire à titre d'étudiants à statut particulier, avec la permission de l'unité *Traduction et expression écrite*. Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, se reporter à *Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Par où commencer >*

N° du cours	Titre	Unités	Test de classement du Centre de communication écrite de McGill
CESL 500	ESL: Research Essay & Rhetoric	3	Oui
CESL 640	Fund of Acad Writing for Grad St	3	Non
CESL 650	Pronunciation & Communication	3	Non
CESL 660	Pronunciation: Indep. Study	0	Non
CESL 690	Writing for Graduate Students	3	Non
CCOM 206	Communication in Engineering	3	Non

**Les étudiants inscrits au CEAP 250 doivent rédiger une courte composition EN CLASSE le premier j8 5Ode classement sse1 446.99 621.93.97(emier j8 5s.1 Tf1 0 0 1*